



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-021

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2017

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-02-02-002 - Arrêté portant délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne (8 pages)

Page 3

R24-2017-02-02-001 - Arrêté portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne (227 pages)

Page 12

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-02-02-002

Arrêté portant délimitation des zones vulnérables à la
pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin
Loire-Bretagne

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

Arrêté

Portant délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
PREFET COORDONNATEUR
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n° 91/676/CEE du Conseil des communautés économiques européennes du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ;

Vu la directive n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-19-1, L.212-1, R.211-75 à R.211-77 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables définies aux articles R.211-75, R.211-76 et R.211-77 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-048 du 13 mars 2015 portant délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17.014 du 2 février 2017 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne ;

Considérant

- les résultats de la 6^e campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux ;

- le rapport soumis à la concertation, de juin 2016, portant sur l'avant-projet de zonage, et le rapport de bilan de la concertation, de septembre 2016 ;
- le rapport de consultation portant sur le projet de zonage, d'octobre 2016 ;
- le rapport de synthèse de la consultation du public, de janvier 2017, et le rapport final établi suite à la consultation, de janvier 2017.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le bassin Loire-Bretagne, la délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole désignées par l'arrêté préfectoral susvisé pour les communes faisant l'objet d'une délimitation infra-communale, est fixée par la liste des sections cadastrales en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n° 15-048 du 13 mars 2015 portant délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne.

Article 3 : Le présent arrêté accompagné de son annexe est publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire. Il est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>).

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué du bassin Loire-Bretagne, les préfets des régions et des départements concernés du bassin Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 2 février 2017
Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 17.018 enregistré le 2 février 2017.

Annexe : Liste des sections cadastrales pour les communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne faisant l'objet d'une délimitation infra-communale

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	CODE INSEE 2017	Nom commune antérieur	CODE INSEE antérieur	Année de classement	Section(s) cadastrale(s) concernée(s)
03	Audes	03010			2015	1-ZB, 1-ZC
03	Chazemais	03072			2015	1-ZM, 1-ZW, 1-AK, 1-ZY, 1-ZC, 1-ZI, 1-AC, 1-ZP, 1-ZO, 1-ZN, 4-0B, 2-0B, 3-0B, 1-ZR, 1-ZT, 1-ZS, 1-AB, 1-ZV
03	Coutansouze	03089			2015	2-0D, 1-0C, 1-0D
03	Isle-et-Bardais	03130			2015	1-0C
03	Isserpent	03131			2015	1-0B, 2-0B, 1-0C, 2-0C, 1-0D, 2-0D, 3-0D, 4-0D, 1-0E, 2-0E, 3-0E
03	Lalizolle	03135			2015	1-AP, 1-AT, 1-AV, 1-AH, 1-AC, 1-AB, 1-AE, 1-AI, 1-AL, 1-AD, 1-AK, 1-AM, 1-AS
03	Lurcy-Lévis	03155			2015	2-0F, 1-0F, 1-0G
03	Monestier	03175			2017	1-ZS, 1-ZT
03	Montord	03188			2015	1-ZD
03	Nassigny	03193			2015	1-ZA, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZD, 1-0B, 1-ZE, 1-0A
03	Périgny	03205			2015	3-0A, 2-0C, 3-0C, 1-0D, 3-0D, 1-0E, 2-0E, 3-0E, 1-AA, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZD, 1-ZH, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 2-0D, 1-ZA
03	Quinssaines	03212			2015	1-AN, 1-AP
03	Saint-Bonnet-Tronçais	03221			2015	2-0D, 1-0A
03	Saint-Étienne-de-Vicq	03230			2015	1-0A, 2-0A, 1-0B, 2-0B, 3-0B, 1-0C, 2-0C, 3-0C, 4-0C, 5-0C, 1-0D, 2-0D
03	Saint-Voir	03263			2015	1-0A
03	Thionne	03284			2015	1-0A, 2-0D, 1-0D
03	Vaumas	03300			2015	2-0A, 1-0D, 1-0A
16	Lessac	16181			2015	3-0A, 1-0H, 2-0H, 3-0H, 4-0H, 1-0I, 2-0I
18	Brinon-sur-Sauldre	18037			2015	2-0A, 3-0A, 1-0B, 2-0B, 1-0C, 2-0C, 1-0D, 2-0D, 1-0E, 2-0E, 1-0F, 2-0G, 3-0G, 1-0H, 4-0H, 1-0I, 2-0I, 3-0I, 4-0I
18	Saint-Maur	18225			2015	1-0B, 3-0B, 4-0B, 5-0B, 4-0C, 2-0D
18	Saint-Saturnin	18234			2015	1-0A, 4-0B, 1-0F, 2-0F, 1-AB, 1-AC, 1-AD, 1-AE, 1-AS

**Annexe : Liste des sections cadastrales pour les communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin
Loire-Bretagne faisant l'objet d'une délimitation infra-communale**

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	CODE INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	CODE INSEE ^{antérieur}	Année de classement	Section(s) cadastrale(s) concernée(s)
23	Viersat	23261			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 4-0A, 5-0A, 6-0A, 1-0B, 2-0B, 3-0B, 1-0C, 2-0C, 1-0E, 2-0E, 3-0E, 4-0E, 1-0F, 2-0F, 3-0F, 4-0F, 5-0F, 1-0G, 3-0G, 1-ZA, 2-0G
36	Fontguenand	36077			2015	1-0A
36	Jeu-Maloches	36090			2015	2-0A, 1-0B, 2-0B, 1-0C, 2-0C, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZA
36	Luçay-le-Mâle	36103			2015	1-BD, 1-VH, 1-VI, 1-WK, 1-WL, 1-ZA, 1-ZB, 1-AZ
36	Lye	36107			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 4-0A, 5-0A, 1-AD, 1-AE
36	Lys-Saint-Georges	36108			2017	1-0B
36	Poulligny-Notre-Dame	36163			2015	1-AC, 1-AD, 1-AE, 1-AH, 1-AI, 1-AK, 1-AL, 1-AM, 1-AN, 1-AO, 1-AP, 1-AR, 1-AS
36	Saint-Cyran-du-Jambot	36188			2015	1-AB, 1-ZA, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZD, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL
36	Sarzay	36210			2017	1-0A
36	Tranzault	36226			2017	1-0A, 3-0A, 5-0A
36	Veuil	36235			2015	1-AP, 1-ZA, 1-ZE, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZN, 1-ZO, 1-ZP
37	Céré-la-Ronde	37046			2015	1-0A, 2-0A, 1-ZN
37	Saint-Hippolyte	37221			2015	1-0A, 1-YE, 1-YI, 1-YL, 1-ZA, 1-ZC, 1-ZD, 1-ZE, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZO, 1-ZP, 2-0A, 3-0A, 2-0B, 1-0D, 2-0E, 1-YC, 1-YH, 1-YK, 1-ZB, 1-ZN
37	Sennevières	37246			2015	1-ZO, 1-ZP
37	Villedômain	37275			2015	3-0C, 4-0C, 1-ZO
37	Villeloin-Coulangé	37277			2017	1-ZD, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZH
41	Billy	41016			2015	1-YA, 1-ZY, 1-ZA
41	Faverolles-sur-Cher	41080			2015	1-AB, 1-AC, 1-AD, 1-AX, 1-ZI, 1-ZL
41	La Ferté-Saint-Cyr	41085			2015	1-AB, 1-AC
41	Pierrefitte-sur-Sauldre	41176			2015	1-0B, 2-0B, 1-0C, 2-0C, 1-0D, 1-0E, 2-0E, 1-0F, 2-0F, 1-0G

Annexe : Liste des sections cadastrales pour les communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne faisant l'objet d'une délimitation infra-communale

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	CODE INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	CODE INSEE antérieur	Année de classement	Section(s) cadastrale(s) concernée(s)
41	Rougeou	41195			2015	1-0A
41	Saint-Georges-sur-Cher	41211			2015	1-0A, 2-0A, 1-0B, 2-0B, 3-0B, 4-0B, 2-0D, 1-ZB, 1-ZP, 1-ZS, 1-ZT, 1-ZW, 1-ZX, 1-0C, 1-0D, 3-0D, 1-ZA
41	Saint-Julien-de-Chédon	41217			2015	1-AB, 1-AC, 1-AD, 1-AE, 1-AH, 1-AN, 1-AO, 1-ZA, 1-AI, 1-AM
41	Salbris	41232			2015	1-AC, 1-AD
43	Espalem	43088			2017	1-0A, 1-0B, 1-0C, 1-ZA, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZD, 1-ZE, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZN
43	Léotoing	43121			2017	1-0D, 2-0E, 1-ZB, 1-ZM, 1-ZN, 1-ZO, 1-ZP, 1-ZR, 1-0C, 2-0C, 2-0D, 4-0D, 1-0E, 1-ZT
43	Saint-Beauzire	43170			2015	1-YC, 1-YD, 1-ZD, 1-ZE, 1-ZI, 1-ZK, 2-0A, 1-ZB, 1-ZH
45	Chanteau	45072			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 4-0A, 1-0B
45	Jouy-le-Potier	45175			2015	2-0A, 1-0B, 2-0B
45	Loury	45188			2015	1-0A
45	Rebréchien	45261			2015	1-0A, 2-0A, 1-ZA, 1-0H
45	Saint-Florent	45277			2015	1-AB, 1-AC, 1-AD, 1-AE, 1-AH
58	Alluy	58004			2015	2-0B, 6-0B, 1-AA, 1-YA, 1-YB, 1-YC, 1-YD, 1-ZA, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZR, 1-ZS, 1-ZV, 1-ZW, 1-ZX, 1-ZY
58	Biches	58030			2015	1-0D, 2-0D, 1-ZA, 1-YA
58	Montapas	58171			2015	4-0B, 7-0C, 9-0C, 1-ZH, 1-ZM
58	Montigny-aux-Amognes	58176			2015	3-0B
58	Montigny-sur-Canne	58178			2015	1-0C, 2-0C, 1-0D, 2-0D, 3-0D, 4-0D, 5-0D, 6-0D, 1-0E, 2-0E, 3-0E, 4-0E, 5-0E, 6-0E
58	Parigny-les-Vaux	58207			2017	1-AP, 1-AR, 1-AT, 1-AW, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZN
58	Saint-Aubin-les-Forges	58231			2015	1-0B, 2-0B, 1-0C
58	Saint-Benin-des-Bois	58233			2015	5-0B, 1-ZI
58	Saint-Franchy	58240			2015	5-0C

**Annexe : Liste des sections cadastrales pour les communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin
Loire-Bretagne faisant l'objet d'une délimitation infra-communale**

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	CODE INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	CODE INSEE ^{antérieur}	Année de classement	Section(s) cadastrale(s) concernée(s)
58	Sainte-Marie	58253			2015	4-0B, 1-0C, 3-0C, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZN
58	Saint-Saulge	58267			2015	5-0B, 6-0B, 7-0B, 1-0C, 2-0C, 3-0C, 1-0D, 2-0D, 3-0D, 4-0D, 5-0D
58	Varennes-Vauzelles	58303			2017	1-AD, 1-AH, 1-AI, 1-AX, 1-AZ, 1-BC, 1-BD, 1-BE, 1-BH, 1-BI, 1-BK, 1-BN, 1-BO, 1-BP, 1-BR, 1-BS, 1-BT, 1-BW, 1-BY, 1-ZC, 1-ZD, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZN, 1-ZO, 1-ZP, 1-ZR, 1-AC, 1-ZE
63	Aigueperse	63001			2015	1-ZM
63	Billom	63040			2015	1-AB, 1-YA, 1-YP, 1-YR, 1-YS, 1-ZC, 1-YB
63	Bussièresp-et-Pruns	63061			2015	1-ZK, 1-ZL, 1-ZE
63	Cébazat	63063			2015	1-0E, 1-0F, 2-0F, 1-AB, 1-AC, 1-AE, 1-AH, 1-AI, 1-BB, 1-BC, 1-BD
63	Champeix	63080			2015	1-ZC, 1-ZD
63	Champs	63082			2015	1-YI
63	Chaptuzat	63090			2015	1-YH
63	Charbonnières-les-Vieilles	63093			2015	1-XA, 1-XB
63	Châtel-Guyon	63103			2015	1-AB, 1-AC, 1-AD, 1-AE, 1-AI, 1-AP, 1-AR, 1-YA, 1-ZA, 1-ZB, 1-ZC
63	Chauriat	63106			2015	1-YC, 1-YD, 1-YE
63	Combronde	63116			2015	1-YH, 1-YI
63	Coudes	63121			2015	1-ZD
63	Dauzat-sur-Vodable	63134			2015	1-ZD, 1-ZC
63	Gerzat	63164			2015	1-0B, 1-0F, 3-0F, 1-0G, 1-AB, 1-AC, 1-BA, 1-BB, 1-BC, 1-BD, 1-BE, 1-BH, 1-BI, 1-BK, 1-BL, 1-BV, 1-BW, 1-ZA, 1-ZK, 1-ZM, 1-ZN, 1-ZO, 1-ZP, 1-ZR, 1-ZV, 1-ZW
63	Jozerand	63181			2015	3-0B, 1-ZC, 1-ZD, 1-ZE

Annexe : Liste des sections cadastrales pour les communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne faisant l'objet d'une délimitation infra-communale

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	CODE INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	CODE INSEE antérieur	Année de classement	Section(s) cadastrale(s) concernée(s)
63	Lezoux	63195			2015	2-0A, 1-0B, 1-0G, 2-0G, 1-AA, 1-AB, 1-AC, 1-AE, 1-AM, 1-AN, 1-AO, 1-AP, 1-AR, 1-AS, 1-AT, 1-AV, 1-YA, 1-YB, 1-YC, 1-YD, 1-YE, 1-ZE, 1-ZH, 1-ZT, 1-ZW, 1-ZX, 1-ZY
63	Loubeyrat	63198			2015	2-0A, 1-0C, 2-0D, 1-YA, 1-YB, 1-YC, 1-YD, 1-YE, 1-YH, 1-ZC, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZN, 1-ZO, 1-ZV, 1-ZW, 1-ZX, 1-ZY, 2-0C, 1-0D, 3-0D
63	Ludesse	63199			2015	1-ZC, 1-0B, 2-0B, 3-0B, 1-ZB
63	Malauzat	63203			2015	1-AN, 1-AO, 1-AP
63	Marsat	63212			2015	1-AA, 1-AB, 1-AC, 1-AK, 1-AL
63	Ménérol	63224			2015	1-ZA, 1-ZB, 1-ZC, 1-ZD
63	Mozac	63245			2015	1-AR, 1-AS, 1-AT
63	Neschers	63250			2015	1-YA, 1-YB, 1-YC, 1-YD
63	Ravel	63296			2015	3-0A, 4-0A, 5-0A, 1-0B, 1-ZD, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 6-0A
63	Riom	63300			2015	1-AZ, 1-BC, 1-BD, 1-BE, 1-BH, 1-BI, 1-BK, 1-BL, 1-BM, 1-BN, 1-BP, 1-BR, 1-BS, 1-CH, 1-CI, 1-CK, 1-CL, 1-YA, 1-YB, 1-YL, 1-YM, 1-YN, 1-YO, 1-YP, 1-YR, 1-YS, 1-ZW, 1-ZX, 1-ZY
63	Saint-Agoulin	63311			2015	1-YB, 1-YC, 1-YD, 1-YE, 1-YH, 1-YI, 1-YK, 1-ZI, 1-ZK
63	Saint-Bonnet-près-Riom	63327			2015	1-YA, 1-YB, 1-YC, 1-ZA
63	Saint-Germain-Lembron	63352			2015	1-YA, 1-YB, 1-YP, 1-YR, 1-YS
63	Solignat	63422			2015	1-0D, 1-0E, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZN, 1-ZO
63	Teilhède	63427			2015	1-WA, 1-WB, 1-ZD, 1-ZE, 1-ZK, 2-0C, 1-0D, 2-0D, 3-0D, 1-0E, 1-ZI, 1-ZL
63	Ternant-les-Eaux	63429			2015	1-0A, 1-ZA
63	Veyre-Monton	63455			2015	1-ZI, 1-ZK, 1-ZO, 1-ZP

Annexe : Liste des sections cadastrales pour les communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne faisant l'objet d'une délimitation infra-communale

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	CODE INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	CODE INSEE ^{antérieur}	Année de classement	Section(s) cadastrale(s) concernée(s)
63	Vodable	63466			2015	1-0D, 1-ZA, 1-ZE, 1-ZH, 1-ZI, 1-ZK, 1-ZL, 1-ZM, 1-ZO, 1-ZP, 1-ZR, 1-0H
69	Haute-Rivoire	69099			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 1-0B, 2-0B, 1-0C, 2-0C, 3-0C, 4-0C, 1-0D, 2-0D
69	Longessaigne	69120			2015	1-AI, 1-AK, 1-AL, 1-AM
71	Les Bizots	71038			1994	1-0A, 2-0A, 3-0A, 1-0B, 1-0C, 2-0C, 3-0C, 4-0C, 1-AB, 1-AC
71	Blanzay	71040			1994	1-0A, 1-0G, 2-0G, 3-0G
71	Montcenis	71309			1994	1-0B, 1-AC, 1-AL, 1-AM, 1-AN, 1-AO
71	Paray-le-Monial	71342			2015	2-0D, 1-BN
71	Saint-Berain-sous-Sanvignes	71390			1994	2-0C, 3-0C, 4-0C, 1-0D, 4-0D
71	Uchon	71551			1994	2-0C
71	Vitry-en-Charollais	71588			2015	2-0C, 1-0D, 2-0D, 1-AM, 1-AN
86	Adriers	86001			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 4-0A, 5-0A, 6-0A, 1-0B, 2-0B, 3-0B, 2-0C, 4-0C, 5-0C, 1-0D, 2-0D, 3-0D, 4-0D, 5-0D
86	Availles-Limouzine	86015			2015	1-0A, 2-0A, 1-0B, 2-0B, 1-0C, 1-0D, 2-0K, 1-0L, 2-0L, 1-0M, 2-0M
86	Brigueil-le-Chantre	86037			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 1-0B, 2-0F, 3-0F, 4-0F, 1-0G, 2-0G, 3-0G, 4-0G, 5-0G, 1-0H, 2-0H, 1-AB
86	Lathus-Saint-Rémy	86120			2015	8-0G, 1-0A, 2-0A, 4-0A, 2-0B, 1-0C, 2-0C, 3-0C, 4-0C, 5-0C, 1-0D, 2-0D, 1-0E, 2-0E, 3-0E, 4-0E, 5-0E
86	Nérignac	86176			2015	1-0A
87	Azat-le-Ris	87006			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 4-0A, 1-0B, 2-0B, 3-0B, 4-0B, 5-0B, 2-0C, 3-0C, 4-0C, 2-0D
87	Bussière-Poitevine	87028			2015	2-0D, 3-0D, 5-0D, 6-0D, 3-0E
87	Verneuil-Moustiers	87200			2015	1-0A, 2-0A, 3-0A, 1-0B, 1-0F, 2-0F, 3-0F

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-02-02-001

Arrêté portant désignation des zones vulnérables à la
pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin
Loire-Bretagne

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

Arrêté

Portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET
PREFET COORDONNATEUR
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n° 91/676/CEE du Conseil des communautés économiques européennes du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles ;

Vu la directive n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-19-1, L.212-1, R.211-75 à R.211-77 ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2015 précisant les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation et les modalités de désignation et de délimitation des zones vulnérables définies aux articles R.211-75, R.211-76 et R.211-77 du Code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion et des eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé par arrêté du 18 novembre 2015 publié au Journal officiel de la république française du 20 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté n° 07-0162 du 27 août 2007 portant délimitation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne du préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté n° 12-282 du 21 décembre 2012 portant délimitation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne du préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté n° 15-047 du 13 mars 2015 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne ;

Vu les avis des conseils régionaux, des chambres régionales d'agriculture, des agences de l'eau, des commissions régionales de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'avis du Comité de bassin Loire-Bretagne en date du 29 novembre 2016 ;

Vu les observations formulées dans le cadre de la consultation du public sur internet du 7 novembre au 1^{er} décembre 2016 ;

Considérant

- les résultats de la 6^e campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux ;
- le rapport soumis à la concertation, de juin 2016, portant sur l'avant-projet de zonage, et le rapport de bilan de la concertation, de septembre 2016 ;
- le rapport de consultation portant sur le projet de zonage, d'octobre 2016 ;
- le rapport de synthèse de la consultation du public, de janvier 2017, et le rapport final établi suite à la consultation, de janvier 2017.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le bassin Loire-Bretagne, les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole sont constituées des communes listées en annexe au présent arrêté. Cette liste précise les communes faisant l'objet d'une délimitation infra-communale.

Article 2 : La création de communes nouvelles postérieurement au 1^{er} janvier 2017, regroupant des communes listées en annexe, est sans impact sur les limites des zones vulnérables.

Article 3 : Le présent arrêté remplace les arrêtés n° 07-0162 du 27 août 2007, n° 12-282 du 21 décembre 2012 et n°15-047 du 13 mars 2015.

Article 4 : Le présent arrêté accompagné de son annexe est publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire. Il est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>).

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué du bassin Loire-Bretagne, les préfets des régions et des

départements concernés du bassin Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 2 février 2017
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 17.014 enregistré le 2 février 2017.

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
03	Abrest	03001			1994	sans	
03	Ainay-le-Château	03003			2015	sans	
03	Arpheuilles-Saint-Priest	03007			2015	sans	
03	Aubigny	03009			1999	sans	
03	Audes	03010			2015	avec	FRGR1863
03	Aurouër	03011			2015	sans	
03	Avermes	03013			1999	sans	
03	Avrilly	03014			1994	sans	
03	Bagneux	03015			1999	sans	
03	Barberier	03016			1994	sans	
03	Bayet	03018			1994	sans	
03	Beaulon	03019			1994	sans	
03	Bègues	03021			1994	sans	
03	Bellenaves	03022			1994	sans	
03	Bellerive-sur-Allier	03023			1994	sans	
03	Bessay-sur-Allier	03025			1999	sans	
03	Billezois	03028			2015	sans	
03	Billy	03029			1994	sans	
03	Biozat	03030			1994	sans	
03	Bost	03033			2015	sans	
03	Boucé	03034			1994	sans	
03	Bressolles	03040			1999	sans	
03	Broût-Vernet	03043			1994	sans	
03	Brugheas	03044			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
03	Busset	03045			2015	sans	
03	Chantelle	03053			2015	sans	
03	Chapeau	03054			2015	sans	
03	La Chapelle-aux-Chasses	03057			2015	sans	
03	Chareil-Cintrat	03059			1994	sans	
03	Charmeil	03060			1994	sans	
03	Charmes	03061			1994	sans	
03	Charroux	03062			1994	sans	
03	Chassenard	03063			1994	sans	
03	Châtel-de-Neuvre	03065			1994	sans	
03	Chazemais	03072			2015	avec	FRGR1863
03	Chemilly	03073			1994	sans	
03	Chevagnes	03074			2015	sans	
03	Chezelle	03075			2015	sans	
03	Chézy	03076			2015	sans	
03	Cindré	03079			1994	sans	
03	Cognat-Lyonne	03080			1994	sans	
03	Contigny	03083			1994	sans	
03	Coulanges	03086			1994	sans	
03	Coutansouze	03089			2015	avec	FRGR1739, FRGR1752
03	Créchy	03091			1994	sans	
03	Creuzier-le-Neuf	03093			2015	sans	
03	Creuzier-le-Vieux	03094			1994	sans	
03	Cusset	03095			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
03	Deneuille-lès-Chantelle	03096			2017	sans	
03	Diou	03100			1994	sans	
03	Dompierre-sur-Besbre	03102			1994	sans	
03	Ébreuil	03107			1994	sans	
03	Escurolles	03109			1994	sans	
03	Espinasse-Vozelle	03110			1994	sans	
03	Étroussat	03112			1994	sans	
03	La Ferté-Hauterive	03114			1994	sans	
03	Fourilles	03116			1994	sans	
03	Gannat	03118			1994	sans	
03	Gannay-sur-Loire	03119			1994	sans	
03	Garnat-sur-Engièvre	03120			1994	sans	
03	Gennetines	03121			2015	sans	
03	Gouise	03124			2015	sans	
03	Hauterive	03126			1994	sans	
03	Isle-et-Bardais	03130			2015	avec	FRGR0331a, FRGR0328
03	Isserpent	03131			2015	avec	FRGR0277
03	Jenzat	03133			1994	sans	
03	Lalizolle	03135			2015	avec	FRGR1739, FRGR1752
03	Langy	03137			1994	sans	
03	Loriges	03148			1994	sans	
03	Luneau	03154			1994	sans	
03	Lurcy-Lévis	03155			2015	avec	FRGR0331a
03	Lusigny	03156			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
03	Magnet	03157			2015	sans	
03	Marcenat	03160			1994	sans	
03	Mariol	03163			1994	sans	
03	Le Mayet-d'École	03164			1994	sans	
03	Mazerier	03166			1994	sans	
03	Mercy	03171			2015	sans	
03	Molinet	03173			1994	sans	
03	Monestier	03175			2017	avec	FRGR1752, FRGR0283
03	Monétay-sur-Allier	03176			1994	sans	
03	Montaigu-le-Blin	03179			1994	sans	
03	Montbeugny	03180			2015	sans	
03	Monteignet-sur-l'Andelot	03182			1994	sans	
03	Montilly	03184			1999	sans	
03	Montoldre	03187			1994	sans	
03	Montord	03188			2015	avec	FRGR0283
03	Moulins	03190			1999	sans	
03	Nassigny	03193			2015	avec	FRGR1863
03	Naves	03194			1994	sans	
03	Neuilly-le-Réal	03197			2015	sans	
03	Neuvy	03200			1999	sans	
03	Paray-le-Frésil	03203			2015	sans	
03	Paray-sous-Briailles	03204			1994	sans	
03	Périgny	03205			2015	avec	FRGR0277, FRGR1768, FRGR1816
03	Pierrefitte-sur-Loire	03207			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
03	Poëzat	03209			1994	sans	
03	Quinssaines	03212			2015	avec	FRGR1772
03	Rongères	03215			1994	sans	
03	Saint-Bonnet-de-Rochefort	03220			1994	sans	
03	Saint-Bonnet-Tronçais	03221			2015	avec	FRGR0328
03	Saint-Christophe	03223			2015	sans	
03	Saint-Didier-la-Forêt	03227			1994	sans	
03	Saint-Ennemond	03229			2015	sans	
03	Saint-Étienne-de-Vicq	03230			2015	avec	FRGR0277
03	Saint-Félix	03232			2015	sans	
03	Saint-Gérand-de-Vaux	03234			1994	sans	
03	Saint-Gérand-le-Puy	03235			1994	sans	
03	Saint-Germain-des-Fossés	03236			1994	sans	
03	Saint-Germain-de-Salles	03237			1994	sans	
03	Saint-Léopardin-d'Augy	03241			1999	sans	
03	Saint-Loup	03242			1994	sans	
03	Saint-Martin-des-Lais	03245			1994	sans	
03	Saint-Pont	03252			1994	sans	
03	Saint-Pourçain-sur-Sioule	03254			1994	sans	
03	Saint-Rémy-en-Rollat	03258			1994	sans	
03	Saint-Voir	03263			2015	avec	FRGR0222
03	Saint-Yorre	03264			1994	sans	
03	Sanssat	03266			2015	sans	
03	Saulzet	03268			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
03	Serbannes	03271			1994	sans	
03	Seuillet	03273			2015	sans	
03	Sussat	03276			1994	sans	
03	Taxat-Senat	03278			1994	sans	
03	Teillet-Argenty	03279			2015	sans	
03	Thiel-sur-Acolin	03283			2015	sans	
03	Thionne	03284			2015	avec	FRGR0222
03	Toulon-sur-Allier	03286			1999	sans	
03	Treteau	03289			1994	sans	
03	Trévol	03290			1999	sans	
03	Ussel-d'Allier	03294			1994	sans	
03	Valignat	03295			1994	sans	
03	Varennes-sur-Allier	03298			1994	sans	
03	Vaumas	03300			2015	avec	FRGR0222
03	Veauce	03302			1994	sans	
03	Vendat	03304			1994	sans	
03	Le Vernet	03306			2015	sans	
03	Le Veudre	03309			1999	sans	
03	Vichy	03310			1994	sans	
03	Vicq	03311			1994	sans	
03	Villeneuve-sur-Allier	03316			1999	sans	
03	Yzeure	03321			2015	sans	
15	Allanche	15001			2015	sans	
15	Vieillespesse	15259			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
16	Hiesse	16164			2015	sans	
16	Lessac	16181			2015	avec	FRGR0395, FRGR0391
17	Aigrefeuille-d'Aunis	17003			1994	sans	
17	Anais	17007			1994	sans	
17	Andilly	17008			1994	sans	
17	Angliers	17009			1994	sans	
17	Angoulins	17010			1994	sans	
17	Aytré	17028			1994	sans	
17	Benon	17041			1994	sans	
17	Bouhet	17057			1994	sans	
17	Bourgneuf	17059			1994	sans	
17	Chambon	17080			1994	sans	
17	Charron	17091			1994	sans	
17	Châtelailon-Plage	17094			1994	sans	
17	Clavette	17109			1994	sans	
17	Courçon	17127			1994	sans	
17	Cramchaban	17132			1994	sans	
17	Croix-Chapeau	17136			1994	sans	
17	Dœuil-sur-le-Mignon	17139			2002	sans	
17	Dompierre-sur-Mer	17142			1994	sans	
17	Esnandes	17153			1994	sans	
17	Ferrières	17158			1994	sans	
17	Forges	17166			1994	sans	
17	La Grève-sur-Mignon	17182			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
17	Le Gué-d'Alléré	17186			1994	sans	
17	L'Houmeau	17190			1994	sans	
17	La Jarne	17193			1994	sans	
17	La Jarrie	17194			1994	sans	
17	Lagord	17200			1994	sans	
17	La Laigne	17201			1994	sans	
17	Longèves	17208			1994	sans	
17	Marans	17218			1994	sans	
17	Marsais	17221			1994	sans	
17	Marsilly	17222			1994	sans	
17	Montroy	17245			1994	sans	
17	Nieul-sur-Mer	17264			1994	sans	
17	Nuaillé-d'Aunis	17267			1994	sans	
17	Périgny	17274			1994	sans	
17	Puilboreau	17291			1994	sans	
17	Puyravault	17293			1994	sans	
17	La Rochelle	17300			1994	sans	
17	La Ronde	17303			1994	sans	
17	Saint-Christophe	17315			1994	sans	
17	Saint-Cyr-du-Doret	17322			1994	sans	
17	Saint-Félix	17327			2002	sans	
17	Saint-Georges-du-Bois	17338			1994	sans	
17	Saint-Jean-de-Liversay	17349			1994	sans	
17	Saint-Médard-d'Aunis	17373			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
17	Saint-Ouen-d'Aunis	17376			1994	sans	
17	Saint-Pierre-d'Amilly	17382			1994	sans	
17	Saint-Rogatien	17391			1994	sans	
17	Saint-Saturnin-du-Bois	17394			1994	sans	
17	Saint-Sauveur-d'Aunis	17396			1994	sans	
17	Sainte-Soulle	17407			1994	sans	
17	Saint-Vivien	17413			1994	sans	
17	Saint-Xandre	17414			1994	sans	
17	Salles-sur-Mer	17420			1994	sans	
17	Taugon	17439			1994	sans	
17	Le Thou	17447			1994	sans	
17	Vérines	17466			1994	sans	
17	Villedoux	17472			1994	sans	
17	Villeneuve-la-Comtesse	17474			2002	sans	
17	Virson	17480			1994	sans	
17	Vouhé	17482			1994	sans	
18	Achères	18001			2015	sans	
18	Ainay-le-Vieil	18002			2012 / 2017*	sans	
18	Les Aix-d'Angillon	18003			1994	sans	
18	Allogny	18004			2015	sans	
18	Allouis	18005			2015	sans	
18	Annoix	18006			1994	sans	
18	Apremont-sur-Allier	18007			2015	sans	
18	Arçay	18008			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Arcomps	18009			2015	sans	
18	Ardenais	18010			2015	sans	
18	Argent-sur-Sauldre	18011			1994	sans	
18	Argenvières	18012			1994	sans	
18	Arpheuilles	18013			1994	sans	
18	Assigny	18014			2015	sans	
18	Aubigny-sur-Nère	18015			1994	sans	
18	Aubinges	18016			1994	sans	
18	Augy-sur-Aubois	18017			2012 / 2017*	sans	
18	Avord	18018			1994	sans	
18	Azy	18019			1994	sans	
18	Bannay	18020			1999	sans	
18	Bannegon	18021			2012 / 2017*	sans	
18	Barlieu	18022			2015	sans	
18	Baugy	18023			1994	sans	
18	Beddes	18024			2015	sans	
18	Beffes	18025			1994	sans	
18	Belleville-sur-Loire	18026			1999	sans	
18	Bengy-sur-Craon	18027			1994	sans	
18	Berry-Bouy	18028			1994	sans	
18	Bessais-le-Fromental	18029			2015	sans	
18	Blancafort	18030			2015	sans	
18	Blet	18031			2015	sans	
18	Boulleret	18032			1999	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Bourges	18033			1994	sans	
18	Bouzais	18034			2012 / 2017*	sans	
18	Brécy	18035			1994	sans	
18	Brinay	18036			1994	sans	
18	Brinon-sur-Sauldre	18037			2015	avec	FRGR1013, FRGR0335
18	Bruère-Allichamps	18038			1994	sans	
18	Bué	18039			2012 / 2017*	sans	
18	Bussy	18040			1994	sans	
18	La Celette	18041			2015	sans	
18	La Celle	18042			1994	sans	
18	La Celle-Condé	18043			2015	sans	
18	Cerbois	18044			1994	sans	
18	Chalivoy-Milon	18045			1994	sans	
18	Chambon	18046			2017	sans	
18	La Chapelle-d'Angillon	18047			2015	sans	
18	La Chapelle-Hugon	18048			2015	sans	
18	La Chapelle-Montlinard	18049			1994	sans	
18	La Chapelle-Saint-Ursin	18050			1994	sans	
18	La Chapelotte	18051			2015	sans	
18	Charenton-du-Cher	18052			2015	sans	
18	Charentonnay	18053			1994	sans	
18	Charly	18054			2015	sans	
18	Chârost	18055			1994	sans	
18	Chassy	18056			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Châteaumeillant	18057			2015	sans	
18	Châteauneuf-sur-Cher	18058			1994	sans	
18	Le Châtelet	18059			2015	sans	
18	Chaumont	18060			1994	sans	
18	Chaumoux-Marcilly	18061			1994	sans	
18	Le Chautay	18062			2015	sans	
18	Chavannes	18063			1994	sans	
18	Chéry	18064			1994	sans	
18	Chezal-Benoît	18065			1994	sans	
18	Civray	18066			1994	sans	
18	Clémont	18067			2015	sans	
18	Cogny	18068			1994	sans	
18	Colombiers	18069			2015	sans	
18	Concressault	18070			2015	sans	
18	Contres	18071			1994	sans	
18	Cornusse	18072			1994	sans	
18	Corquoy	18073			1994	sans	
18	Couargues	18074			1999	sans	
18	Cours-les-Barres	18075			2015	sans	
18	Coust	18076			2015	sans	
18	Couy	18077			1994	sans	
18	Crézançay-sur-Cher	18078			1994	sans	
18	Crézancy-en-Sancerre	18079			2012 / 2017*	sans	
18	Croisy	18080			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Crosses	18081			1994	sans	
18	Cuffy	18082			2015	sans	
18	Dampierre-en-Crot	18084			2015	sans	
18	Dampierre-en-Graçay	18085			2015	sans	
18	Drevant	18086			2015	sans	
18	Dun-sur-Auron	18087			1994	sans	
18	Ennordres	18088			1994	sans	
18	Étréchy	18090			1994	sans	
18	Farges-Allichamps	18091			2015	sans	
18	Farges-en-Septaine	18092			1994	sans	
18	Faverdines	18093			2017	sans	
18	Feux	18094			1994	sans	
18	Flavigny	18095			2015	sans	
18	Foëcy	18096			1994	sans	
18	Fussy	18097			1994	sans	
18	Gardefort	18098			1994	sans	
18	Garigny	18099			1994	sans	
18	Genouilly	18100			2015	sans	
18	Germigny-l'Exempt	18101			2012 / 2017*	sans	
18	Givardon	18102			2012 / 2017*	sans	
18	Graçay	18103			2007	sans	
18	Groises	18104			1994	sans	
18	Gron	18105			1994	sans	
18	Grossouvre	18106			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	La Groutte	18107			2012 / 2017*	sans	
18	La Guerche-sur-l'Aubois	18108			2012 / 2017*	sans	
18	Henrichemont	18109			2015	sans	
18	Herry	18110			1994	sans	
18	Humbligny	18111			2012 / 2017*	sans	
18	Ids-Saint-Roch	18112			2015	sans	
18	Ignol	18113			2015	sans	
18	Ineuil	18114			2017	sans	
18	Ivoy-le-Pré	18115			2015	sans	
18	Jalognes	18116			1994	sans	
18	Jars	18117			2015	sans	
18	Jouet-sur-l'Aubois	18118			2015	sans	
18	Jussy-Champagne	18119			1994	sans	
18	Jussy-le-Chaudrier	18120			1994	sans	
18	Lantan	18121			1994	sans	
18	Lapan	18122			1994	sans	
18	Laverdines	18123			1994	sans	
18	Lazenay	18124			1994	sans	
18	Léré	18125			1999	sans	
18	Levet	18126			1994	sans	
18	Lignièrès	18127			2015	sans	
18	Limeux	18128			1994	sans	
18	Lissay-Lochy	18129			1994	sans	
18	Loye-sur-Arnon	18130			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Lugny-Bourbonnais	18131			1994	sans	
18	Lugny-Champagne	18132			1994	sans	
18	Lunery	18133			1994	sans	
18	Lury-sur-Arnon	18134			1994	sans	
18	Maisonnais	18135			2015	sans	
18	Marçais	18136			2015	sans	
18	Mareuil-sur-Arnon	18137			1994	sans	
18	Marmagne	18138			1994	sans	
18	Marseilles-lès-Aubigny	18139			2015	sans	
18	Massay	18140			2002	sans	
18	Mehun-sur-Yèvre	18141			1994	sans	
18	Meillant	18142			1994	sans	
18	Menetou-Couture	18143			1994	sans	
18	Menetou-Râtel	18144			2015	sans	
18	Menetou-Salon	18145			2015	sans	
18	Ménétréol-sous-Sancerre	18146			1999	sans	
18	Ménétréol-sur-Sauldre	18147			2015	sans	
18	Méreau	18148			2002	sans	
18	Méry-ès-Bois	18149			2015	sans	
18	Méry-sur-Cher	18150			2015	sans	
18	Montigny	18151			1994	sans	
18	Montlouis	18152			1994	sans	
18	Morlac	18153			2015	sans	
18	Mornay-Berry	18154			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Mornay-sur-Allier	18155			2015	sans	
18	Morogues	18156			2012 / 2017*	sans	
18	Morthomiers	18157			1994	sans	
18	Moulins-sur-Yèvre	18158			1994	sans	
18	Nançay	18159			2015	sans	
18	Nérondes	18160			2015	sans	
18	Neuilly-en-Dun	18161			2012 / 2017*	sans	
18	Neuilly-en-Sancerre	18162			2015	sans	
18	Neuvy-Deux-Clochers	18163			2015	sans	
18	Neuvy-le-Barrois	18164			2015	sans	
18	Neuvy-sur-Barangeon	18165			2017	sans	
18	Nohant-en-Goût	18166			1994	sans	
18	Nohant-en-Graçay	18167			2007	sans	
18	Le Noyer	18168			2015	sans	
18	Nozières	18169			2015	sans	
18	Oizon	18170			2007	sans	
18	Orcenais	18171			2015	sans	
18	Orval	18172			2012 / 2017*	sans	
18	Osmerly	18173			1994	sans	
18	Osmoy	18174			1994	sans	
18	Ourouer-les-Bourdelins	18175			2015	sans	
18	Parassy	18176			2015	sans	
18	Parnay	18177			1994	sans	
18	Pigny	18179			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Plaimpied-Givaudins	18180			1994	sans	
18	Plou	18181			1994	sans	
18	Poisieux	18182			1994	sans	
18	Le Pondy	18183			2015	sans	
18	Précy	18184			1994	sans	
18	Presly	18185			2007	sans	
18	Preuilly	18186			1994	sans	
18	Primelles	18188			1994	sans	
18	Quantilly	18189			2015	sans	
18	Quincy	18190			1994	sans	
18	Raymond	18191			1994	sans	
18	Rezay	18193			2015	sans	
18	Rians	18194			1994	sans	
18	Sagonne	18195			2012 / 2017*	sans	
18	Saint-Aignan-des-Noyers	18196			2015	sans	
18	Saint-Amand-Montrond	18197			2012 / 2017*	sans	
18	Saint-Ambroix	18198			1994	sans	
18	Saint-Baudel	18199			1994	sans	
18	Saint-Bouize	18200			1999	sans	
18	Saint-Caprais	18201			1994	sans	
18	Saint-Céols	18202			1994	sans	
18	Saint-Denis-de-Palin	18204			1994	sans	
18	Saint-Doulchard	18205			1994	sans	
18	Saint-Éloy-de-Gy	18206			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Saint-Florent-sur-Cher	18207			1994	sans	
18	Sainte-Gemme-en-Sancerrois	18208			2015	sans	
18	Saint-Georges-de-Poisieux	18209			2012 / 2017*	sans	
18	Saint-Georges-sur-la-Prée	18210			2015	sans	
18	Saint-Georges-sur-Moulon	18211			2015	sans	
18	Saint-Germain-des-Bois	18212			1994	sans	
18	Saint-Germain-du-Puy	18213			1994	sans	
18	Saint-Hilaire-de-Court	18214			2002	sans	
18	Saint-Hilaire-de-Gondilly	18215			2015	sans	
18	Saint-Hilaire-en-Lignières	18216			2015	sans	
18	Saint-Jeanvrin	18217			2015	sans	
18	Saint-Just	18218			1994	sans	
18	Saint-Laurent	18219			2015	sans	
18	Saint-Léger-le-Petit	18220			1994	sans	
18	Saint-Loup-des-Chaumes	18221			1994	sans	
18	Sainte-Lunaise	18222			1994	sans	
18	Saint-Martin-d'Auxigny	18223			2015	sans	
18	Saint-Martin-des-Champs	18224			1994	sans	
18	Saint-Maur	18225			2015	avec	FRGR0338
18	Saint-Michel-de-Volangis	18226			1994	sans	
18	Sainte-Montaine	18227			2015	sans	
18	Saint-Outrille	18228			2007	sans	
18	Saint-Palais	18229			2015	sans	
18	Saint-Pierre-les-Bois	18230			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Saint-Pierre-les-Étieux	18231			2015	sans	
18	Saint-Satur	18233			1999	sans	
18	Saint-Saturnin	18234			2015	avec	FRGR0338
18	Sainte-Solange	18235			1994	sans	
18	Saint-Symphorien	18236			2015	sans	
18	Sainte-Thorette	18237			1994	sans	
18	Saligny-le-Vif	18239			1994	sans	
18	Sancergues	18240			1994	sans	
18	Sancerre	18241			2012 / 2017*	sans	
18	Sancoins	18242			2015	sans	
18	Santranges	18243			2015	sans	
18	Saugy	18244			1994	sans	
18	Savigny-en-Sancerre	18246			2015	sans	
18	Savigny-en-Septaine	18247			1994	sans	
18	Senneçay	18248			1994	sans	
18	Sens-Beaujeu	18249			2015	sans	
18	Serruelles	18250			1994	sans	
18	Sévry	18251			1994	sans	
18	Soulangis	18253			1994	sans	
18	Soye-en-Septaine	18254			1994	sans	
18	Le Subdray	18255			1994	sans	
18	Subligny	18256			2015	sans	
18	Sury-près-Léré	18257			1999	sans	
18	Sury-en-Vaux	18258			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Sury-ès-Bois	18259			2015	sans	
18	Tendron	18260			2015	sans	
18	Thaumiers	18261			1994	sans	
18	Thauvenay	18262			1999	sans	
18	Thénioux	18263			2015	sans	
18	Thou	18264			2015	sans	
18	Torteron	18265			2015	sans	
18	Touchay	18266			2015	sans	
18	Trouy	18267			1994	sans	
18	Uzay-le-Venon	18268			1994	sans	
18	Vailly-sur-Sauldre	18269			2015	sans	
18	Vallenay	18270			2015	sans	
18	Vasselay	18271			1994	sans	
18	Veaugues	18272			1994	sans	
18	Venesmes	18273			1994	sans	
18	Verdigny	18274			2012 / 2017*	sans	
18	Vereaux	18275			2012 / 2017*	sans	
18	Vernais	18276			2012 / 2017*	sans	
18	Verneuil	18277			1994	sans	
18	Vierzon	18279			2015	sans	
18	Vignoux-sous-les-Aix	18280			1994	sans	
18	Vignoux-sur-Barangeon	18281			2015	sans	
18	Villabon	18282			1994	sans	
18	Villecelin	18283			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
18	Villegenon	18284			2015	sans	
18	Villeneuve-sur-Cher	18285			1994	sans	
18	Villequiers	18286			1994	sans	
18	Vinon	18287			1994	sans	
18	Vorly	18288			1994	sans	
18	Vornay	18289			1994	sans	
18	Vouzeron	18290			2017	sans	
21	Arconcey	21020			1994	sans	
22	Allineuc	22001			1994	sans	
22	Andel	22002			1994	sans	
22	Aucaleuc	22003			1994	sans	
22	Bégard	22004			1994	sans	
22	Belle-Isle-en-Terre	22005			1994	sans	
22	Berhet	22006			1994	sans	
22	Bobital	22008			1994	sans	
22	Le Bodéo	22009			1994	sans	
22	Boqueho	22011			1994	sans	
22	La Bouillie	22012			1994	sans	
22	Bourbriac	22013			1994	sans	
22	Bourseul	22014			1994	sans	
22	Bréhand	22015			1994	sans	
22	Île-de-Bréhat	22016			1994	sans	
22	Brélidy	22018			1994	sans	
22	Bringolo	22019			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Broons	22020			1994	sans	
22	Brusvily	22021			1994	sans	
22	Bulat-Pestivien	22023			1994	sans	
22	Calanhel	22024			1994	sans	
22	Callac	22025			1994	sans	
22	Calorguen	22026			1994	sans	
22	Le Cambout	22027			1994	sans	
22	Camlez	22028			1994	sans	
22	Canihuel	22029			1994	sans	
22	Caouënnec-Lanvézéac	22030			1994	sans	
22	Carnoët	22031			1994	sans	
22	Caulnes	22032			1994	sans	
22	Caurel	22033			1994	sans	
22	Cavan	22034			1994	sans	
22	Les Champs-Géraux	22035			1994	sans	
22	La Chapelle-Blanche	22036			1994	sans	
22	La Chapelle-Neuve	22037			1994	sans	
22	Châtelaudren	22038			1994	sans	
22	La Chèze	22039			1994	sans	
22	Coadout	22040			1994	sans	
22	Coatascorn	22041			1994	sans	
22	Coatréven	22042			1994	sans	
22	Coëtlogon	22043			1994	sans	
22	Coëtmieux	22044			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Cohiniac	22045			1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Langourla	22046	1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Plessala	22046	1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Saint-Jacut-du-Mené	22046	1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Saint-Gilles-du-Mené	22046	1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Le Gouray	22046	1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Saint-Gouéno	22046	1994	sans	
22	Mené (Le)	22046	Collinée	22046	1994	sans	
22	Corlay	22047			1994	sans	
22	Corseul	22048			1994	sans	
22	Créhen	22049			1994	sans	
22	Dinan	22050			1994	sans	
22	Duault	22052			1994	sans	
22	Éréac	22053			1994	sans	
22	Erquy	22054			1994	sans	
22	Binic- Etables sur Mer	22055	Binic	22055	1994	sans	
22	Binic- Etables sur Mer	22055	Étables-sur-Mer	22055	1994	sans	
22	Évran	22056			1994	sans	
22	Le Faouët	22057			1994	sans	
22	Le Fœil	22059			1994	sans	
22	Gausson	22060			1994	sans	
22	Glomel	22061			1994	sans	
22	Gomené	22062			1994	sans	
22	Gommenec'h	22063			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Gouarec	22064			1994	sans	
22	Goudelin	22065			1994	sans	
22	Grâces	22067			1994	sans	
22	Grâce-Uzel	22068			1994	sans	
22	Guenroc	22069			1994	sans	
22	Guingamp	22070			1994	sans	
22	Guitté	22071			1994	sans	
22	Gurunhuel	22072			1994	sans	
22	La Harmoye	22073			1994	sans	
22	Le Haut-Corlay	22074			1994	sans	
22	Hémonstoir	22075			1994	sans	
22	Héanbihen	22076			1994	sans	
22	Hénansal	22077			1994	sans	
22	Hengoat	22078			1994	sans	
22	Hénon	22079			1994	sans	
22	Hillion	22081			1994	sans	
22	Le Hinglé	22082			1994	sans	
22	Illifaut	22083			1994	sans	
22	Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle	22084	Jugon-les-Lacs	22084	1994	sans	
22	Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle	22084	Dolo	22084	1994	sans	
22	Kerbors	22085			1994	sans	
22	Kerfot	22086			1994	sans	
22	Kergrist-Moëlou	22087			1994	sans	
22	Kerien	22088			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Kermaria-Sulard	22090			1994	sans	
22	Kermoroc'h	22091			1994	sans	
22	Kerpert	22092			1994	sans	
22	Lamballe	22093	Lamballe	22093	1994	sans	
22	Lamballe	22093	Meslin	22093	1994	sans	
22	Lancieux	22094			1994	sans	
22	Landebaëron	22095			1994	sans	
22	Landébia	22096			1994	sans	
22	La Landec	22097			1994	sans	
22	Landéhen	22098			1994	sans	
22	Lanfains	22099			1994	sans	
22	Langast	22100			1994	sans	
22	Langoat	22101			1994	sans	
22	Langrolay-sur-Rance	22103			1994	sans	
22	Languédias	22104			1994	sans	
22	Languenan	22105			1994	sans	
22	Langueux	22106			1994	sans	
22	Bon Repos sur Blavet	22107	Laniscat	22107	1994	sans	
22	Bon Repos sur Blavet	22107	Perret	22107	1994	sans	
22	Bon Repos sur Blavet	22107	Saint-Gelven	22107	1994	sans	
22	Lanleff	22108			1994	sans	
22	Lanloup	22109			1994	sans	
22	Lanmérin	22110			1994	sans	
22	Lanmodez	22111			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Lannebert	22112			1994	sans	
22	Lannion	22113			1994	sans	
22	Lanrelas	22114			1994	sans	
22	Lanrivain	22115			1994	sans	
22	Lanrodec	22116			1994	sans	
22	Lantic	22117			1994	sans	
22	Lanvally	22118			1994	sans	
22	Lanvellec	22119			1994	sans	
22	Lanvollon	22121			1994	sans	
22	Laurenan	22122			1994	sans	
22	Léhon	22123			1994	sans	
22	Lescouët-Gouarec	22124			1994	sans	
22	Le Leslay	22126			1994	sans	
22	Lézardrieux	22127			1994	sans	
22	Locarn	22128			1994	sans	
22	Loc-Envel	22129			1994	sans	
22	Loguivy-Plougras	22131			1994	sans	
22	Lohuec	22132			1994	sans	
22	Loscouët-sur-Meu	22133			1994	sans	
22	Louannec	22134			1994	sans	
22	Louargat	22135			1994	sans	
22	Loudéac	22136			1994	sans	
22	Maël-Carhaix	22137			1994	sans	
22	Maël-Pestivien	22138			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Magoar	22139			1994	sans	
22	La Malhoure	22140			1994	sans	
22	Mantallot	22141			1994	sans	
22	Matignon	22143			1994	sans	
22	La Méaugon	22144			1994	sans	
22	Mégrit	22145			1994	sans	
22	Mellionec	22146			1994	sans	
22	Merdrignac	22147			1994	sans	
22	Mérillac	22148			1994	sans	
22	Merléac	22149			1994	sans	
22	Le Merzer	22150			1994	sans	
22	Minihy-Tréguier	22152			1994	sans	
22	Moncontour	22153			1994	sans	
22	Morieux	22154			1994	sans	
22	La Motte	22155			1994	sans	
22	Moustéru	22156			1994	sans	
22	Le Moustoir	22157			1994	sans	
22	Guerlédan	22158	Saint-Guen	22158	1994	sans	
22	Guerlédan	22158	Mûr-de-Bretagne	22158	1994	sans	
22	Noyal	22160			1994	sans	
22	Pabu	22161			1994	sans	
22	Paimpol	22162			1994	sans	
22	Paule	22163			1994	sans	
22	Péder nec	22164			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Penguily	22165			1994	sans	
22	Penvéan	22166			1994	sans	
22	Perros-Guirec	22168			1994	sans	
22	Peumerit-Quintin	22169			1994	sans	
22	Plaine-Haute	22170			1994	sans	
22	Plaintel	22171			1994	sans	
22	Plancoët	22172			1994	sans	
22	Planguenoual	22173			1994	sans	
22	Pléboulle	22174			1994	sans	
22	Plédélic	22175			1994	sans	
22	Plédran	22176			1994	sans	
22	Pléguen	22177			1994	sans	
22	Pléhédel	22178			1994	sans	
22	Fréhel	22179			1994	sans	
22	Plélan-le-Petit	22180			1994	sans	
22	Plélauff	22181			1994	sans	
22	Plélo	22182			1994	sans	
22	Moulins (Les)	22183	Plémet	22183	1994	sans	
22	Moulins (Les)	22183	La Ferrière	22183	1994	sans	
22	Plémy	22184			1994	sans	
22	Plénée-Jugon	22185			1994	sans	
22	Pléneuf-Val-André	22186			1994	sans	
22	Plérin	22187			1994	sans	
22	Plerneuf	22188			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Plésidy	22189			1994	sans	
22	Pleslin-Trigavou	22190			1994	sans	
22	Plestan	22193			1994	sans	
22	Plestin-les-Grèves	22194			1994	sans	
22	Pleubian	22195			1994	sans	
22	Pleudaniel	22196			1994	sans	
22	Pleudihen-sur-Rance	22197			1994	sans	
22	Pleumeur-Bodou	22198			1994	sans	
22	Pleumeur-Gautier	22199			1994	sans	
22	Pléven	22200			1994	sans	
22	Plévenon	22201			1994	sans	
22	Plévin	22202			1994	sans	
22	Plœuc-L'Hermitage	22203	Plœuc-sur-Lié	22203	1994	sans	
22	Plœuc-L'Hermitage	22203	L'Hermitage-Lorge	22203	1994	sans	
22	Ploëzal	22204			1994	sans	
22	Plorec-sur-Arguenon	22205			1994	sans	
22	Plouagat	22206			1994	sans	
22	Plouaret	22207			1994	sans	
22	Plouasne	22208			1994	sans	
22	Beaussais-sur-Mer	22209	Trégon	22209	1994	sans	
22	Beaussais-sur-Mer	22209	Plessix-Balisson	22209	1994	sans	
22	Beaussais-sur-Mer	22209	Ploubalay	22209	1994	sans	
22	Ploubazlanec	22210			1994	sans	
22	Ploubezre	22211			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Plouëc-du-Trieux	22212			1994	sans	
22	Plouër-sur-Rance	22213			1994	sans	
22	Plouézec	22214			1994	sans	
22	Ploufragan	22215			1994	sans	
22	Plugonver	22216			1994	sans	
22	Plougras	22217			1994	sans	
22	Plougrescant	22218			1994	sans	
22	Plouguenast	22219			1994	sans	
22	Plouguernevel	22220			1994	sans	
22	Plouguiel	22221			1994	sans	
22	Plouha	22222			1994	sans	
22	Plouisy	22223			1994	sans	
22	Ploulec'h	22224			1994	sans	
22	Ploumagoar	22225			1994	sans	
22	Ploumilliau	22226			1994	sans	
22	Plounérin	22227			1994	sans	
22	Plounévez-Moëdec	22228			1994	sans	
22	Plounévez-Quintin	22229			1994	sans	
22	Plourac'h	22231			1994	sans	
22	Plourhan	22232			1994	sans	
22	Plourivo	22233			1994	sans	
22	Plouvara	22234			1994	sans	
22	Plouzélambre	22235			1994	sans	
22	Pludual	22236			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Pluduno	22237			1994	sans	
22	Plufur	22238			1994	sans	
22	Plumaudan	22239			1994	sans	
22	Plumaugat	22240			1994	sans	
22	Plumieux	22241			1994	sans	
22	Plurien	22242			1994	sans	
22	Plusquellec	22243			1994	sans	
22	Plussulien	22244			1994	sans	
22	Pluzunet	22245			1994	sans	
22	Pommeret	22246			1994	sans	
22	Pommerit-Jaudy	22247			1994	sans	
22	Pommerit-le-Vicomte	22248			1994	sans	
22	Pont-Melvez	22249			1994	sans	
22	Pontrieux	22250			1994	sans	
22	Pordic	22251	Tréméloir	22251	1994	sans	
22	Pordic	22251	Pordic	22251	1994	sans	
22	Pouldouran	22253			1994	sans	
22	Prat	22254			1994	sans	
22	La Prénessaye	22255			1994	sans	
22	Quemper-Guézennec	22256			1994	sans	
22	Quemperven	22257			1994	sans	
22	Quessoy	22258			1994	sans	
22	Quévert	22259			1994	sans	
22	Le Quillio	22260			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Quintenic	22261			1994	sans	
22	Quintin	22262			1994	sans	
22	Le Quiou	22263			1994	sans	
22	La Roche-Derrien	22264			1994	sans	
22	Rospez	22265			1994	sans	
22	Rostrenen	22266			1994	sans	
22	Rouillac	22267			1994	sans	
22	Ruca	22268			1994	sans	
22	Runan	22269			1994	sans	
22	Saint-Adrien	22271			1994	sans	
22	Saint-Agathon	22272			1994	sans	
22	Saint-Alban	22273			1994	sans	
22	Saint-André-des-Eaux	22274			1994	sans	
22	Saint-Barnabé	22275			1994	sans	
22	Saint-Bihy	22276			1994	sans	
22	Saint-Brandan	22277			1994	sans	
22	Saint-Brieuc	22278			1994	sans	
22	Saint-Caradec	22279			1994	sans	
22	Saint-Carné	22280			1994	sans	
22	Saint-Carreuc	22281			1994	sans	
22	Saint-Cast-le-Guildo	22282			1994	sans	
22	Saint-Clet	22283			1994	sans	
22	Saint-Connan	22284			1994	sans	
22	Saint-Connec	22285			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Saint-Denoual	22286			1994	sans	
22	Saint-Donan	22287			1994	sans	
22	Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	22288			1994	sans	
22	Saint-Fiacre	22289			1994	sans	
22	Saint-Gildas	22291			1994	sans	
22	Saint-Gilles-les-Bois	22293			1994	sans	
22	Saint-Gilles-Pligeaux	22294			1994	sans	
22	Saint-Gilles-Vieux-Marché	22295			1994	sans	
22	Saint-Glen	22296			1994	sans	
22	Saint-Hélen	22299			1994	sans	
22	Saint-Hervé	22300			1994	sans	
22	Saint-Jacut-de-la-Mer	22302			1994	sans	
22	Saint-Jean-Kerdaniel	22304			1994	sans	
22	Saint-Jouan-de-l'Isle	22305			1994	sans	
22	Saint-Judoce	22306			1994	sans	
22	Saint-Julien	22307			1994	sans	
22	Saint-Juvat	22308			1994	sans	
22	Saint-Launeuc	22309			1994	sans	
22	Saint-Laurent	22310			1994	sans	
22	Saint-Lormel	22311			1994	sans	
22	Saint-Maden	22312			1994	sans	
22	Saint-Martin-des-Prés	22313			1994	sans	
22	Saint-Maudan	22314			1994	sans	
22	Saint-Maudez	22315			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Saint-Mayeux	22316			1994	sans	
22	Saint-Méloir-des-Bois	22317			1994	sans	
22	Saint-Michel-de-Plélan	22318			1994	sans	
22	Saint-Michel-en-Grève	22319			1994	sans	
22	Saint-Nicodème	22320			1994	sans	
22	Saint-Nicolas-du-Pélem	22321			1994	sans	
22	Saint-Péver	22322			1994	sans	
22	Saint-Pôtan	22323			1994	sans	
22	Saint-Quay-Perros	22324			1994	sans	
22	Saint-Quay-Portrieux	22325			1994	sans	
22	Saint-Rieul	22326			1994	sans	
22	Saint-Samson-sur-Rance	22327			1994	sans	
22	Saint-Servais	22328			1994	sans	
22	Saint-Thélo	22330			1994	sans	
22	Sainte-Tréphine	22331			1994	sans	
22	Saint-Trimoël	22332			1994	sans	
22	Saint-Vran	22333			1994	sans	
22	Saint-Igeaux	22334			1994	sans	
22	Senven-Léhart	22335			1994	sans	
22	Sévignac	22337			1994	sans	
22	Squiffiec	22338			1994	sans	
22	Taden	22339			1994	sans	
22	Tonquédec	22340			1994	sans	
22	Tramain	22341			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Trébédan	22342			1994	sans	
22	Trébeurden	22343			1994	sans	
22	Trébrivan	22344			1994	sans	
22	Trébry	22345			1994	sans	
22	Trédaniel	22346			1994	sans	
22	Trédarzec	22347			1994	sans	
22	Trédias	22348			1994	sans	
22	Trédrez-Locquémeau	22349			1994	sans	
22	Tréduder	22350			1994	sans	
22	Treffrin	22351			1994	sans	
22	Tréfumel	22352			1994	sans	
22	Trégastel	22353			1994	sans	
22	Tréglamus	22354			1994	sans	
22	Trégomeur	22356			1994	sans	
22	Trégonneau	22358			1994	sans	
22	Trégrom	22359			1994	sans	
22	Trégueux	22360			1994	sans	
22	Tréguidel	22361			1994	sans	
22	Tréguier	22362			1994	sans	
22	Trélévern	22363			1994	sans	
22	Trélivan	22364			1994	sans	
22	Trémargat	22365			1994	sans	
22	Trémel	22366			1994	sans	
22	Trémérec	22368			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
22	Trémeur	22369			1994	sans	
22	Tréméven	22370			1994	sans	
22	Trémoré	22371			1994	sans	
22	Trémuson	22372			1994	sans	
22	Tréogan	22373			1994	sans	
22	Tressignaux	22375			1994	sans	
22	Trévé	22376			1994	sans	
22	Tréveneuc	22377			1994	sans	
22	Trévère	22378			1994	sans	
22	Trévou-Tréguignec	22379			1994	sans	
22	Trévron	22380			1994	sans	
22	Trézény	22381			1994	sans	
22	Troguéry	22383			1994	sans	
22	Uzel	22384			1994	sans	
22	La Vicomté-sur-Rance	22385			1994	sans	
22	Le Vieux-Bourg	22386			1994	sans	
22	Le Vieux-Marché	22387			1994	sans	
22	Vildé-Guingalan	22388			1994	sans	
22	Yffiniac	22389			1994	sans	
22	Yvias	22390			1994	sans	
22	Yvignac-la-Tour	22391			1994	sans	
23	Viersat	23261			2015	avec	FRGR1772
28	Allaines-Mervilliers	28002			1994	sans	
28	Allonnes	28004			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Alluyes	28005			1994	sans	
28	Argenvilliers	28010			2007	sans	
28	Arrou	28012	Langey	28012	2007	sans	
28	Arrou	28012	Boisgasson	28012	2007	sans	
28	Arrou	28012	Châtillon-en-Dunois	28012	2007	sans	
28	Arrou	28012	Arrou	28012	2007	sans	
28	Arrou	28012	Courtalain	28012	2007	sans	
28	Arrou	28012	Saint-Pellerin	28012	2007	sans	
28	Les Autels-Villevillon	28016			2007	sans	
28	Authon-du-Perche	28018			2007	sans	
28	Baigneaux	28019			1994	sans	
28	Bailleau-le-Pin	28021			1994	sans	
28	Baudreville	28026			1994	sans	
28	La Bazoche-Gouet	28027			2007	sans	
28	Bazoches-en-Dunois	28028			1994	sans	
28	Bazoches-les-Hautes	28029			1994	sans	
28	Beaumont-les-Autels	28031			2007	sans	
28	Beauvilliers	28032			1994	sans	
28	Béthonvilliers	28038			2007	sans	
28	Blandainville	28041			1994	sans	
28	Boisville-la-Saint-Père	28047			1994	sans	
28	La Bourdinière-Saint-Loup	28048			1994	sans	
28	Boncé	28049			1994	sans	
28	Bonneval	28051			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Bouville	28057			1994	sans	
28	Brou	28061			2007	sans	
28	Brunelles	28063			2012 / 2017*	sans	
28	Bullainville	28065			1994	sans	
28	Bullou	28066			1994	sans	
28	Cernay	28067			1994	sans	
28	Champrond-en-Perchet	28072			2012 / 2017*	sans	
28	La Chapelle-du-Noyer	28075			1994	sans	
28	Chapelle-Guillaume	28078			2007	sans	
28	Chapelle-Royale	28079			2007	sans	
28	Charbonnières	28080			2007	sans	
28	Charonville	28081			1994	sans	
28	Chassant	28086			2007	sans	
28	Châteaudun	28088			1994	sans	
28	Les Châtelliers-Notre-Dame	28091			2007	sans	
28	Châtenay	28092			1994	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Charray	28103	1994	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Montigny-le-Gannelon	28103	2007	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Cloyes-sur-le-Loir	28103	2007	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Le Mée	28103	1994	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Douy	28103	2007	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Romilly-sur-Aigre	28103	2007	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Saint-Hilaire-sur-Yerre	28103	2007	sans	
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	La Ferté-Villeneuil	28103	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Cloyes-les-trois-Rivières	28103	Autheuil	28103	1994	sans	
28	Combres	28105			2007	sans	
28	Conie-Molitard	28106			1994	sans	
28	Cormainville	28108			1994	sans	
28	Les Corvées-les-Yys	28109			2007	sans	
28	Coudray-au-Perche	28111			2012 / 2017*	sans	
28	Coudreceau	28112			2012 / 2017*	sans	
28	Courbehaye	28114			1994	sans	
28	La Croix-du-Perche	28119			2007	sans	
28	Dambron	28121			1994	sans	
28	Dampierre-sous-Brou	28123			2007	sans	
28	Dancy	28126			1994	sans	
28	Dangeau	28127			1994	sans	
28	Donnemain-Saint-Mamès	28132			1994	sans	
28	Épeautrolles	28139			1994	sans	
28	Ermenonville-la-Grande	28141			1994	sans	
28	Ermenonville-la-Petite	28142			1994	sans	
28	Les Étilleux	28144			2012 / 2017*	sans	
28	Flacey	28153			1994	sans	
28	Fontenay-sur-Conie	28157			1994	sans	
28	Frazé	28161			2007	sans	
28	Fresnay-le-Comte	28162			1994	sans	
28	Fresnay-l'Évêque	28164			1994	sans	
28	Frétigny	28165			2007	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Fruncé	28167			1994	sans	
28	La Gaudaine	28175			2007	sans	
28	Le Gault-Saint-Denis	28176			1994	sans	
28	Gohory	28182			2007	sans	
28	Gouillons	28184			1994	sans	
28	Guilleville	28189			1994	sans	
28	Guillonville	28190			1994	sans	
28	Happonvilliers	28192			2007	sans	
28	Illiers-Combray	28196			1994	sans	
28	Jallans	28198			1994	sans	
28	Janville	28199			1994	sans	
28	Lanneray	28205			2007	sans	
28	Levesville-la-Chenard	28210			1994	sans	
28	Logron	28211			2007	sans	
28	Loigny-la-Bataille	28212			1994	sans	
28	Louville-la-Chenard	28215			1994	sans	
28	Luigny	28219			2007	sans	
28	Lumeau	28221			1994	sans	
28	Luplanté	28222			1994	sans	
28	Magny	28225			1994	sans	
28	Marboué	28233			1994	sans	
28	Marchéville	28234			1994	sans	
28	Margon	28236			2012 / 2017*	sans	
28	Marolles-les-Buis	28237			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Méréglise	28242			2007	sans	
28	Mérouville	28243			1994	sans	
28	Meslay-le-Vidame	28246			1994	sans	
28	Mézières-au-Perche	28250			1994	sans	
28	Miermaigne	28252			2007	sans	
28	Moléans	28256			1994	sans	
28	Montboissier	28259			1994	sans	
28	Montharville	28260			1994	sans	
28	Montigny-le-Chartif	28261			2007	sans	
28	Montlandon	28265			2012 / 2017*	sans	
28	Moriers	28270			1994	sans	
28	Mottereau	28272			2007	sans	
28	Moulhard	28273			2007	sans	
28	Moutiers	28274			1994	sans	
28	Neuvy-en-Beauce	28276			1994	sans	
28	Neuvy-en-Dunois	28277			1994	sans	
28	Nogent-le-Rotrou	28280			2012 / 2017*	sans	
28	Nonvilliers-Grandhoux	28282			2007	sans	
28	Nottonville	28283			1994	sans	
28	Oinville-Saint-Liphard	28284			1994	sans	
28	Orgères-en-Beauce	28287			1994	sans	
28	Péronville	28296			1994	sans	
28	Poinville	28300			1994	sans	
28	Poupry	28303			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Prasville	28304			1994	sans	
28	Pré-Saint-Évroult	28305			1994	sans	
28	Pré-Saint-Martin	28306			1994	sans	
28	Prunay-le-Gillon	28309			1994	sans	
28	Le Puiset	28311			1994	sans	
28	Réclainville	28313			1994	sans	
28	Saint-Avit-les-Guespières	28326			2007	sans	
28	Saint-Bomer	28327			2012 / 2017*	sans	
28	Saint-Christophe	28329			1994	sans	
28	Villemaury	28330	Civry	28330	1994	sans	
28	Villemaury	28330	Saint-Cloud-en-Dunois	28330	1994	sans	
28	Villemaury	28330	Lutz-en-Dunois	28330	1994	sans	
28	Villemaury	28330	Ozoir-le-Breuil	28330	1994	sans	
28	Saint-Denis-d'Authou	28331			2007	sans	
28	Saint-Denis-des-Puits	28333			2007	sans	
28	Saint-Denis-les-Ponts	28334			1994	sans	
28	Saint-Éman	28336			2007	sans	
28	Saint-Jean-Pierre-Fixte	28342			2012 / 2017*	sans	
28	Saint-Maur-sur-le-Loir	28353			1994	sans	
28	Saint-Victor-de-Buthon	28362			2012 / 2017*	sans	
28	Sancheville	28364			1994	sans	
28	Sandarville	28365			1994	sans	
28	Santilly	28367			1994	sans	
28	Saumeray	28370			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Soizé	28376			2007	sans	
28	Souancé-au-Perche	28378			2012 / 2017*	sans	
28	Terminiers	28382			1994	sans	
28	Theuville	28383	Pézy	28383	1994	sans	
28	Theuville	28383	Theuville	28383	1994	sans	
28	Thiron-Gardais	28387			2007	sans	
28	Thiville	28389			1994	sans	
28	Tillay-le-Péneux	28390			1994	sans	
28	Toury	28391			1994	sans	
28	Trancrainville	28392			1994	sans	
28	Trizay-Coutretot-Saint-Serge	28395			2012 / 2017*	sans	
28	Trizay-lès-Bonneval	28396			1994	sans	
28	Unverre	28398			2007	sans	
28	Varize	28400			1994	sans	
28	Eole-en-Beauce	28406	Baignolet	28406	1994	sans	
28	Eole-en-Beauce	28406	Fains-la-Folie	28406	1994	sans	
28	Eole-en-Beauce	28406	Germignonville	28406	1994	sans	
28	Eole-en-Beauce	28406	Viabon	28406	1994	sans	
28	Vichères	28407			2007	sans	
28	Vieuvicq	28409			2007	sans	
28	Villampuy	28410			1994	sans	
28	Villars	28411			1994	sans	
28	Villeau	28412			1994	sans	
28	Villebon	28414			2007	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
28	Villiers-Saint-Orien	28418			1994	sans	
28	Vitray-en-Beauce	28419			1994	sans	
28	Villages Vovéens (Les)	28422	Rouvray-Saint-Florentin	28422	1994	sans	
28	Villages Vovéens (Les)	28422	Voves	28422	1994	sans	
28	Villages Vovéens (Les)	28422	Villeneuve-Saint-Nicolas	28422	1994	sans	
28	Villages Vovéens (Les)	28422	Montainville	28422	1994	sans	
28	Yèvres	28424			2007	sans	
28	Ymonville	28426			1994	sans	
29	Argol	29001			1994	sans	
29	Arzano	29002			1994	sans	
29	Audierne	29003	Audierne	29003	1994	sans	
29	Audierne	29003	Esquibien	29003	1994	sans	
29	Bannalec	29004			1994	sans	
29	Baye	29005			1994	sans	
29	Bénodet	29006			1994	sans	
29	Berrien	29007			1994	sans	
29	Beuzec-Cap-Sizun	29008			1994	sans	
29	Bodilis	29010			1994	sans	
29	Bohars	29011			1994	sans	
29	Bolazec	29012			1994	sans	
29	Botmeur	29013			1994	sans	
29	Botsorhel	29014			1994	sans	
29	Bourg-Blanc	29015			1994	sans	
29	Brasparts	29016			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Brélès	29017			1994	sans	
29	Brennilis	29018			1994	sans	
29	Brest	29019			1994	sans	
29	Briec	29020			1994	sans	
29	Plouénéour-Brigognan-plages	29021	Plouénéour-Trez	29021	1994	sans	
29	Plouénéour-Brigognan-plages	29021	Brignogan-Plages	29021	1994	sans	
29	Camaret-sur-Mer	29022			1994	sans	
29	Carantec	29023			1994	sans	
29	Carhaix-Plouguer	29024			1994	sans	
29	Cast	29025			1994	sans	
29	Châteaulin	29026			1994	sans	
29	Châteauneuf-du-Faou	29027			1994	sans	
29	Cléden-Cap-Sizun	29028			1994	sans	
29	Cléden-Poher	29029			1994	sans	
29	Cléder	29030			1994	sans	
29	Clohars-Carnoët	29031			1994	sans	
29	Clohars-Fouesnant	29032			1994	sans	
29	Le Cloître-Pleyben	29033			1994	sans	
29	Le Cloître-Saint-Thégonnec	29034			1994	sans	
29	Coat-Méal	29035			1994	sans	
29	Collorec	29036			1994	sans	
29	Combrit	29037			1994	sans	
29	Commana	29038			1994	sans	
29	Concarneau	29039			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ^{ntérieur}	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Le Conquet	29040			1994	sans	
29	Coray	29041			1994	sans	
29	Crozon	29042			1994	sans	
29	Daoulas	29043			1994	sans	
29	Dinéault	29044			1994	sans	
29	Dirinon	29045			1994	sans	
29	Douarnenez	29046			1994	sans	
29	Le Drennec	29047			1994	sans	
29	Ederne	29048			1994	sans	
29	Elliant	29049			1994	sans	
29	Ergué-Gabéric	29051			1994	sans	
29	Le Faou	29053			1994	sans	
29	La Feuillée	29054			1994	sans	
29	Le Folgoët	29055			1994	sans	
29	La Forest-Landerneau	29056			1994	sans	
29	La Forêt-Fouesnant	29057			1994	sans	
29	Fouesnant	29058			1994	sans	
29	Garlan	29059			1994	sans	
29	Gouesnach	29060			1994	sans	
29	Gouesnou	29061			1994	sans	
29	Gouézec	29062			1994	sans	
29	Goulien	29063			1994	sans	
29	Goulven	29064			1994	sans	
29	Gourlizon	29065			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Guengat	29066			1994	sans	
29	Guerlesquin	29067			1994	sans	
29	Guiclan	29068			1994	sans	
29	Guilers	29069			1994	sans	
29	Guiler-sur-Goyen	29070			1994	sans	
29	Guilligomarc'h	29071			1994	sans	
29	Guilvinec	29072			1994	sans	
29	Guimaëc	29073			1994	sans	
29	Guimiliau	29074			1994	sans	
29	Guipavas	29075			1994	sans	
29	Milizac-Guipronvel	29076	Milizac	29076	1994	sans	
29	Milizac-Guipronvel	29076	Guipronvel	29076	1994	sans	
29	Guissény	29077			1994	sans	
29	Hanvec	29078			1994	sans	
29	Henvic	29079			1994	sans	
29	Hôpital-Camfrout	29080			1994	sans	
29	Huelgoat	29081			1994	sans	
29	Île-de-Batz	29082			1994	sans	
29	Île-Molène	29084			1994	sans	
29	Île-Tudy	29085			1994	sans	
29	Irvillac	29086			1994	sans	
29	Le Juch	29087			1994	sans	
29	Kergloff	29089			1994	sans	
29	Kerlaz	29090			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Kerlouan	29091			1994	sans	
29	Kernilis	29093			1994	sans	
29	Kernouës	29094			1994	sans	
29	Kersaint-Plabennec	29095			1994	sans	
29	Lampaul-Guimiliau	29097			1994	sans	
29	Lampaul-Plouarzel	29098			1994	sans	
29	Lampaul-Ploudalmézeau	29099			1994	sans	
29	Lanarvily	29100			1994	sans	
29	Landéda	29101			1994	sans	
29	Landeleau	29102			1994	sans	
29	Landerneau	29103			1994	sans	
29	Landévennec	29104			1994	sans	
29	Landivisiau	29105			1994	sans	
29	Landrévarzec	29106			1994	sans	
29	Landudal	29107			1994	sans	
29	Landudec	29108			1994	sans	
29	Landunvez	29109			1994	sans	
29	Langolen	29110			1994	sans	
29	Lanhouarneau	29111			1994	sans	
29	Lanildut	29112			1994	sans	
29	Lanmeur	29113			1994	sans	
29	Lannéanou	29114			1994	sans	
29	Lannédern	29115			1994	sans	
29	Lanneuffret	29116			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Lannilis	29117			1994	sans	
29	Lanrivoaré	29119			1994	sans	
29	Lanvéoc	29120			1994	sans	
29	Laz	29122			1994	sans	
29	Lennon	29123			1994	sans	
29	Lesneven	29124			1994	sans	
29	Leuhan	29125			1994	sans	
29	Loc-Brévalaire	29126			1994	sans	
29	Loc-Eguiner	29128			1994	sans	
29	Locmaria-Berrien	29129			1994	sans	
29	Locmaria-Plouzané	29130			1994	sans	
29	Locmélar	29131			1994	sans	
29	Locquénolé	29132			1994	sans	
29	Locquirec	29133			1994	sans	
29	Locronan	29134			1994	sans	
29	Loctudy	29135			1994	sans	
29	Locunolé	29136			1994	sans	
29	Logonna-Daoulas	29137			1994	sans	
29	Lopérec	29139			1994	sans	
29	Loperhet	29140			1994	sans	
29	Loqueffret	29141			1994	sans	
29	Lothey	29142			1994	sans	
29	Mahalon	29143			1994	sans	
29	La Martyre	29144			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Confort-Meilars	29145			1994	sans	
29	Melgven	29146			1994	sans	
29	Mellac	29147			1994	sans	
29	Mespaul	29148			1994	sans	
29	Moëlan-sur-Mer	29150			1994	sans	
29	Morlaix	29151			1994	sans	
29	Motreff	29152			1994	sans	
29	Névez	29153			1994	sans	
29	Ouessant	29155			1994	sans	
29	Pencran	29156			1994	sans	
29	Penmarch	29158			1994	sans	
29	Peumérit	29159			1994	sans	
29	Plabennec	29160			1994	sans	
29	Pleuven	29161			1994	sans	
29	Pleyben	29162			1994	sans	
29	Pleyber-Christ	29163			1994	sans	
29	Plobannalec-Lesconil	29165			1994	sans	
29	Ploéven	29166			1994	sans	
29	Plogastel-Saint-Germain	29167			1994	sans	
29	Plogoff	29168			1994	sans	
29	Plogonnec	29169			1994	sans	
29	Plomelin	29170			1994	sans	
29	Plomeur	29171			1994	sans	
29	Plomodiern	29172			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Plonéis	29173			1994	sans	
29	Plonéour-Lanvern	29174			1994	sans	
29	Plonévez-du-Faou	29175			1994	sans	
29	Plonévez-Porzay	29176			1994	sans	
29	Plouarzel	29177			1994	sans	
29	Ploudalmézeau	29178			1994	sans	
29	Ploudaniel	29179			1994	sans	
29	Ploudiry	29180			1994	sans	
29	Plouédern	29181			1994	sans	
29	Plouégat-Guérand	29182			1994	sans	
29	Plouégat-Moysan	29183			1994	sans	
29	Plouénan	29184			1994	sans	
29	Plouescat	29185			1994	sans	
29	Plouezoc'h	29186			1994	sans	
29	Plougar	29187			1994	sans	
29	Plougasnou	29188			1994	sans	
29	Plougastel-Daoulas	29189			1994	sans	
29	Plougonvelin	29190			1994	sans	
29	Plougouven	29191			1994	sans	
29	Plougoulm	29192			1994	sans	
29	Plougourvest	29193			1994	sans	
29	Plouguerneau	29195			1994	sans	
29	Plouguin	29196			1994	sans	
29	Plouhinec	29197			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Plouider	29198			1994	sans	
29	Plouigneau	29199			1994	sans	
29	Ploumoguier	29201			1994	sans	
29	Plounéour-Ménez	29202			1994	sans	
29	Plounéventer	29204			1994	sans	
29	Plounévezel	29205			1994	sans	
29	Plounévez-Lochrist	29206			1994	sans	
29	Plourin-lès-Morlaix	29207			1994	sans	
29	Plourin	29208			1994	sans	
29	Plouvien	29209			1994	sans	
29	Plouvorn	29210			1994	sans	
29	Plouyé	29211			1994	sans	
29	Plouzané	29212			1994	sans	
29	Plouzévéde	29213			1994	sans	
29	Plovan	29214			1994	sans	
29	Plozévet	29215			1994	sans	
29	Pluguffan	29216			1994	sans	
29	Pont-Aven	29217			1994	sans	
29	Pont-Croix	29218			1994	sans	
29	Le Ponthou	29219			1994	sans	
29	Pont-l'Abbé	29220			1994	sans	
29	Porspoder	29221			1994	sans	
29	Port-Launay	29222			1994	sans	
29	Pouldergat	29224			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Pouldreuzic	29225			1994	sans	
29	Poullan-sur-Mer	29226			1994	sans	
29	Poullaouen	29227			1994	sans	
29	Primelin	29228			1994	sans	
29	Quéménéven	29229			1994	sans	
29	Querrien	29230			1994	sans	
29	Quimper	29232			1994	sans	
29	Quimperlé	29233			1994	sans	
29	Rédené	29234			1994	sans	
29	Le Relecq-Kerhuon	29235			1994	sans	
29	Riec-sur-Belon	29236			1994	sans	
29	La Roche-Maurice	29237			1994	sans	
29	Roscanvel	29238			1994	sans	
29	Roscoff	29239			1994	sans	
29	Rosnoën	29240			1994	sans	
29	Rosporden	29241			1994	sans	
29	Saint-Coulitz	29243			1994	sans	
29	Saint-Derrien	29244			1994	sans	
29	Saint-Divy	29245			1994	sans	
29	Saint-Eloy	29246			1994	sans	
29	Saint-Évarzec	29247			1994	sans	
29	Saint-Frégant	29248			1994	sans	
29	Saint-Goazec	29249			1994	sans	
29	Saint-Hernin	29250			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Saint-Jean-du-Doigt	29251			1994	sans	
29	Saint-Jean-Trolimon	29252			1994	sans	
29	Saint-Martin-des-Champs	29254			1994	sans	
29	Saint-Méen	29255			1994	sans	
29	Saint-Nic	29256			1994	sans	
29	Saint-Pabu	29257			1994	sans	
29	Saint-Pol-de-Léon	29259			1994	sans	
29	Saint-Renan	29260			1994	sans	
29	Saint-Rivoal	29261			1994	sans	
29	Saint-Sauveur	29262			1994	sans	
29	Saint-Ségal	29263			1994	sans	
29	Saint-Servais	29264			1994	sans	
29	Sainte-Sève	29265			1994	sans	
29	Saint-Thegonnec Loc-Eguiner	29266	Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	29266	1994	sans	
29	Saint-Thegonnec Loc-Eguiner	29266	Saint-Thégonnec	29266	1994	sans	
29	Saint-Thois	29267			1994	sans	
29	Saint-Thonan	29268			1994	sans	
29	Saint-Thurien	29269			1994	sans	
29	Saint-Urbain	29270			1994	sans	
29	Saint-Vougay	29271			1994	sans	
29	Saint-Yvi	29272			1994	sans	
29	Santec	29273			1994	sans	
29	Scaër	29274			1994	sans	
29	Scrignac	29275			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Sibiril	29276			1994	sans	
29	Sizun	29277			1994	sans	
29	Spézet	29278			1994	sans	
29	Taulé	29279			1994	sans	
29	Telgruc-sur-Mer	29280			1994	sans	
29	Tourch	29281			1994	sans	
29	Trébabu	29282			1994	sans	
29	Treffiat	29284			1994	sans	
29	Tréflaouéan	29285			1994	sans	
29	Tréflévénez	29286			1994	sans	
29	Tréfléz	29287			1994	sans	
29	Trégarantec	29288			1994	sans	
29	Trégarvan	29289			1994	sans	
29	Tréglonou	29290			1994	sans	
29	Trégourez	29291			1994	sans	
29	Tréguennec	29292			1994	sans	
29	Trégunc	29293			1994	sans	
29	Le Tréhou	29294			1994	sans	
29	Trémaouézan	29295			1994	sans	
29	Tréméoc	29296			1994	sans	
29	Tréméven	29297			1994	sans	
29	Tréogat	29298			1994	sans	
29	Tréouergat	29299			1994	sans	
29	Le Trévoux	29300			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
29	Trézilidé	29301			1994	sans	
29	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	29302			1994	sans	
35	Acigné	35001			1994	sans	
35	Amanlis	35002			1994	sans	
35	Andouillé-Neuville	35003			1994	sans	
35	Antrain	35004			1994	sans	
35	Arbrissel	35005			1994	sans	
35	Argentré-du-Plessis	35006			1994	sans	
35	Aubigné	35007			1994	sans	
35	Availles-sur-Seiche	35008			1994	sans	
35	Baguer-Morvan	35009			1994	sans	
35	Baguer-Pican	35010			1994	sans	
35	Baillé	35011			1994	sans	
35	Bain-de-Bretagne	35012			1994	sans	
35	Bains-sur-Oust	35013			1994	sans	
35	Bais	35014			1994	sans	
35	Balazé	35015			1994	sans	
35	Baulon	35016			1994	sans	
35	La Baussaine	35017			1994	sans	
35	Bazouges-la-Pérouse	35019			1994	sans	
35	Beaucé	35021			1994	sans	
35	Bécherel	35022			1994	sans	
35	Bédée	35023			1994	sans	
35	Betton	35024			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Billé	35025			1994	sans	
35	Bléruais	35026			1994	sans	
35	Boisgervilly	35027			1994	sans	
35	Boistrudan	35028			1994	sans	
35	Bonnemain	35029			1994	sans	
35	La Bosse-de-Bretagne	35030			1994	sans	
35	La Bouëxière	35031			1994	sans	
35	Bourgbarré	35032			1994	sans	
35	Bourg-des-Comptes	35033			1994	sans	
35	La Boussac	35034			1994	sans	
35	Bovel	35035			1994	sans	
35	Bréal-sous-Montfort	35037			1994	sans	
35	Bréal-sous-Vitré	35038			1994	sans	
35	Brécé	35039			1994	sans	
35	Breteil	35040			1994	sans	
35	Brie	35041			1994	sans	
35	Brielles	35042			1994	sans	
35	Broualan	35044			1994	sans	
35	Bruc-sur-Aff	35045			1994	sans	
35	Les Brulais	35046			1994	sans	
35	Bruz	35047			1994	sans	
35	Cancale	35049			1994	sans	
35	Cardroc	35050			1994	sans	
35	Cesson-Sévigné	35051			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Champeaux	35052			1994	sans	
35	Chancé	35053			1994	sans	
35	Chanteloup	35054			1994	sans	
35	Chantepie	35055			1994	sans	
35	La Chapelle-aux-Filtzméens	35056			1994	sans	
35	La Chapelle-Bouëxic	35057			1994	sans	
35	La Chapelle-Chaussée	35058			1994	sans	
35	La Chapelle-des-Fougeretz	35059			1994	sans	
35	Chapelle-du-Lou-du-Lac (La)	35060	Le Lou-du-Lac	35060	1994	sans	
35	Chapelle-du-Lou-du-Lac (La)	35060	La Chapelle-du-Lou	35060	1994	sans	
35	La Chapelle-Erbrée	35061			1994	sans	
35	La Chapelle-Janson	35062			1994	sans	
35	La Chapelle-Saint-Aubert	35063			1994	sans	
35	La Chapelle-de-Brain	35064			1994	sans	
35	La Chapelle-Thouarault	35065			1994	sans	
35	Chartres-de-Bretagne	35066			1994	sans	
35	Chasné-sur-Illet	35067			1994	sans	
35	Châteaubourg	35068			1994	sans	
35	Châteaugiron	35069	Ossé	35069	1994	sans	
35	Châteaugiron	35069	Saint-Aubin-du-Pavail	35069	1994	sans	
35	Châteaugiron	35069	Châteaugiron	35069	1994	sans	
35	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine	35070			1994	sans	
35	Le Châtellier	35071			1994	sans	
35	Châtillon-en-Vendelais	35072			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Chauvigné	35075			1994	sans	
35	Chavagne	35076			1994	sans	
35	Chelun	35077			1994	sans	
35	Cherrueix	35078			1994	sans	
35	Chevaigné	35079			1994	sans	
35	Cintré	35080			1994	sans	
35	Clayes	35081			1994	sans	
35	Coësmes	35082			1994	sans	
35	Comblessac	35084			1994	sans	
35	Combourg	35085			1994	sans	
35	Combourtillé	35086			1994	sans	
35	Cornillé	35087			1994	sans	
35	Corps-Nuds	35088			1994	sans	
35	La Couyère	35089			1994	sans	
35	Crevin	35090			1994	sans	
35	Le Crouais	35091			1994	sans	
35	Cuguen	35092			1994	sans	
35	Dinard	35093			1994	sans	
35	Dingé	35094			1994	sans	
35	Dol-de-Bretagne	35095			1994	sans	
35	Domagné	35096			1994	sans	
35	Domalain	35097			1994	sans	
35	La Dominelais	35098			1994	sans	
35	Domloup	35099			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Dompierre-du-Chemin	35100			1994	sans	
35	Dourdain	35101			1994	sans	
35	Drouges	35102			1994	sans	
35	Eancé	35103			1994	sans	
35	Épiniac	35104			1994	sans	
35	Erbrée	35105			1994	sans	
35	Ercé-en-Lamée	35106			1994	sans	
35	Ercé-près-Liffré	35107			1994	sans	
35	Essé	35108			1994	sans	
35	Étrelles	35109			1994	sans	
35	Feins	35110			1994	sans	
35	Fleurigné	35112			1994	sans	
35	La Fontenelle	35113			1994	sans	
35	Forges-la-Forêt	35114			1994	sans	
35	Fougères	35115			1994	sans	
35	La Fresnais	35116			1994	sans	
35	Gaël	35117			1994	sans	
35	Gahard	35118			1994	sans	
35	Gennes-sur-Seiche	35119			1994	sans	
35	Gévezé	35120			1994	sans	
35	Gosné	35121			1994	sans	
35	La Gouesnière	35122			1994	sans	
35	Goven	35123			1994	sans	
35	Grand-Fougeray	35124			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	La Guerche-de-Bretagne	35125			1994	sans	
35	Guichen	35126			1994	sans	
35	Guignen	35127			1994	sans	
35	Guipel	35128			1994	sans	
35	Hédé-Bazouges	35130			1994	sans	
35	L'Hermitage	35131			1994	sans	
35	Hirel	35132			1994	sans	
35	Iffendic	35133			1994	sans	
35	Les Iffs	35134			1994	sans	
35	Irodouër	35135			1994	sans	
35	Janzé	35136			1994	sans	
35	Javené	35137			1994	sans	
35	Laignelet	35138			1994	sans	
35	Laillé	35139			1994	sans	
35	Lalleu	35140			1994	sans	
35	Landavran	35141			1994	sans	
35	Landéan	35142			1994	sans	
35	Landujan	35143			1994	sans	
35	Langan	35144			1994	sans	
35	Langon	35145			1994	sans	
35	Langouet	35146			1994	sans	
35	Lanhélin	35147			1994	sans	
35	Lanrigan	35148			1994	sans	
35	Lassy	35149			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Lécousse	35150			1994	sans	
35	Lieuron	35151			1994	sans	
35	Liffré	35152			1994	sans	
35	Lillemer	35153			1994	sans	
35	Livré-sur-Changeon	35154			1994	sans	
35	Lohéac	35155			1994	sans	
35	Longaulnay	35156			1994	sans	
35	Lourmais	35159			1994	sans	
35	Loutehel	35160			1994	sans	
35	Louvigné-de-Bais	35161			1994	sans	
35	Luitré	35163			1994	sans	
35	Marcillé-Raoul	35164			1994	sans	
35	Marcillé-Robert	35165			1994	sans	
35	Marpiré	35166			1994	sans	
35	Martigné-Ferchaud	35167			1994	sans	
35	Val d'Anast	35168	Maure-de-Bretagne	35168	1994	sans	
35	Val d'Anast	35168	Campel	35168	1994	sans	
35	Maxent	35169			1994	sans	
35	Mecé	35170			1994	sans	
35	Médréac	35171			1994	sans	
35	Meillac	35172			1994	sans	
35	Melesse	35173			1994	sans	
35	Mernel	35175			1994	sans	
35	Guipry-Messac	35176	Guipry	35176	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Guipry-Messac	35176	Messac	35176	1994	sans	
35	La Mézière	35177			1994	sans	
35	Mézières-sur-Couesnon	35178			1994	sans	
35	Miniac-Morvan	35179			1994	sans	
35	Miniac-sous-Bécherel	35180			1994	sans	
35	Le Minihic-sur-Rance	35181			1994	sans	
35	Mondevert	35183			1994	sans	
35	Montauban-de-Bretagne	35184			1994	sans	
35	Montautour	35185			1994	sans	
35	Mont-Dol	35186			1994	sans	
35	Monterfil	35187			1994	sans	
35	Montfort-sur-Meu	35188			1994	sans	
35	Montgermont	35189			1994	sans	
35	Les Portes du Coglais	35191	Montours	35191	1994	sans	
35	Les Portes du Coglais	35191	Coglès	35191	1994	sans	
35	Les Portes du Coglais	35191	La Selle-en-Coglès	35191	1994	sans	
35	Montreuil-des-Landes	35192			1994	sans	
35	Montreuil-le-Gast	35193			1994	sans	
35	Montreuil-sous-Pérouse	35194			1994	sans	
35	Montreuil-sur-Ille	35195			1994	sans	
35	Mordelles	35196			1994	sans	
35	Mouazé	35197			1994	sans	
35	Moulins	35198			1994	sans	
35	Moussé	35199			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Moutiers	35200			1994	sans	
35	Muel	35201			1994	sans	
35	La Noë-Blanche	35202			1994	sans	
35	La Nouaye	35203			1994	sans	
35	Nouvoitou	35204			1994	sans	
35	Noyal-sous-Bazouges	35205			1994	sans	
35	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	35206			1994	sans	
35	Noyal-sur-Vilaine	35207			1994	sans	
35	Orgères	35208			1994	sans	
35	Pacé	35210			1994	sans	
35	Paimpont	35211			1994	sans	
35	Pancé	35212			1994	sans	
35	Parcé	35214			1994	sans	
35	Parigné	35215			1994	sans	
35	Parthenay-de-Bretagne	35216			1994	sans	
35	Le Pertre	35217			1994	sans	
35	Le Petit-Fougeray	35218			1994	sans	
35	Pipriac	35219			1994	sans	
35	Piré-sur-Seiche	35220			1994	sans	
35	Pléchâtel	35221			1994	sans	
35	Pleine-Fougères	35222			1994	sans	
35	Plélan-le-Grand	35223			1994	sans	
35	Plerguer	35224			1994	sans	
35	Plesder	35225			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Pleugueneuc	35226			1994	sans	
35	Pleumeleuc	35227			1994	sans	
35	Pleurduit	35228			1994	sans	
35	Pocé-les-Bois	35229			1994	sans	
35	Poligné	35231			1994	sans	
35	Princé	35232			1994	sans	
35	Québriac	35233			1994	sans	
35	Quédillac	35234			1994	sans	
35	Rannée	35235			1994	sans	
35	Redon	35236			1994	sans	
35	Renac	35237			1994	sans	
35	Rennes	35238			1994	sans	
35	Retiers	35239			1994	sans	
35	Le Rheu	35240			1994	sans	
35	La Richardais	35241			1994	sans	
35	Rimou	35242			1994	sans	
35	Romagné	35243			1994	sans	
35	Romazy	35244			1994	sans	
35	Romillé	35245			1994	sans	
35	Roz-Landrieux	35246			1994	sans	
35	Roz-sur-Couesnon	35247			1994	sans	
35	Sains	35248			1994	sans	
35	Sainte-Anne-sur-Vilaine	35249			1994	sans	
35	Saint-Armel	35250			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Saint-Aubin-d'Aubigné	35251			1994	sans	
35	Saint-Aubin-des-Landes	35252			1994	sans	
35	Saint-Aubin-du-Cormier	35253			1994	sans	
35	Saint-Benoît-des-Ondes	35255			1994	sans	
35	Saint-Briac-sur-Mer	35256			1994	sans	
35	Maen-Roch	35257	Saint-Étienne-en-Coglès	35257	1994	sans	
35	Maen-Roch	35257	Saint-Brice-en-Coglès	35257	1994	sans	
35	Saint-Brieuc-des-Iffs	35258			1994	sans	
35	Saint-Broladre	35259			1994	sans	
35	Saint-Christophe-des-Bois	35260			1994	sans	
35	Saint-Christophe-de-Valains	35261			1994	sans	
35	Sainte-Colombe	35262			1994	sans	
35	Saint-Coulomb	35263			1994	sans	
35	Saint-Didier	35264			1994	sans	
35	Saint-Domineuc	35265			1994	sans	
35	Saint-Erblon	35266			1994	sans	
35	Saint-Ganton	35268			1994	sans	
35	Saint-Georges-de-Chesné	35269			1994	sans	
35	Saint-Georges-de-Gréhaigne	35270			1994	sans	
35	Saint-Germain-du-Pinel	35272			1994	sans	
35	Saint-Germain-en-Coglès	35273			1994	sans	
35	Saint-Germain-sur-Ille	35274			1994	sans	
35	Saint-Gilles	35275			1994	sans	
35	Saint-Gondran	35276			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Saint-Gonlay	35277			1994	sans	
35	Saint-Grégoire	35278			1994	sans	
35	Saint-Guinoux	35279			1994	sans	
35	Saint-Hilaire-des-Landes	35280			1994	sans	
35	Saint-Jacques-de-la-Lande	35281			1994	sans	
35	Saint-Jean-sur-Couesnon	35282			1994	sans	
35	Saint-Jean-sur-Vilaine	35283			1994	sans	
35	Saint-Jouan-des-Guérets	35284			1994	sans	
35	Saint-Just	35285			1994	sans	
35	Saint-Léger-des-Prés	35286			1994	sans	
35	Saint-Lunaire	35287			1994	sans	
35	Saint-Malo	35288			1994	sans	
35	Saint-Malo-de-Phily	35289			1994	sans	
35	Saint-Malon-sur-Mel	35290			1994	sans	
35	Saint-Marcan	35291			1994	sans	
35	Saint-Marc-le-Blanc	35292			1994	sans	
35	Saint-Marc-sur-Couesnon	35293			1994	sans	
35	Sainte-Marie	35294			1994	sans	
35	Saint-Maugan	35295			1994	sans	
35	Saint-Médard-sur-Ille	35296			1994	sans	
35	Saint-Méen-le-Grand	35297			1994	sans	
35	Saint-Méloir-des-Ondes	35299			1994	sans	
35	Saint-M'Hervé	35300			1994	sans	
35	Saint-M'Hervon	35301			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Saint-Onen-la-Chapelle	35302			1994	sans	
35	Saint-Ouen-la-Rouërie	35303			1994	sans	
35	Saint-Ouen-des-Alleux	35304			1994	sans	
35	Saint-Péran	35305			1994	sans	
35	Saint-Père	35306			1994	sans	
35	Saint-Pern	35307			1994	sans	
35	Saint-Pierre-de-Plesguen	35308			1994	sans	
35	Saint-Rémy-du-Plain	35309			1994	sans	
35	Saint-Sauveur-des-Landes	35310			1994	sans	
35	Saint-Séglin	35311			1994	sans	
35	Saint-Senoux	35312			1994	sans	
35	Saint-Suliac	35314			1994	sans	
35	Saint-Sulpice-la-Forêt	35315			1994	sans	
35	Saint-Sulpice-des-Landes	35316			1994	sans	
35	Saint-Symphorien	35317			1994	sans	
35	Saint-Thual	35318			1994	sans	
35	Saint-Thurial	35319			1994	sans	
35	Saint-Uniac	35320			1994	sans	
35	Saulnières	35321			1994	sans	
35	Le Sel-de-Bretagne	35322			1994	sans	
35	La Selle-en-Luitré	35324			1994	sans	
35	La Selle-Guerchaise	35325			1994	sans	
35	Sens-de-Bretagne	35326			1994	sans	
35	Servon-sur-Vilaine	35327			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Sixt-sur-Aff	35328			1994	sans	
35	Sougéal	35329			1994	sans	
35	Taillis	35330			1994	sans	
35	Talensac	35331			1994	sans	
35	Teillay	35332			1994	sans	
35	Le Theil-de-Bretagne	35333			1994	sans	
35	Thorigné-Fouillard	35334			1994	sans	
35	Thourie	35335			1994	sans	
35	Le Tiercent	35336			1994	sans	
35	Tinténiac	35337			1994	sans	
35	Torcé	35338			1994	sans	
35	Trans-la-Forêt	35339			1994	sans	
35	Treffendel	35340			1994	sans	
35	Tremblay	35341			1994	sans	
35	Trémeheuc	35342			1994	sans	
35	Tresbœuf	35343			1994	sans	
35	Tressé	35344			1994	sans	
35	Trévérien	35345			1994	sans	
35	Trimer	35346			1994	sans	
35	Val-d'Izé	35347			1994	sans	
35	Vendel	35348			1994	sans	
35	Vergéal	35350			1994	sans	
35	Le Verger	35351			1994	sans	
35	Vern-sur-Seiche	35352			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
35	Vezein-le-Coquet	35353			1994	sans	
35	Vieux-Viel	35354			1994	sans	
35	Vieux-Vy-sur-Couesnon	35355			1994	sans	
35	Vignoc	35356			1994	sans	
35	La Ville-ès-Nonais	35358			1994	sans	
35	Visseiche	35359			1994	sans	
35	Vitré	35360			1994	sans	
35	Le Vivier-sur-Mer	35361			1994	sans	
35	Le Tronchet	35362			1994	sans	
35	Pont-Péan	35363			1994	sans	
36	Aize	36002			2007	sans	
36	Ambraut	36003			1994	sans	
36	Anjouin	36004			2015	sans	
36	Ardentes	36005			1994	sans	
36	Argy	36007			1994	sans	
36	Arpheuilles	36008			2017	sans	
36	Arthon	36009			2015	sans	
36	Azay-le-Ferron	36010			2015	sans	
36	Bagneux	36011			2015	sans	
36	Baudres	36013			2007	sans	
36	La Berthenoux	36017			2015	sans	
36	Bommiers	36019			1994	sans	
36	Les Bordes	36021			1994	sans	
36	Bouesse	36022			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Bouges-le-Château	36023			2007	sans	
36	Bretagne	36024			1994	sans	
36	Briantes	36025			2007	sans	
36	Brion	36026			1994	sans	
36	Brives	36027			1994	sans	
36	Buxeuil	36029			2007	sans	
36	Buxières-d'Aillac	36030			2015	sans	
36	Buzançais	36031			1994	sans	
36	Chabris	36034			2015	sans	
36	La Champenoise	36037			1994	sans	
36	Champillet	36038			2015	sans	
36	La Chapelle-Orthemale	36040			1994	sans	
36	La Chapelle-Saint-Laurian	36041			1994	sans	
36	Chasseneuil	36042			2015	sans	
36	Châteauroux	36044			1994	sans	
36	Châtillon-sur-Indre	36045			2015	sans	
36	La Châtre	36046			2007	sans	
36	Chavin	36048			2015	sans	
36	Chezelles	36050			1994	sans	
36	Chouday	36052			1994	sans	
36	Cléré-du-Bois	36054			2017	sans	
36	Clion	36055			2015	sans	
36	Coings	36057			1994	sans	
36	Condé	36059			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Déols	36063			1994	sans	
36	Diors	36064			1994	sans	
36	Diou	36065			1994	sans	
36	Dun-le-Poëlier	36068			2015	sans	
36	Étrechet	36071			1994	sans	
36	Feusines	36073			2015	sans	
36	Fléré-la-Rivière	36074			2015	sans	
36	Fontenay	36075			1994	sans	
36	Fontguenand	36077			2015	avec	FRGR0345
36	Francillon	36079			1994	sans	
36	Frédille	36080			2015	sans	
36	Gehée	36082			2015	sans	
36	Giroux	36083			1994	sans	
36	Guilly	36085			2007	sans	
36	Heugnes	36086			2015	sans	
36	Issoudun	36088			1994	sans	
36	Jeu-les-Bois	36089			2015	sans	
36	Jeu-Maloches	36090			2015	avec	FRGR1545
36	Lacs	36091			2007	sans	
36	Langé	36092			2015	sans	
36	Levroux	36093	Saint-Martin-de-Lamps	36093	1994	sans	
36	Levroux	36093	Levroux	36093	1994	sans	
36	Lignerolles	36095			2015	sans	
36	Lingé	36096			2017	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Liniez	36097			1994	sans	
36	Lizeray	36098			1994	sans	
36	Lourouer-Saint-Laurent	36100			2015	sans	
36	Luant	36101			2015	sans	
36	Luçay-le-Libre	36102			1994	sans	
36	Luçay-le-Mâle	36103			2015	avec	FRGR0347a
36	Lureuil	36105			2015	sans	
36	Lye	36107			2015	avec	FRGR0150b, FRGR0345
36	Lys-Saint-Georges	36108			2017	avec	FRGR0350a, FRGR0407
36	Le Magny	36109			2007	sans	
36	Maillet	36110			2015	sans	
36	Malicornay	36111			2015	sans	
36	Mâron	36112			1994	sans	
36	Martizay	36113			2015	sans	
36	Menetou-sur-Nahon	36115			2015	sans	
36	Ménétréols-sous-Vatan	36116			1994	sans	
36	Mers-sur-Indre	36120			2015	sans	
36	Meunet-Planches	36121			1994	sans	
36	Meunet-sur-Vatan	36122			2007	sans	
36	Mézières-en-Brenne	36123			2017	sans	
36	Migny	36125			1994	sans	
36	Montgivray	36127			2007	sans	
36	Montierchaume	36128			1994	sans	
36	Montipouret	36129			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Montlevicq	36130			2015	sans	
36	Mosnay	36131			2015	sans	
36	La Motte-Feuilly	36132			2015	sans	
36	Moulins-sur-Céphons	36135			1994	sans	
36	Murs	36136			2015	sans	
36	Néons-sur-Creuse	36137			2017	sans	
36	Néret	36138			2015	sans	
36	Neuvy-Pailloux	36140			1994	sans	
36	Niherne	36142			1994	sans	
36	Nohant-Vic	36143			2015	sans	
36	Obterre	36145			2017	sans	
36	Orville	36147			2007	sans	
36	Palluau-sur-Indre	36149			1994	sans	
36	Paudy	36152			1994	sans	
36	Paulnay	36153			2017	sans	
36	Le Pêchereau	36154			2015	sans	
36	Pellevoisin	36155			1994	sans	
36	Pérassay	36156			2015	sans	
36	La Pérouille	36157			2012 / 2017*	sans	
36	Le Poinçonnet	36159			1994	sans	
36	Le Pont-Chrétien-Chabenet	36161			2015	sans	
36	Poulaines	36162			2007	sans	
36	Pouligny-Notre-Dame	36163			2015	avec	FRGR0349
36	Pouligny-Saint-Martin	36164			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Pruniers	36169			2015	sans	
36	Reboursin	36170			2007	sans	
36	Reuilly	36171			1994	sans	
36	Rouvres-les-Bois	36175			2007	sans	
36	Saint-Aoustrille	36179			1994	sans	
36	Saint-Août	36180			2015	sans	
36	Saint-Aubin	36181			1994	sans	
36	Saint-Chartier	36184			2015	sans	
36	Saint-Christophe-en-Bazelle	36185			2012 / 2017*	sans	
36	Saint-Christophe-en-Boucherie	36186			2015	sans	
36	Saint-Cyran-du-Jambot	36188			2015	avec	FRGR0351b
36	Sainte-Fauste	36190			1994	sans	
36	Saint-Florentin	36191			2007	sans	
36	Sainte-Gemme	36193			2017	sans	
36	Saint-Genou	36194			2015	sans	
36	Saint-Georges-sur-Arnon	36195			1994	sans	
36	Saint-Lactencin	36198			1994	sans	
36	Sainte-Lizaigne	36199			1994	sans	
36	Saint-Marcel	36200			2015	sans	
36	Saint-Maur	36202	Saint-Maur	36202	1994	sans	
36	Saint-Maur	36202	Villers-les-Ormes	36202	1994	sans	
36	Saint-Michel-en-Brenne	36204			2017	sans	
36	Saint-Pierre-de-Jards	36205			1994	sans	
36	Saint-Pierre-de-Lamps	36206			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Sainte-Sévère-sur-Indre	36208			2015	sans	
36	Saint-Valentin	36209			1994	sans	
36	Sarzay	36210			2017	avec	FRGR0350a
36	Sassierges-Saint-Germain	36211			1994	sans	
36	Saulnay	36212			2017	sans	
36	Sazeray	36214			2015	sans	
36	Ségry	36215			1994	sans	
36	Selles-sur-Nahon	36216			2015	sans	
36	Sembleçay	36217			2012 / 2017*	sans	
36	Sougé	36218			1994	sans	
36	Tendu	36219			2015	sans	
36	Thevet-Saint-Julien	36221			2015	sans	
36	Thizay	36222			1994	sans	
36	Tournon-Saint-Martin	36224			2017	sans	
36	Le Tranger	36225			2015	sans	
36	Tranzault	36226			2017	avec	FRGR0350a
36	Urciers	36227			2015	sans	
36	Valençay	36228			2015	sans	
36	Val-Fouzou	36229	Vareennes-sur-Fouzou	36229	2015	sans	
36	Val-Fouzou	36229	Sainte-Cécile	36229	2012 / 2017*	sans	
36	Val-Fouzou	36229	Parpeçay	36229	2012 / 2017*	sans	
36	Vatan	36230			1994	sans	
36	Velles	36231			2015	sans	
36	La Vernelle	36233			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
36	Verneuil-sur-Igneraie	36234			2015	sans	
36	Veuil	36235			2015	avec	FRGR0347a
36	Vicq-Exempt	36236			2015	sans	
36	Vicq-sur-Nahon	36237			2015	sans	
36	Villedieu-sur-Indre	36241			1994	sans	
36	Villegongis	36242			1994	sans	
36	Villegouin	36243			1994	sans	
36	Villiers	36246			2017	sans	
36	Vineuil	36247			1994	sans	
36	Vouillon	36248			1994	sans	
37	Abilly	37001			1994	sans	
37	Ambillou	37002			2015	sans	
37	Amboise	37003			2015	sans	
37	Anché	37004			1994	sans	
37	Antogny-le-Tillac	37005			1994	sans	
37	Artannes-sur-Indre	37006			1994	sans	
37	Assay	37007			1994	sans	
37	Athée-sur-Cher	37008			1994	sans	
37	Autrèche	37009			2012 / 2017*	sans	
37	Auzouer-en-Touraine	37010			2012 / 2017*	sans	
37	Avoine	37011			1994	sans	
37	Avon-les-Roches	37012			2015	sans	
37	Avrillé-les-Ponceaux	37013			2015	sans	
37	Azay-le-Rideau	37014			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Azay-sur-Cher	37015			1994	sans	
37	Azay-sur-Indre	37016			1994	sans	
37	Ballan-Miré	37018			1994	sans	
37	Barrou	37019			1994	sans	
37	Beaulieu-lès-Loches	37020			2015	sans	
37	Beaumont-Louestault	37021	Louestault	37021	1994	sans	
37	Beaumont-Louestault	37021	Beaumont-la-Ronce	37021	2012 / 2017*	sans	
37	Beaumont-en-Véron	37022			2007	sans	
37	Beaumont-Village	37023			2017	sans	
37	Benais	37024			2015	sans	
37	Berthenay	37025			2015	sans	
37	Betz-le-Château	37026			2015	sans	
37	Bléré	37027			1994	sans	
37	Bossay-sur-Claise	37028			2015	sans	
37	Bossée	37029			2012 / 2017*	sans	
37	Le Boulay	37030			2012 / 2017*	sans	
37	Bourgueil	37031			2015	sans	
37	Bournan	37032			1994	sans	
37	Boussay	37033			2015	sans	
37	Braslou	37034			1994	sans	
37	Braye-sous-Faye	37035			1994	sans	
37	Braye-sur-Maulne	37036			2015	sans	
37	Brèches	37037			2015	sans	
37	Bréhémont	37038			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Bridoré	37039			2015	sans	
37	Brizay	37040			1994	sans	
37	Bueil-en-Touraine	37041			2012 / 2017*	sans	
37	Candes-Saint-Martin	37042			1994	sans	
37	Cangey	37043			2012 / 2017*	sans	
37	La Celle-Guenand	37044			2017	sans	
37	La Celle-Saint-Avant	37045			1994	sans	
37	Céré-la-Ronde	37046			2015	avec	FRGR2143, FRGR2166
37	Cerelles	37047			2012 / 2017*	sans	
37	Chambon	37048			1994	sans	
37	Chambourg-sur-Indre	37049			2015	sans	
37	Chambray-lès-Tours	37050			1994	sans	
37	Champigny-sur-Veude	37051			1994	sans	
37	Chançay	37052			2012 / 2017*	sans	
37	Chanceaux-près-Loches	37053			2015	sans	
37	Chanceaux-sur-Choisille	37054			1994	sans	
37	Channay-sur-Lathan	37055			1994	sans	
37	La Chapelle-aux-Naux	37056			2015	sans	
37	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	37057			1994	sans	
37	La Chapelle-sur-Loire	37058			1994	sans	
37	Charentilly	37059			1994	sans	
37	Chargé	37060			2015	sans	
37	Charnizay	37061			2015	sans	
37	Château-la-Vallière	37062			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Château-Renault	37063			2012 / 2017*	sans	
37	Chaumussay	37064			2015	sans	
37	Chaveignes	37065			1994	sans	
37	Chédigny	37066			1994	sans	
37	Cheillé	37067			2015	sans	
37	Chemillé-sur-Dême	37068			2012 / 2017*	sans	
37	Chenonceaux	37070			2015	sans	
37	Chezelles	37071			1994	sans	
37	Chinon	37072			2007	sans	
37	Chisseaux	37073			2015	sans	
37	Chouzé-sur-Loire	37074			1994	sans	
37	Cigogné	37075			1994	sans	
37	Cinçais	37076			1994	sans	
37	Cinq-Mars-la-Pile	37077			2015	sans	
37	Ciran	37078			1994	sans	
37	Civray-de-Touraine	37079			2015	sans	
37	Civray-sur-Esves	37080			1994	sans	
37	Cléré-les-Pins	37081			2015	sans	
37	Continvoir	37082			2015	sans	
37	Cormery	37083			1994	sans	
37	Couesmes	37084			2015	sans	
37	Courçay	37085			1994	sans	
37	Courcelles-de-Touraine	37086			1994	sans	
37	Courcoué	37087			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Couziers	37088			1994	sans	
37	Cravant-les-Côteaux	37089			1994	sans	
37	Crissay-sur-Manse	37090			2015	sans	
37	La Croix-en-Touraine	37091			2015	sans	
37	Crotelles	37092			2012 / 2017*	sans	
37	Crouzilles	37093			1994	sans	
37	Cussay	37094			1994	sans	
37	Dame-Marie-les-Bois	37095			2012 / 2017*	sans	
37	Dierre	37096			2015	sans	
37	Dolus-le-Sec	37097			1994	sans	
37	Draché	37098			1994	sans	
37	Druye	37099			1994	sans	
37	Épeigné-sur-Dême	37101			2012 / 2017*	sans	
37	Esves-le-Moutier	37103			2015	sans	
37	Esvres	37104			1994	sans	
37	Faye-la-Vineuse	37105			1994	sans	
37	La Ferrière	37106			2012 / 2017*	sans	
37	Ferrière-Larçon	37107			2012 / 2017*	sans	
37	Ferrière-sur-Beaulieu	37108			2015	sans	
37	Fondettes	37109			1994	sans	
37	Francueil	37110			2015	sans	
37	Gizeux	37112			2015	sans	
37	Le Grand-Pressigny	37113			2015	sans	
37	La Guerche	37114			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Descartes	37115			1994	sans	
37	Les Hermites	37116			2012 / 2017*	sans	
37	Hommes	37117			1994	sans	
37	Huismes	37118			1994	sans	
37	L'Île-Bouchard	37119			1994	sans	
37	Ingrandes-de-Touraine	37120			2015	sans	
37	Jaulnay	37121			1994	sans	
37	Joué-lès-Tours	37122			2015	sans	
37	Langeais	37123	Les Essards	37123	2015	sans	
37	Langeais	37123	Langeais	37123	2015	sans	
37	Larçay	37124			2015	sans	
37	Lémeré	37125			1994	sans	
37	Lerné	37126			1994	sans	
37	Lignières-de-Touraine	37128			2015	sans	
37	Ligré	37129			1994	sans	
37	Ligueil	37130			1994	sans	
37	Limeray	37131			2015	sans	
37	Loches	37132			2015	sans	
37	Louans	37134			1994	sans	
37	Le Louroux	37136			1994	sans	
37	Lublé	37137			1994	sans	
37	Lussault-sur-Loire	37138			2015	sans	
37	Luynes	37139			1994	sans	
37	Luzé	37140			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Luzillé	37141			1994	sans	
37	Maillé	37142			1994	sans	
37	Manthelan	37143			1994	sans	
37	Marçay	37144			1994	sans	
37	Marcé-sur-Esves	37145			1994	sans	
37	Marcilly-sur-Maulne	37146			1994	sans	
37	Marcilly-sur-Vienne	37147			1994	sans	
37	Marigny-Marmande	37148			1994	sans	
37	Marray	37149			2012 / 2017*	sans	
37	Mazières-de-Touraine	37150			2015	sans	
37	La Membrolle-sur-Choisille	37151			1994	sans	
37	Mettray	37152			1994	sans	
37	Monnaie	37153			2012 / 2017*	sans	
37	Montbazou	37154			1994	sans	
37	Monthodon	37155			2012 / 2017*	sans	
37	Montlouis-sur-Loire	37156			2015	sans	
37	Montreuil-en-Touraine	37158			2015	sans	
37	Monts	37159			1994	sans	
37	Morand	37160			2012 / 2017*	sans	
37	Mosnes	37161			2015	sans	
37	Mouzay	37162			2015	sans	
37	Nazelles-Négron	37163			2015	sans	
37	Neuil	37165			2015	sans	
37	Neuillé-le-Lierre	37166			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Neuillé-Pont-Pierre	37167			1994	sans	
37	Neuilly-le-Brignon	37168			2015	sans	
37	Neuville-sur-Brenne	37169			2012 / 2017*	sans	
37	Neuvy-le-Roi	37170			1994	sans	
37	Noizay	37171			2015	sans	
37	Notre-Dame-d'Oé	37172			1994	sans	
37	Nouâtre	37174			1994	sans	
37	Nouzilly	37175			2012 / 2017*	sans	
37	Noyant-de-Touraine	37176			1994	sans	
37	Orbigny	37177			2015	sans	
37	Panzoult	37178			1994	sans	
37	Parçay-Meslay	37179			1994	sans	
37	Parçay-sur-Vienne	37180			1994	sans	
37	Paulmy	37181			2015	sans	
37	Pernay	37182			2012 / 2017*	sans	
37	Perrusson	37183			2015	sans	
37	Le Petit-Pressigny	37184			2015	sans	
37	Pocé-sur-Cisse	37185			2015	sans	
37	Pont-de-Ruan	37186			1994	sans	
37	Ports	37187			1994	sans	
37	Pouzay	37188			1994	sans	
37	Preuilly-sur-Claise	37189			2015	sans	
37	Pussigny	37190			1994	sans	
37	Razines	37191			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Reignac-sur-Indre	37192			1994	sans	
37	Restigné	37193			2015	sans	
37	Reugny	37194			2012 / 2017*	sans	
37	La Riche	37195			2015	sans	
37	Richelieu	37196			1994	sans	
37	Rigny-Ussé	37197			2015	sans	
37	Rillé	37198			1994	sans	
37	Rilly-sur-Vienne	37199			1994	sans	
37	Rivarennnes	37200			2015	sans	
37	Rivière	37201			1994	sans	
37	La Roche-Clermault	37202			1994	sans	
37	Rochechouart	37203			2012 / 2017*	sans	
37	Rouziers-de-Touraine	37204			2012 / 2017*	sans	
37	Saché	37205			2015	sans	
37	Saint-Antoine-du-Rocher	37206			1994	sans	
37	Saint-Aubin-le-Dépeint	37207			2012 / 2017*	sans	
37	Saint-Avertin	37208			2015	sans	
37	Saint-Bauld	37209			1994	sans	
37	Saint-Benoît-la-Forêt	37210			2015	sans	
37	Saint-Branches	37211			1994	sans	
37	Sainte-Catherine-de-Fierbois	37212			2015	sans	
37	Saint-Christophe-sur-le-Nais	37213			2012 / 2017*	sans	
37	Saint-Cyr-sur-Loire	37214			1994	sans	
37	Saint-Épain	37216			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Saint-Étienne-de-Chigny	37217			2015	sans	
37	Saint-Flovier	37218			2017	sans	
37	Saint-Genouph	37219			2015	sans	
37	Saint-Germain-sur-Vienne	37220			1994	sans	
37	Saint-Hippolyte	37221			2015	avec	FRGR0351b
37	Saint-Jean-Saint-Germain	37222			2015	sans	
37	Saint-Laurent-de-Lin	37223			1994	sans	
37	Saint-Laurent-en-Gâtines	37224			2012 / 2017*	sans	
37	Saint-Martin-le-Beau	37225			2015	sans	
37	Sainte-Maure-de-Touraine	37226			2015	sans	
37	Saint-Nicolas-de-Bourgueil	37228			2015	sans	
37	Saint-Nicolas-des-Motets	37229			2012 / 2017*	sans	
37	Saint-Ouen-les-Vignes	37230			2012 / 2017*	sans	
37	Saint-Paterne-Racan	37231			2012 / 2017*	sans	
37	Coteaux-sur-Loire	37232	Saint-Michel-sur-Loire	37232	2015	sans	
37	Coteaux-sur-Loire	37232	Saint-Patrice	37232	2015	sans	
37	Saint-Pierre-des-Corps	37233			2015	sans	
37	Saint-Quentin-sur-Indrois	37234			1994	sans	
37	Saint-Règle	37236			2015	sans	
37	Saint-Roch	37237			1994	sans	
37	Saint-Senoch	37238			2015	sans	
37	Saunay	37240			2012 / 2017*	sans	
37	Savigné-sur-Lathan	37241			1994	sans	
37	Savigny-en-Véron	37242			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Savonnières	37243			2015	sans	
37	Sazilly	37244			1994	sans	
37	Semblançay	37245			2015	sans	
37	Sennevières	37246			2015	avec	FRGR0351b
37	Sepmes	37247			2012 / 2017*	sans	
37	Seuilly	37248			1994	sans	
37	Sonzay	37249			2015	sans	
37	Sorigny	37250			1994	sans	
37	Souvigné	37251			2015	sans	
37	Souvigny-de-Touraine	37252			2015	sans	
37	Sublaines	37253			1994	sans	
37	Tauxigny	37254			1994	sans	
37	Tavant	37255			1994	sans	
37	Theneuil	37256			1994	sans	
37	Thilouze	37257			2015	sans	
37	Thizay	37258			1994	sans	
37	Tournon-Saint-Pierre	37259			2017	sans	
37	La Tour-Saint-Gelin	37260			1994	sans	
37	Tours	37261			2015	sans	
37	Trogues	37262			1994	sans	
37	Truyes	37263			1994	sans	
37	Vallères	37264			2015	sans	
37	Varennes	37265			2015	sans	
37	Veigné	37266			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
37	Véretz	37267			2015	sans	
37	Verneuil-le-Château	37268			1994	sans	
37	Verneuil-sur-Indre	37269			2015	sans	
37	Vernou-sur-Brenne	37270			2012 / 2017*	sans	
37	Villaines-les-Rochers	37271			2015	sans	
37	Villandry	37272			2015	sans	
37	La Ville-aux-Dames	37273			2015	sans	
37	Villebourg	37274			2012 / 2017*	sans	
37	Villedômain	37275			2015	avec	FRGR0351b
37	Villedômer	37276			2012 / 2017*	sans	
37	Villeloin-Coulangé	37277			2017	avec	FRGR2143
37	Villeperdue	37278			2015	sans	
37	Villiers-au-Bouin	37279			2015	sans	
37	Vou	37280			1994	sans	
37	Vouvray	37281			2012 / 2017*	sans	
37	Yzeures-sur-Creuse	37282			1994	sans	
41	Ambloy	41001			2012 / 2017*	sans	
41	Angé	41002			2015	sans	
41	Areines	41003			2007	sans	
41	Artins	41004			2012 / 2017*	sans	
41	Arville	41005			2007	sans	
41	Autainville	41006			1994	sans	
41	Authon	41007			2012 / 2017*	sans	
41	Avaray	41008			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Averdon	41009			1994	sans	
41	Azé	41010			2007	sans	
41	Baillou	41012			2007	sans	
41	Beauchêne	41014			2007	sans	
41	Billy	41016			2015	avec	FRGR2192
41	Binas	41017			1994	sans	
41	Blois	41018			1994	sans	
41	Boisseau	41019			1994	sans	
41	Bonneveau	41020			2007	sans	
41	Bouffry	41022			2007	sans	
41	Boursay	41024			2007	sans	
41	Brévainville	41026			1994	sans	
41	Briou	41027			1994	sans	
41	Busloup	41028			2007	sans	
41	Candé-sur-Beuvron	41029			1994	sans	
41	Cellé	41030			2007	sans	
41	Chailles	41032			1994	sans	
41	Champigny-en-Beauce	41035			1994	sans	
41	La Chapelle-Enchérie	41037			1994	sans	
41	La Chapelle-Montmartin	41038			2015	sans	
41	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	41039			1994	sans	
41	La Chapelle-Vendômoise	41040			1994	sans	
41	La Chapelle-Vicomtesse	41041			2007	sans	
41	Châteauvieux	41042			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Châtillon-sur-Cher	41043			2015	sans	
41	Châtres-sur-Cher	41044			2015	sans	
41	Chaumont-sur-Loire	41045			2015	sans	
41	La Chaussée-Saint-Victor	41047			1994	sans	
41	Chauvigny-du-Perche	41048			2007	sans	
41	Chémery	41049			1999	sans	
41	Chissay-en-Touraine	41051			2015	sans	
41	Choue	41053			2007	sans	
41	Choussy	41054			1999	sans	
41	Valloire-sur-Cisse	41055	Noyers-sur-Cher	41055	2015	sans	
41	Valloire-sur-Cisse	41055	Chouzy-sur-Cisse	41055	1994	sans	
41	Valloire-sur-Cisse	41055	Seillac	41055	2002	sans	
41	Conan	41057			1994	sans	
41	Concriers	41058			1994	sans	
41	Contres	41059			1999	sans	
41	Cormenon	41060			2007	sans	
41	Cormeray	41061			1999	sans	
41	Coudes	41062			1999	sans	
41	Couffy	41063			2015	sans	
41	Coulanges	41064			1994	sans	
41	Coulommiers-la-Tour	41065			1994	sans	
41	Courbouzon	41066			1994	sans	
41	Cour-sur-Loire	41069			1994	sans	
41	Couture-sur-Loir	41070			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Crucheray	41072			1994	sans	
41	Danzé	41073			2007	sans	
41	Droué	41075			2007	sans	
41	Épiais	41077			1994	sans	
41	Épuisay	41078			2007	sans	
41	Les Essarts	41079			2012 / 2017*	sans	
41	Faverolles-sur-Cher	41080			2015	avec	FRGR0150c
41	Faye	41081			1994	sans	
41	Feings	41082			1999	sans	
41	La Ferté-Saint-Cyr	41085			2015	avec	FRGR0300
41	Fontaine-les-Coteaux	41087			2007	sans	
41	Fontaine-Raoul	41088			2007	sans	
41	La Fontenelle	41089			2007	sans	
41	Fortan	41090			2007	sans	
41	Fossé	41091			1994	sans	
41	Fougères-sur-Bièvre	41092			1999	sans	
41	Françay	41093			2002	sans	
41	Fresnes	41094			1999	sans	
41	Fréteval	41095			2007	sans	
41	Le Gault-Perche	41096			2007	sans	
41	Gièvres	41097			2015	sans	
41	Gombergean	41098			1994	sans	
41	Les Hayes	41100			2012 / 2017*	sans	
41	Herbault	41101			2002	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Houssay	41102			2012 / 2017*	sans	
41	Huisseau-en-Beauce	41103			1994	sans	
41	Huisseau-sur-Cosson	41104			1999	sans	
41	Josnes	41105			1994	sans	
41	Lancé	41107			1994	sans	
41	Lancôme	41108			1994	sans	
41	Landes-le-Gaulois	41109			1994	sans	
41	Langon	41110			2015	sans	
41	Lavardin	41113			2012 / 2017*	sans	
41	Lestiu	41114			1994	sans	
41	Lignières	41115			2007	sans	
41	Lisle	41116			2007	sans	
41	Lorges	41119			1994	sans	
41	Lunay	41120			2007	sans	
41	La Madeleine-Villefrouin	41121			1994	sans	
41	Maray	41122			2015	sans	
41	Marchenoir	41123			1994	sans	
41	Marcilly-en-Beauce	41124			1994	sans	
41	Mareuil-sur-Cher	41126			2015	sans	
41	Marolles	41128			1994	sans	
41	Maslives	41129			1994	sans	
41	Maves	41130			1994	sans	
41	Mazangé	41131			2007	sans	
41	Méhers	41132			1999	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Menars	41134			1994	sans	
41	Mennetou-sur-Cher	41135			2015	sans	
41	Mer	41136			1994	sans	
41	Mesland	41137			1994	sans	
41	Meslay	41138			2007	sans	
41	Meusnes	41139			2015	sans	
41	Moisy	41141			1994	sans	
41	Valencisse	41142	Chambon-sur-Cisse	41142	1994	sans	
41	Valencisse	41142	Molineuf	41142	1994	sans	
41	Valencisse	41142	Orchaise	41142	2002	sans	
41	Mondoubleau	41143			2007	sans	
41	Monteaux	41144			1994	sans	
41	Monthou-sur-Bièvre	41145			1994	sans	
41	Monthou-sur-Cher	41146			2015	sans	
41	Les Montils	41147			1994	sans	
41	Montlivault	41148			1994	sans	
41	Montoire-sur-le-Loir	41149			2007	sans	
41	Montrichard Val de Cher	41151	Bourré	41151	2015	sans	
41	Montrichard Val de Cher	41151	Montrichard	41151	2015	sans	
41	Montrouveau	41153			2012 / 2017*	sans	
41	Morée	41154			1994	sans	
41	Muides-sur-Loire	41155			1994	sans	
41	Mulsans	41156			1994	sans	
41	Naveil	41158			2007	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Nourray	41163			1994	sans	
41	Oigny	41165			2007	sans	
41	Oisly	41166			1999	sans	
41	Veuzain-sur-Loire	41167	Veuves	41167	1994	sans	
41	Veuzain-sur-Loire	41167	Onzain	41167	1994	sans	
41	Orçay	41168			2017	sans	
41	Ouchamps	41170			1999	sans	
41	Oucques-la-Nouvelle	41171	Oucques	41171	1994	sans	
41	Oucques-la-Nouvelle	41171	Baigneaux	41171	1994	sans	
41	Oucques-la-Nouvelle	41171	Sainte-Gemmes	41171	1994	sans	
41	Oucques-la-Nouvelle	41171	Beauvilliers	41171	1994	sans	
41	Ouzouer-le-Doyen	41172			1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	Semerville	41173	1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	Ouzouer-le-Marché	41173	1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	Verdes	41173	1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	Prénouvellon	41173	1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	Tripleville	41173	1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	Membrolles	41173	1994	sans	
41	Beauce la Romaine	41173	La Colombe	41173	1994	sans	
41	Périgny	41174			1994	sans	
41	Pezou	41175			2007	sans	
41	Pierrefitte-sur-Sauldre	41176			2015	avec	FRGR1013, FRGR0335
41	Le Plessis-Dorin	41177			2007	sans	
41	Le Plessis-l'Échelle	41178			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Le Poislay	41179			2007	sans	
41	Pontlevoy	41180			2012 / 2017*	sans	
41	Pouillé	41181			2015	sans	
41	Pray	41182			1994	sans	
41	Prunay-Cassereau	41184			2012 / 2017*	sans	
41	Rahart	41186			2007	sans	
41	Renay	41187			1994	sans	
41	Rhodon	41188			1994	sans	
41	Rilly-sur-Loire	41189			1994	sans	
41	Rocé	41190			1994	sans	
41	Roches	41191			1994	sans	
41	Les Roches-l'Évêque	41192			2007	sans	
41	Romilly	41193			2007	sans	
41	Rougeou	41195			2015	avec	FRGR2192
41	Ruan-sur-Egvonne	41196			2007	sans	
41	Saint-Agil	41197			2007	sans	
41	Saint-Aignan	41198			2015	sans	
41	Saint-Amand-Longpré	41199			1994	sans	
41	Sainte-Anne	41200			1994	sans	
41	Saint-Arnoult	41201			2012 / 2017*	sans	
41	Saint-Avit	41202			2007	sans	
41	Saint-Bohaire	41203			1994	sans	
41	Saint-Claude-de-Diray	41204			1994	sans	
41	Saint-Cyr-du-Gault	41205			2002	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Saint-Denis-sur-Loire	41206			1994	sans	
41	Saint-Dyé-sur-Loire	41207			1994	sans	
41	Saint-Étienne-des-Guérets	41208			2002	sans	
41	Saint-Firmin-des-Prés	41209			2007	sans	
41	Saint-Georges-sur-Cher	41211			2015	avec	FRGR0150c
41	Saint-Gervais-la-Forêt	41212			1994	sans	
41	Saint-Gourgon	41213			2002	sans	
41	Saint-Hilaire-la-Gravelle	41214			2007	sans	
41	Saint-Jacques-des-Guérets	41215			2012 / 2017*	sans	
41	Saint-Jean-Froidmentel	41216			2007	sans	
41	Saint-Julien-de-Chédon	41217			2015	avec	FRGR0150c
41	Saint-Julien-sur-Cher	41218			2015	sans	
41	Saint-Laurent-des-Bois	41219			1994	sans	
41	Saint-Laurent-Nouan	41220			2015	sans	
41	Saint-Léonard-en-Beauce	41221			1994	sans	
41	Saint-Loup	41222			2015	sans	
41	Saint-Lubin-en-Vergonnois	41223			2002	sans	
41	Saint-Marc-du-Cor	41224			2007	sans	
41	Saint-Martin-des-Bois	41225			2012 / 2017*	sans	
41	Saint-Ouen	41226			2007	sans	
41	Saint-Rimay	41228			2012 / 2017*	sans	
41	Saint-Romain-sur-Cher	41229			2015	sans	
41	Saint-Sulpice-de-Pommeray	41230			2002	sans	
41	Salbris	41232			2015	avec	FRGR0335

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Sambin	41233			1999	sans	
41	Santenay	41234			2002	sans	
41	Sargé-sur-Braye	41235			2007	sans	
41	Sasnières	41236			2012 / 2017*	sans	
41	Sassay	41237			1999	sans	
41	Savigny-sur-Braye	41238			2007	sans	
41	Seigy	41239			2015	sans	
41	Selles-sur-Cher	41242			2015	sans	
41	Selommes	41243			1994	sans	
41	Séris	41245			1994	sans	
41	Soings-en-Sologne	41247			1999	sans	
41	Souday	41248			2007	sans	
41	Souesmes	41249			2015	sans	
41	Sougé	41250			2007	sans	
41	Suèvres	41252			1994	sans	
41	Talcy	41253			1994	sans	
41	Le Temple	41254			2007	sans	
41	Ternay	41255			2012 / 2017*	sans	
41	Theillay	41256			2015	sans	
41	Thenay	41257			1999	sans	
41	Thésée	41258			2015	sans	
41	Thoré-la-Rochette	41259			2012 / 2017*	sans	
41	Tourailles	41261			1994	sans	
41	Tréhet	41263			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Troo	41265			2007	sans	
41	Valaire	41266			1994	sans	
41	Vallières-les-Grandes	41267			2015	sans	
41	Vendôme	41269			2007	sans	
41	Vievy-le-Rayé	41273			1994	sans	
41	Villavard	41274			2012 / 2017*	sans	
41	La Ville-aux-Clercs	41275			2007	sans	
41	Villebarou	41276			1994	sans	
41	Villebout	41277			2007	sans	
41	Villechauve	41278			2002	sans	
41	Villedieu-le-Château	41279			2012 / 2017*	sans	
41	Villefranche-sur-Cher	41280			2015	sans	
41	Villefrancœur	41281			1994	sans	
41	Villemardy	41283			1994	sans	
41	Villeneuve-Frouville	41284			1994	sans	
41	Villeporcher	41286			2002	sans	
41	Villerable	41287			1994	sans	
41	Villerbon	41288			1994	sans	
41	Villermain	41289			1994	sans	
41	Villeromain	41290			1994	sans	
41	Villetrun	41291			1994	sans	
41	Villexanton	41292			1994	sans	
41	Villiersfaux	41293			2012 / 2017*	sans	
41	Villiers-sur-Loir	41294			2007	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
41	Vineuil	41295			1994	sans	
42	Andrézieux-Bouthéon	42005			1994	sans	
42	Aveizieux	42010			1994	sans	
42	Balbigny	42011			2012 / 2017*	sans	
42	Bellegarde-en-Forez	42013			1994	sans	
42	Boisset-lès-Montrond	42020			1994	sans	
42	Bonson	42022			1994	sans	
42	Chalain-d'Uzore	42037			1994	sans	
42	Chalain-le-Comtal	42038			1994	sans	
42	Chambéon	42041			1994	sans	
42	Chambœuf	42043			1994	sans	
42	Champdieu	42046			1994	sans	
42	Châtelus	42055			1994	sans	
42	Chazelles-sur-Lyon	42059			1994	sans	
42	Chevrières	42062			1994	sans	
42	Civens	42065			2015	sans	
42	Cleppé	42066			1994	sans	
42	Craintilleux	42075			1994	sans	
42	Cuzieu	42081			1994	sans	
42	Épercieux-Saint-Paul	42088			2012 / 2017*	sans	
42	Feurs	42094			1994	sans	
42	Fontanès	42096			1994	sans	
42	La Fouillouse	42097			2015	sans	
42	La Gimond	42100			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
42	Grammond	42102			1994	sans	
42	Grézieux-le-Fromental	42105			1994	sans	
42	L'Hôpital-le-Grand	42108			1994	sans	
42	Magneux-Haute-Rive	42130			1994	sans	
42	Marcenod	42133			1994	sans	
42	Marclopt	42135			1994	sans	
42	Maringes	42138			1994	sans	
42	Mizérieux	42143			2015	sans	
42	Montbrison	42147			1994	sans	
42	Montrond-les-Bains	42149			1994	sans	
42	Montverdun	42150			1994	sans	
42	Mornand-en-Forez	42151			1994	sans	
42	Nervieux	42155			2015	sans	
42	Poncins	42174			1994	sans	
42	Pouilly-lès-Feurs	42175			2012 / 2017*	sans	
42	Précieux	42180			1994	sans	
42	Rivas	42185			1994	sans	
42	Saint-André-le-Puy	42200			1994	sans	
42	Saint-Barthélemy-Lestra	42202			1994	sans	
42	Saint-Bonnet-les-Oules	42206			1994	sans	
42	Saint-Christo-en-Jarez	42208			1994	sans	
42	Saint-Cyprien	42211			1994	sans	
42	Saint-Cyr-les-Vignes	42214			1994	sans	
42	Saint-Denis-sur-Coise	42216			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
42	Saint-Galmier	42222			1994	sans	
42	Saint-Héand	42234			1994	sans	
42	Saint-Laurent-la-Conche	42251			1994	sans	
42	Saint-Marcellin-en-Forez	42256			1994	sans	
42	Saint-Martin-Lestra	42261			1994	sans	
42	Saint-Médard-en-Forez	42264			1994	sans	
42	Saint-Paul-d'Uzore	42269			1994	sans	
42	Saint-Just-Saint-Rambert	42279			1994	sans	
42	Saint-Romain-le-Puy	42285			1994	sans	
42	Salt-en-Donzy	42296			1994	sans	
42	Salvizinet	42297			2015	sans	
42	Savigneux	42299			1994	sans	
42	Sury-le-Comtal	42304			1994	sans	
42	Unias	42315			1994	sans	
42	Vailleille	42319			1994	sans	
42	Veauche	42323			1994	sans	
42	Veauchette	42324			1994	sans	
42	Virigneux	42336			1994	sans	
43	Auzon	43016			2015	sans	
43	Azérat	43017			2015	sans	
43	Brioude	43040			2012 / 2017*	sans	
43	Cohade	43074			2012 / 2017*	sans	
43	Espalem	43088			2017	avec	FRGR1922
43	Fontannes	43096			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
43	Lamothe	43110			2012 / 2017*	sans	
43	Léotoing	43121			2017	avec	FRGR1922
43	Lorlanges	43123			2017	sans	
43	Saint-Beauzire	43170			2015	avec	FRGR1922
43	Vergongheon	43258			2012 / 2017*	sans	
43	Vézézoux	43261			2012 / 2017*	sans	
44	Abbaretz	44001			1994	sans	
44	Aigrefeuille-sur-Maine	44002			1994	sans	
44	Ancenis	44003			1994	sans	
44	Chaumes-en-Retz	44005	Arthon-en-Retz	44005	1994	sans	
44	Chaumes-en-Retz	44005	Chéméré	44005	1994	sans	
44	Assérac	44006			1994	sans	
44	A vessac	44007			1994	sans	
44	Basse-Goulaine	44009			1994	sans	
44	Batz-sur-Mer	44010			1994	sans	
44	La Bernerie-en-Retz	44012			1994	sans	
44	Besné	44013			1994	sans	
44	Le Bignon	44014			1994	sans	
44	Blain	44015			1994	sans	
44	La Boissière-du-Doré	44016			1994	sans	
44	Bonnœuvre	44017			1994	sans	
44	Bouaye	44018			1994	sans	
44	Bouée	44019			1994	sans	
44	Bouguenais	44020			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Villeneuve-en-Retz	44021	Fresnay-en-Retz	44021	1994	sans	
44	Villeneuve-en-Retz	44021	Bourgneuf-en-Retz	44021	1994	sans	
44	Boussay	44022			1994	sans	
44	Bouvron	44023			1994	sans	
44	Brains	44024			1994	sans	
44	Campbon	44025			1994	sans	
44	Carquefou	44026			1994	sans	
44	Casson	44027			1994	sans	
44	Le Cellier	44028			1994	sans	
44	Divatte-sur-Loire	44029	La Chapelle-Basse-Mer	44029	1994	sans	
44	Divatte-sur-Loire	44029	Barbechat	44029	1994	sans	
44	La Chapelle-des-Marais	44030			1994	sans	
44	La Chapelle-Glain	44031			1994	sans	
44	La Chapelle-Heulin	44032			1994	sans	
44	La Chapelle-Launay	44033			1994	sans	
44	La Chapelle-sur-Erdre	44035			1994	sans	
44	Châteaubriant	44036			1994	sans	
44	Château-Thébaud	44037			1994	sans	
44	Chauvé	44038			1994	sans	
44	Cheix-en-Retz	44039			1994	sans	
44	La Chevrolière	44041			1994	sans	
44	Clisson	44043			1994	sans	
44	Conquereuil	44044			1994	sans	
44	Cordemais	44045			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Corsept	44046			1994	sans	
44	Couëron	44047			1994	sans	
44	Couffé	44048			1994	sans	
44	Le Croisic	44049			1994	sans	
44	Crossac	44050			1994	sans	
44	Derval	44051			1994	sans	
44	Donges	44052			1994	sans	
44	Drefféac	44053			1994	sans	
44	Erbray	44054			1994	sans	
44	La Baule-Escoublac	44055			1994	sans	
44	Fay-de-Bretagne	44056			1994	sans	
44	Fégréac	44057			1994	sans	
44	Fercé	44058			1994	sans	
44	Frossay	44061			1994	sans	
44	Le Gâvre	44062			1994	sans	
44	Gétigné	44063			1994	sans	
44	Gorges	44064			1994	sans	
44	Grand-Auverné	44065			1994	sans	
44	Grandchamps-des-Fontaines	44066			1994	sans	
44	Guémené-Penfao	44067			1994	sans	
44	Guenrouet	44068			1994	sans	
44	Guérande	44069			1994	sans	
44	La Haie-Fouassière	44070			1994	sans	
44	Haute-Goulaine	44071			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Herbignac	44072			1994	sans	
44	Héric	44073			1994	sans	
44	Indre	44074			1994	sans	
44	Issé	44075			1994	sans	
44	Jans	44076			1994	sans	
44	Joué-sur-Erdre	44077			1994	sans	
44	Juigné-des-Moutiers	44078			1994	sans	
44	Le Landreau	44079			1994	sans	
44	Lavau-sur-Loire	44080			1994	sans	
44	Legé	44081			1994	sans	
44	Ligné	44082			1994	sans	
44	La Limouzinière	44083			1994	sans	
44	Le Loroux-Bottereau	44084			1994	sans	
44	Louisfert	44085			1994	sans	
44	Lusanger	44086			1994	sans	
44	Machecoul-Saint-Même	44087	Machecoul	44087	1994	sans	
44	Machecoul-Saint-Même	44087	Saint-Même-le-Tenu	44087	1994	sans	
44	Maisdon-sur-Sèvre	44088			1994	sans	
44	Malville	44089			1994	sans	
44	La Marne	44090			1994	sans	
44	Marsac-sur-Don	44091			1994	sans	
44	Massérac	44092			1994	sans	
44	Maumusson	44093			1994	sans	
44	Mauves-sur-Loire	44094			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	La Meilleraye-de-Bretagne	44095			1994	sans	
44	Mésanger	44096			1994	sans	
44	Mesquer	44097			1994	sans	
44	Missillac	44098			1994	sans	
44	Moisdon-la-Rivière	44099			1994	sans	
44	Monnières	44100			1994	sans	
44	La Montagne	44101			1994	sans	
44	Montbert	44102			1994	sans	
44	Montoir-de-Bretagne	44103			1994	sans	
44	Montrelais	44104			1994	sans	
44	Mouais	44105			1994	sans	
44	Les Moutiers-en-Retz	44106			1994	sans	
44	Mouzeil	44107			1994	sans	
44	Mouzillon	44108			1994	sans	
44	Nantes	44109			1994	sans	
44	Nort-sur-Erdre	44110			1994	sans	
44	Notre-Dame-des-Landes	44111			1994	sans	
44	Noyal-sur-Brutz	44112			1994	sans	
44	Nozay	44113			1994	sans	
44	Orvault	44114			1994	sans	
44	Oudon	44115			1994	sans	
44	Paimbœuf	44116			1994	sans	
44	Le Pallet	44117			1994	sans	
44	Pannecé	44118			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Paulx	44119			1994	sans	
44	Le Pellerin	44120			1994	sans	
44	Petit-Auverné	44121			1994	sans	
44	Petit-Mars	44122			1994	sans	
44	Pierric	44123			1994	sans	
44	Le Pin	44124			1994	sans	
44	Piriac-sur-Mer	44125			1994	sans	
44	La Plaine-sur-Mer	44126			1994	sans	
44	La Planche	44127			1994	sans	
44	Plessé	44128			1994	sans	
44	Pontchâteau	44129			1994	sans	
44	Pont-Saint-Martin	44130			1994	sans	
44	Pornic	44131			1994	sans	
44	Pornichet	44132			1994	sans	
44	Port-Saint-Père	44133			1994	sans	
44	Pouillé-les-Côteaux	44134			1994	sans	
44	Le Pouliguen	44135			1994	sans	
44	Préfaïlles	44136			1994	sans	
44	Prinquiau	44137			1994	sans	
44	Puceul	44138			1994	sans	
44	Quilly	44139			1994	sans	
44	La Regrippière	44140			1994	sans	
44	La Remaudière	44141			1994	sans	
44	Remouillé	44142			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Rezé	44143			1994	sans	
44	Riaillé	44144			1994	sans	
44	Rouans	44145			1994	sans	
44	Rougé	44146			1994	sans	
44	Ruffigné	44148			1994	sans	
44	Saffré	44149			1994	sans	
44	Saint-Aignan-Grandlieu	44150			1994	sans	
44	Saint-André-des-Eaux	44151			1994	sans	
44	Sainte-Anne-sur-Brivet	44152			1994	sans	
44	Saint-Aubin-des-Châteaux	44153			1994	sans	
44	Saint-Brevin-les-Pins	44154			1994	sans	
44	Saint-Colomban	44155			1994	sans	
44	Corcoué-sur-Logne	44156			1994	sans	
44	Saint-Étienne-de-Mer-Morte	44157			1994	sans	
44	Saint-Étienne-de-Montluc	44158			1994	sans	
44	Saint-Fiacre-sur-Maine	44159			1994	sans	
44	Saint-Géréon	44160			1994	sans	
44	Saint-Gildas-des-Bois	44161			1994	sans	
44	Saint-Herblain	44162			1994	sans	
44	Vair-sur-Loire	44163	Saint-Herblon	44163	1994	sans	
44	Vair-sur-Loire	44163	Anetz	44163	1994	sans	
44	Saint-Hilaire-de-Chaléons	44164			1994	sans	
44	Saint-Hilaire-de-Clisson	44165			1994	sans	
44	Saint-Jean-de-Boiseau	44166			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Saint-Joachim	44168			1994	sans	
44	Saint-Julien-de-Concelles	44169			1994	sans	
44	Saint-Julien-de-Vouvantes	44170			1994	sans	
44	Saint-Léger-les-Vignes	44171			1994	sans	
44	Sainte-Luce-sur-Loire	44172			1994	sans	
44	Saint-Lumine-de-Clisson	44173			1994	sans	
44	Saint-Lumine-de-Coutais	44174			1994	sans	
44	Saint-Lyphard	44175			1994	sans	
44	Saint-Malo-de-Guersac	44176			1994	sans	
44	Saint-Mars-de-Coutais	44178			1994	sans	
44	Saint-Mars-du-Désert	44179			1994	sans	
44	Saint-Mars-la-Jaille	44180			1994	sans	
44	Saint-Michel-Chef-Chef	44182			1994	sans	
44	Saint-Molf	44183			1994	sans	
44	Saint-Nazaire	44184			1994	sans	
44	Saint-Nicolas-de-Redon	44185			1994	sans	
44	Sainte-Pazanne	44186			1994	sans	
44	Saint-Père-en-Retz	44187			1994	sans	
44	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	44188			1994	sans	
44	Sainte-Reine-de-Bretagne	44189			1994	sans	
44	Saint-Sébastien-sur-Loire	44190			1994	sans	
44	Saint-Sulpice-des-Landes	44191			1994	sans	
44	Saint-Viaud	44192			1994	sans	
44	Saint-Vincent-des-Landes	44193			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Sautron	44194			1994	sans	
44	Savenay	44195			1994	sans	
44	Sévérac	44196			1994	sans	
44	Sion-les-Mines	44197			1994	sans	
44	Les Sorinières	44198			1994	sans	
44	Soudan	44199			1994	sans	
44	Soulvache	44200			1994	sans	
44	Sucé-sur-Erdre	44201			1994	sans	
44	Teillé	44202			1994	sans	
44	Le Temple-de-Bretagne	44203			1994	sans	
44	Thouaré-sur-Loire	44204			1994	sans	
44	Les Touches	44205			1994	sans	
44	Touvois	44206			1994	sans	
44	Trans-sur-Erdre	44207			1994	sans	
44	Treffieux	44208			1994	sans	
44	Treillières	44209			1994	sans	
44	Trignac	44210			1994	sans	
44	La Turballe	44211			1994	sans	
44	Vallet	44212			1994	sans	
44	Loireauxence	44213	Varades	44213	1994	sans	
44	Loireauxence	44213	La Rouxière	44213	1994	sans	
44	Loireauxence	44213	La Chapelle-Saint-Sauveur	44213	1994	sans	
44	Loireauxence	44213	Belligné	44213	1994	sans	
44	Vay	44214			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
44	Vertou	44215			1994	sans	
44	Vieillevigne	44216			1994	sans	
44	Vigneux-de-Bretagne	44217			1994	sans	
44	Villepot	44218			1994	sans	
44	Vritz	44219			1994	sans	
44	Vue	44220			1994	sans	
44	La Chevallerais	44221			1994	sans	
44	La Roche-Blanche	44222			1994	sans	
44	Geneston	44223			1994	sans	
44	La Grigonnais	44224			1994	sans	
45	Ardon	45006			2015	sans	
45	Artenay	45008			1994	sans	
45	Aschères-le-Marché	45009			1994	sans	
45	Autry-le-Châtel	45016			2015	sans	
45	Baccon	45019			1994	sans	
45	Le Bardon	45020			2012 / 2017*	sans	
45	Batilly-en-Puisaye	45023			1994	sans	
45	Baule	45024			2012 / 2017*	sans	
45	Beaugency	45028			2012 / 2017*	sans	
45	Beaulieu-sur-Loire	45029			1994	sans	
45	Bonnée	45039			1994	sans	
45	Bonny-sur-Loire	45040			1994	sans	
45	Les Bordes	45042			2015	sans	
45	Bou	45043			2017	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
45	Bougy-lez-Neuville	45044			2012 / 2017*	sans	
45	Boulay-les-Barres	45046			1994	sans	
45	Bouzy-la-Forêt	45049			2015	sans	
45	Bray-Saint-Aignan	45051	Bray-en-Val	45051	2015	sans	
45	Bray-Saint-Aignan	45051	Saint-Aignan-des-Gués	45051	2015	sans	
45	Breteau	45052			1994	sans	
45	Briare	45053			1994	sans	
45	Bricy	45055			1994	sans	
45	Bucy-le-Roi	45058			1994	sans	
45	Bucy-Saint-Liphard	45059			1994	sans	
45	Cercottes	45062			1994	sans	
45	Cernoy-en-Berry	45064			2015	sans	
45	Chaingy	45067			2012 / 2017*	sans	
45	Champoulet	45070			1994	sans	
45	Chanteau	45072			2015	avec	FRGR0493
45	La Chapelle-Onzerain	45074			1994	sans	
45	La Chapelle-Saint-Mesmin	45075			2012 / 2017*	sans	
45	Charsonville	45081			1994	sans	
45	Châteauneuf-sur-Loire	45082			2017	sans	
45	Châtillon-sur-Loire	45087			1994	sans	
45	Chécy	45089			2017	sans	
45	Chevilly	45093			1994	sans	
45	Cléry-Saint-André	45098			2015	sans	
45	Coinces	45099			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
45	Combleux	45100			2017	sans	
45	Coullons	45108			2015	sans	
45	Coulmiers	45109			1994	sans	
45	Cravant	45116			1994	sans	
45	Dammarie-en-Puisaye	45120			1994	sans	
45	Dampierre-en-Burly	45122			1994	sans	
45	Darvoy	45123			2012 / 2017*	sans	
45	Dry	45130			2015	sans	
45	Épieds-en-Beauce	45134			1994	sans	
45	Escrignelles	45138			1994	sans	
45	Faverelles	45141			1994	sans	
45	Férolles	45144			2012 / 2017*	sans	
45	Fleury-les-Aubrais	45147			2015	sans	
45	Gémigny	45152			1994	sans	
45	Germigny-des-Prés	45153			2015	sans	
45	Gidy	45154			1994	sans	
45	Gien	45155			1994	sans	
45	Guilly	45164			2012 / 2017*	sans	
45	Huêtre	45166			1994	sans	
45	Huisseau-sur-Mauves	45167			1994	sans	
45	Ingré	45169			1994	sans	
45	Jargeau	45173			2012 / 2017*	sans	
45	Jouy-le-Potier	45175			2015	avec	FRGR0300
45	Lailly-en-Val	45179			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
45	Lion-en-Beauce	45183			1994	sans	
45	Lion-en-Sullias	45184			1994	sans	
45	Loury	45188			2015	avec	FRGR0493
45	Marcilly-en-Villette	45193			2012 / 2017*	sans	
45	Mardié	45194			2017	sans	
45	Mareau-aux-Prés	45196			2015	sans	
45	Messas	45202			2012 / 2017*	sans	
45	Meung-sur-Loire	45203			2012 / 2017*	sans	
45	Mézières-lez-Cléry	45204			2015	sans	
45	Neuvy-en-Sullias	45226			2012 / 2017*	sans	
45	Nevoy	45227			1994	sans	
45	Olivet	45232			2015	sans	
45	Orléans	45234			2015	sans	
45	Ormes	45235			1994	sans	
45	Ousson-sur-Loire	45238			1994	sans	
45	Ouvrouer-les-Champs	45241			2012 / 2017*	sans	
45	Ouzouer-sur-Loire	45244			1994	sans	
45	Ouzouer-sur-Trézée	45245			1994	sans	
45	Patay	45248			1994	sans	
45	Pierrefitte-ès-Bois	45251			2015	sans	
45	Poilly-lez-Gien	45254			1994	sans	
45	Rebréchien	45261			2015	avec	FRGR0493
45	Rouvray-Sainte-Croix	45262			1994	sans	
45	Rozières-en-Beauce	45264			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
45	Ruan	45266			1994	sans	
45	Saint-Aignan-le-Jaillard	45268			1994	sans	
45	Saint-Ay	45269			2012 / 2017*	sans	
45	Saint-Benoît-sur-Loire	45270			2015	sans	
45	Saint-Brisson-sur-Loire	45271			1994	sans	
45	Saint-Cyr-en-Val	45272			2012 / 2017*	sans	
45	Saint-Denis-en-Val	45274			2012 / 2017*	sans	
45	Saint-Firmin-sur-Loire	45276			1994	sans	
45	Saint-Florent	45277			2015	avec	FRGR0297
45	Saint-Gondon	45280			1994	sans	
45	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	45282			2015	sans	
45	Saint-Jean-de-la-Ruelle	45285			1994	sans	
45	Saint-Jean-le-Blanc	45286			2012 / 2017*	sans	
45	Saint-Lyé-la-Forêt	45289			2012 / 2017*	sans	
45	Saint-Martin-d'Abbat	45290			2015	sans	
45	Saint-Martin-sur-Ocre	45291			1994	sans	
45	Saint-Pérvy-la-Colombe	45296			1994	sans	
45	Saint-Père-sur-Loire	45297			1994	sans	
45	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	45298			2012 / 2017*	sans	
45	Saint-Sigismond	45299			1994	sans	
45	Sandillon	45300			2012 / 2017*	sans	
45	Saran	45302			1994	sans	
45	Sigloy	45311			2012 / 2017*	sans	
45	Sougy	45313			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
45	Sully-sur-Loire	45315			1994	sans	
45	Tavers	45317			2012 / 2017*	sans	
45	Thou	45323			1994	sans	
45	Tigy	45324			2012 / 2017*	sans	
45	Tournoisis	45326			1994	sans	
45	Trinay	45330			1994	sans	
45	Vienne-en-Val	45335			2012 / 2017*	sans	
45	Viglain	45336			2015	sans	
45	Villamblain	45337			1994	sans	
45	Villeneuve-sur-Conie	45341			1994	sans	
45	Villereau	45342			1994	sans	
45	Villorceau	45344			1994	sans	
49	Allonnes	49002			2012 / 2017*	sans	
49	Tuffalun	49003	Louerre	49003	2012 / 2017*	sans	
49	Tuffalun	49003	Noyant-la-Plaine	49003	2012 / 2017*	sans	
49	Tuffalun	49003	Ambillou-Château	49003	1994	sans	
49	Angers	49007			2015	sans	
49	Angrie	49008			1994	sans	
49	Antoigné	49009			2012 / 2017*	sans	
49	Armaillé	49010			1994	sans	
49	Artannes-sur-Thouet	49011			2015	sans	
49	Aubigné-sur-Layon	49012			1994	sans	
49	Auverse	49013			2012 / 2017*	sans	
49	Avrillé	49015			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Baracé	49017			2015	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Le Guédeniau	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Cheviré-le-Rouge	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Bocé	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Fougeré	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Saint-Quentin-lès-Beaurepaire	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Échemiré	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Baugé	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Chartrené	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Clefs	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Baugé-en-Anjou	49018	Cuon	49018	2012 / 2017*	sans	
49	Beaucouzé	49020			1994	sans	
49	Beaufort-en-Anjou	49021	Gée	49021	2015	sans	
49	Beaufort-en-Anjou	49021	Beaufort-en-Vallée	49021	2015	sans	
49	Beaulieu-sur-Layon	49022			1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Le Pin-en-Mauges	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Saint-Philbert-en-Mauges	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Jallais	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Andrezé	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	La Chapelle-du-Genêt	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	La Poitevinière	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Gesté	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Villedieu-la-Blouère	49023	1994	sans	
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	Beaupréau	49023	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Beaupréau-en-Mauges	49023	La Jubaudière	49023	1994	sans	
49	Bécon-les-Granits	49026			1994	sans	
49	Bégrolles-en-Mauges	49027			1994	sans	
49	Béhuard	49028			1994	sans	
49	Blaison-Saint-Sulpice	49029	Saint-Sulpice	49029	2015	sans	
49	Blaison-Saint-Sulpice	49029	Blaison-Gohier	49029	2015	sans	
49	Blou	49030			2012 / 2017*	sans	
49	Bouchemaine	49035			1994	sans	
49	Bouillé-Ménard	49036			1994	sans	
49	Bourg-l'Évêque	49038			1994	sans	
49	Brain-sur-Allonnes	49041			2015	sans	
49	Breil	49044			2015	sans	
49	La Breille-les-Pins	49045			2015	sans	
49	Brézé	49046			2012 / 2017*	sans	
49	Briollay	49048			2015	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Brissac-Quincé	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Saint-Saturnin-sur-Loire	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Les Alleuds	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Luigné	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Saulgé-l'Hôpital	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Vauchrétien	49050	2012 / 2017*	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Coutures	49050	2015	sans	
49	Brissac Loire Aubance	49050	Chemellier	49050	2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Brissac Loire Aubance	49050	Saint-Rémy-la-Varenne	49050	2015	sans	
49	Broc	49052			2012 / 2017*	sans	
49	Brossay	49053			2015	sans	
49	Candé	49054			1994	sans	
49	Cantenay-Épinard	49055			1994	sans	
49	Carbay	49056			1994	sans	
49	Cernusson	49057			1994	sans	
49	Les Cerqueux	49058			1994	sans	
49	Chacé	49060			2015	sans	
49	Challain-la-Potherie	49061			1994	sans	
49	Chalonnnes-sous-le-Lude	49062			2015	sans	
49	Chalonnnes-sur-Loire	49063			1994	sans	
49	Chambellay	49064			1994	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Querré	49065	1994	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Champigné	49065	2012 / 2017*	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Cherré	49065	2012 / 2017*	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Contigné	49065	2012 / 2017*	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Marigné	49065	1994	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Brissarthe	49065	2015	sans	
49	Les Hauts d'Anjou	49065	Sœurdres	49065	1994	sans	
49	Chenillé-Champteussé	49067	Champteussé-sur-Baconne	49067	1994	sans	
49	Chenillé-Champteussé	49067	Chenillé-Changé	49067	1994	sans	
49	Champtocé-sur-Loire	49068			1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Saint-Laurent-des-Autels	49069	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Orée d'Anjou	49069	Liré	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Bouzillé	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Drain	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Champtoceaux	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	La Varenne	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Landemont	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Saint-Christophe-la-Couperie	49069	1994	sans	
49	Orée d'Anjou	49069	Saint-Sauveur-de-Landemont	49069	1994	sans	
49	Chanteloup-les-Bois	49070			1994	sans	
49	La Chapelle-Saint-Laud	49076			2012 / 2017*	sans	
49	Châteauneuf-sur-Sarthe	49080			2012 / 2017*	sans	
49	Chaufonds-sur-Layon	49082			1994	sans	
49	Terranjou	49086	Martigné-Briand	49086	1994	sans	
49	Terranjou	49086	Chavagnes	49086	2012 / 2017*	sans	
49	Terranjou	49086	Notre-Dame-d'Allençon	49086	2012 / 2017*	sans	
49	Chavaignes	49087			2015	sans	
49	Chazé-sur-Argos	49089			1994	sans	
49	Cheffes	49090			2015	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Saint-Lézin	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	La Chapelle-Rousselin	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Sainte-Christine	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Saint-Georges-des-Gardes	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Cossé-d'Anjou	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Chemillé	49092	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Valanjou	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	La Jumellière	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Neuvy-en-Mauges	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	La Salle-de-Vihiers	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	La Tourlandry	49092	1994	sans	
49	Chemillé-en-Anjou	49092	Chanzeaux	49092	1994	sans	
49	Chigné	49098			2015	sans	
49	Cholet	49099			1994	sans	
49	Cizay-la-Madeleine	49100			2015	sans	
49	Cléré-sur-Layon	49102			1994	sans	
49	Cornillé-les-Caves	49107			2015	sans	
49	Coron	49109			1994	sans	
49	Corzé	49110			2012 / 2017*	sans	
49	Le Coudray-Macouard	49112			2015	sans	
49	Courchamps	49113			2015	sans	
49	Courléon	49114			2015	sans	
49	Denée	49120			2012 / 2017*	sans	
49	Denezé-sous-Doué	49121			1994	sans	
49	Denezé-sous-le-Lude	49122			2015	sans	
49	Distré	49123			2015	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Forges	49125	2015	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Saint-Georges-sur-Layon	49125	1994	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Doué-la-Fontaine	49125	1994	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Les Verchers-sur-Layon	49125	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Doué-en-Anjou	49125	Meigné	49125	2015	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Montfort	49125	2015	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Brigné	49125	1994	sans	
49	Doué-en-Anjou	49125	Concourson-sur-Layon	49125	1994	sans	
49	Durtal	49127			2015	sans	
49	Écouflant	49129			2015	sans	
49	Écuillé	49130			2015	sans	
49	Épieds	49131			2012 / 2017*	sans	
49	Étriché	49132			2015	sans	
49	Feneu	49135			1994	sans	
49	Bois d'Anjou (Les)	49138	Fontaine-Guérin	49138	2012 / 2017*	sans	
49	Bois d'Anjou (Les)	49138	Brion	49138	2012 / 2017*	sans	
49	Bois d'Anjou (Les)	49138	Saint-Georges-du-Bois	49138	2012 / 2017*	sans	
49	Fontevraud-l'Abbaye	49140			2015	sans	
49	Freigné	49144			1994	sans	
49	Gennes-Val de Loire	49149	Saint-Georges-des-Sept-Voies	49149	2015	sans	
49	Gennes-Val de Loire	49149	Le Thoureil	49149	2015	sans	
49	Gennes-Val de Loire	49149	Grézillé	49149	2012 / 2017*	sans	
49	Gennes-Val de Loire	49149	Chênehutte-Trèves-Cunault	49149	2015	sans	
49	Gennes-Val de Loire	49149	Gennes	49149	2015	sans	
49	Genneteil	49150			2015	sans	
49	Grez-Neuville	49155			1994	sans	
49	Huillé	49159			2015	sans	
49	Ingrandes-Le Fresne sur Loire	49160	Le Fresne-sur-Loire	49160	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Ingrandes-Le Fresne sur Loire	49160	Ingrandes	49160	1994	sans	
49	La Jaille-Yvon	49161			1994	sans	
49	Jarzé Villages	49163	Chaumont-d'Anjou	49163	2012 / 2017*	sans	
49	Jarzé Villages	49163	Beauvau	49163	2012 / 2017*	sans	
49	Jarzé Villages	49163	Lué-en-Baugeois	49163	2012 / 2017*	sans	
49	Jarzé Villages	49163	Jarzé	49163	2012 / 2017*	sans	
49	Les Garennes sur Loire	49167	Juigné-sur-Loire	49167	2012 / 2017*	sans	
49	Les Garennes sur Loire	49168	Saint-Jean-des-Mauvrets	49168	2012 / 2017*	sans	
49	Juvardeil	49170			2012 / 2017*	sans	
49	La Lande-Chasles	49171			2012 / 2017*	sans	
49	Lasse	49173			2015	sans	
49	Lézigné	49174			2012 / 2017*	sans	
49	Linières-Bouton	49175			2012 / 2017*	sans	
49	Lion-d'Angers (Le)	49176	Andigné	49176	1994	sans	
49	Lion-d'Angers (Le)	49176	Le Lion-d'Angers	49176	1994	sans	
49	Loiré	49178			1994	sans	
49	Longué-Jumelles	49180			2012 / 2017*	sans	
49	Louresse-Rochemenier	49182			1994	sans	
49	Val d'Erdre-Auxance	49183	Villemoisan	49183	1994	sans	
49	Val d'Erdre-Auxance	49183	La Cornuaille	49183	1994	sans	
49	Val d'Erdre-Auxance	49183	Le Louroux-Béconnais	49183	1994	sans	
49	Marcé	49188			2012 / 2017*	sans	
49	Maulévrier	49192			1994	sans	
49	Le May-sur-Èvre	49193			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Mazé-Milon	49194	Fontaine-Milon	49194	2012 / 2017*	sans	
49	Mazé-Milon	49194	Mazé	49194	2015	sans	
49	Mazières-en-Mauges	49195			1994	sans	
49	Meigné-le-Vicomte	49197			2015	sans	
49	Longuenée-en-Anjou	49200	La Membrolle-sur-Longuenée	49200	1994	sans	
49	Longuenée-en-Anjou	49200	Pruillé	49200	1994	sans	
49	Longuenée-en-Anjou	49200	Le Plessis-Macé	49200	1994	sans	
49	Longuenée-en-Anjou	49200	La Meignanne	49200	1994	sans	
49	La Ménitré	49201			2015	sans	
49	Méon	49202			2012 / 2017*	sans	
49	Miré	49205			2012 / 2017*	sans	
49	Montigné-lès-Rairies	49209			2012 / 2017*	sans	
49	Montilliers	49211			1994	sans	
49	Montreuil-Juigné	49214			1994	sans	
49	Montreuil-Bellay	49215			2012 / 2017*	sans	
49	Montreuil-sur-Loir	49216			2015	sans	
49	Montreuil-sur-Maine	49217			1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	La Salle-et-Chapelle-Aubry	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	La Boissière-sur-Èvre	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Saint-Quentin-en-Mauges	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Saint-Rémy-en-Mauges	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Saint-Pierre-Montlimart	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Le Fuiet	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Chaudron-en-Mauges	49218	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Montrevault-sur-èvre	49218	La Chaussaire	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Montrevault	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Le Puiset-Doré	49218	1994	sans	
49	Montrevault-sur-èvre	49218	Le Fief-Sauvin	49218	1994	sans	
49	Montsoreau	49219			2015	sans	
49	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	49220	Morannes	49220	2015	sans	
49	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	49220	Daumeray	49220	2015	sans	
49	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	49220	Chemiré-sur-Sarthe	49220	2015	sans	
49	Mouliherne	49221			2012 / 2017*	sans	
49	Mozé-sur-Louet	49222			2012 / 2017*	sans	
49	Mûrs-Erigné	49223			2012 / 2017*	sans	
49	Neuillé	49224			2012 / 2017*	sans	
49	Noyant	49228			2015	sans	
49	Nuaillé	49231			1994	sans	
49	Parçay-les-Pins	49234			2012 / 2017*	sans	
49	Parnay	49235			2015	sans	
49	Passavant-sur-Layon	49236			1994	sans	
49	La Pellerine	49237			2012 / 2017*	sans	
49	La Plaine	49240			1994	sans	
49	Le Plessis-Grammoire	49241			2015	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Le Marillais	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Bourgneuf-en-Mauges	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Beausse	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Montjean-sur-Loire	49244	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Mauges-sur-Loire	49244	Saint-Laurent-de-la-Plaine	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	La Pommeraye	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Le Mesnil-en-Vallée	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Botz-en-Mauges	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Saint-Florent-le-Vieil	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	La Chapelle-Saint-Florent	49244	1994	sans	
49	Mauges-sur-Loire	49244	Saint-Laurent-du-Mottay	49244	1994	sans	
49	Les Ponts-de-Cé	49246			2015	sans	
49	La Possonnière	49247			1994	sans	
49	Pouancé	49248			1994	sans	
49	Le Puy-Notre-Dame	49253			2015	sans	
49	Les Rairies	49257			2012 / 2017*	sans	
49	Rochefort-sur-Loire	49259			2012 / 2017*	sans	
49	La Romagne	49260			1994	sans	
49	Les Rosiers-sur-Loire	49261			2015	sans	
49	Rou-Marson	49262			2015	sans	
49	Saint-Augustin-des-Bois	49266			1994	sans	
49	Saint-Barthélemy-d'Anjou	49267			2015	sans	
49	Saint-Christophe-du-Bois	49269			1994	sans	
49	Saint-Clément-de-la-Place	49271			1994	sans	
49	Saint-Clément-des-Levées	49272			2015	sans	
49	Saint-Cyr-en-Bourg	49274			2015	sans	
49	Sainte-Gemmes-sur-Loire	49278			2015	sans	
49	Saint-Georges-sur-Loire	49283			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Saint-Germain-des-Prés	49284			1994	sans	
49	Saint-Jean-de-la-Croix	49288			2015	sans	
49	Saint-Jean-de-Linières	49289			1994	sans	
49	Saint-Just-sur-Dive	49291			2015	sans	
49	Val-du-Layon	49292	Saint-Aubin-de-Luigné	49292	1994	sans	
49	Val-du-Layon	49292	Saint-Lambert-du-Lattay	49292	1994	sans	
49	Saint-Lambert-la-Potherie	49294			1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Grugé-l'Hôpital	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Chazé-Henry	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Vergonnes	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Noëllet	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Le Tremblay	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Combrée	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Saint-Michel-et-Chanveaux	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	Saint-Léger-des-Bois	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	La Chapelle-Hullin	49298	1994	sans	
49	Ombree d'Anjou	49298	La Prévrière	49298	1994	sans	
49	Saint-Léger-sous-Cholet	49299			1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Saint-Germain-sur-Moine	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Tillières	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	La Renaudière	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Torfou	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Saint-Macaire-en-Mauges	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Montfaucon-Montigné	49301	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Sèvremoine	49301	Saint-Crespin-sur-Moine	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Saint-André-de-la-Marche	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Roussay	49301	1994	sans	
49	Sèvremoine	49301	Le Longeron	49301	1994	sans	
49	Saint-Macaire-du-Bois	49302			2015	sans	
49	Saint-Martin-de-la-Place	49304			2015	sans	
49	Saint-Martin-du-Fouilloux	49306			1994	sans	
49	Loire-Authion	49307	Andard	49307	2015	sans	
49	Loire-Authion	49307	Corné	49307	2015	sans	
49	Loire-Authion	49307	Saint-Mathurin-sur-Loire	49307	2015	sans	
49	Loire-Authion	49307	La Daguenière	49307	2015	sans	
49	Loire-Authion	49307	Bauné	49307	2012 / 2017*	sans	
49	Loire-Authion	49307	La Bohalle	49307	2015	sans	
49	Loire-Authion	49307	Brain-sur-l'Authion	49307	2015	sans	
49	Saint-Melaine-sur-Aubance	49308			2012 / 2017*	sans	
49	Saint-Paul-du-Bois	49310			1994	sans	
49	Saint-Philbert-du-Peuple	49311			2012 / 2017*	sans	
49	Saint-Sigismond	49321			1994	sans	
49	Verrières-en-Anjou	49323	Saint-Sylvain-d'Anjou	49323	2015	sans	
49	Verrières-en-Anjou	49323	Pellouailles-les-Vignes	49323	2015	sans	
49	Sarrigné	49326			2012 / 2017*	sans	
49	Saumur	49328			2015	sans	
49	Savennières	49329			1994	sans	
49	Sceaux-d'Anjou	49330			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Segré	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Le Bourg-d'Iré	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Montguillon	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Sainte-Gemmes-d'Andigné	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Louvaines	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Marans	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Saint-Martin-du-Bois	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	La Ferrière-de-Flée	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Aviré	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	La Chapelle-sur-Oudon	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Noyant-la-Gravoyère	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Nyoiseau	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Saint-Sauveur-de-Flée	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	Châtélais	49331	1994	sans	
49	Segré-en-Anjou bleu	49331	L'Hôtellerie-de-Flée	49331	1994	sans	
49	La Séguinière	49332			1994	sans	
49	Seiches-sur-le-Loir	49333			2012 / 2017*	sans	
49	Sermaise	49334			2012 / 2017*	sans	
49	Somloire	49336			1994	sans	
49	Soucelles	49337			2015	sans	
49	Soulaines-sur-Aubance	49338			2012 / 2017*	sans	
49	Soulaire-et-Bourg	49339			2015	sans	
49	Souzay-Champigny	49341			2015	sans	
49	La Tessoualle	49343			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Thorigné-d'Anjou	49344			1994	sans	
49	Bellevigne-en-Layon	49345	Faveraye-Mâchelles	49345	1994	sans	
49	Bellevigne-en-Layon	49345	Thouarcé	49345	1994	sans	
49	Bellevigne-en-Layon	49345	Faye-d'Anjou	49345	2012 / 2017*	sans	
49	Bellevigne-en-Layon	49345	Rablay-sur-Layon	49345	1994	sans	
49	Bellevigne-en-Layon	49345	Champ-sur-Layon	49345	1994	sans	
49	Tiercé	49347			2015	sans	
49	Toutlemonde	49352			1994	sans	
49	Trélazé	49353			2015	sans	
49	Trémentines	49355			1994	sans	
49	Turquant	49358			2015	sans	
49	Les Ulmes	49359			2015	sans	
49	Varennes-sur-Loire	49361			2015	sans	
49	Varrains	49362			2015	sans	
49	Vaudelnay	49364			2015	sans	
49	Erdre-en-Anjou	49367	Vern-d'Anjou	49367	1994	sans	
49	Erdre-en-Anjou	49367	Gené	49367	1994	sans	
49	Erdre-en-Anjou	49367	La Pouëze	49367	1994	sans	
49	Erdre-en-Anjou	49367	Brain-sur-Longuenée	49367	1994	sans	
49	Vernantes	49368			2012 / 2017*	sans	
49	Vernoil-le-Fourrier	49369			2012 / 2017*	sans	
49	Verrie	49370			2015	sans	
49	Vezins	49371			1994	sans	
49	Lys-Haut-Layon	49373	Les Cerqueux-sous-Passavant	49373	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
49	Lys-Haut-Layon	49373	Nueil-sur-Layon	49373	1994	sans	
49	Lys-Haut-Layon	49373	Trémont	49373	1994	sans	
49	Lys-Haut-Layon	49373	Tigné	49373	1994	sans	
49	Lys-Haut-Layon	49373	Vihiers	49373	1994	sans	
49	Lys-Haut-Layon	49373	La Fosse-de-Tigné	49373	1994	sans	
49	Lys-Haut-Layon	49373	Tancoigné	49373	1994	sans	
49	Villebernier	49374			2015	sans	
49	Villevêque	49377			2015	sans	
49	Vivy	49378			2015	sans	
49	Yzernay	49381			1994	sans	
50	Aucey-la-Plaine	50019			1996	sans	
50	Beauvoir	50042			1996	sans	
50	Le Fresne-Poret	50193			1996	sans	
50	Ger	50200			1996	sans	
50	Huisnes-sur-Mer	50253			1996	sans	
50	Le Mont-Saint-Michel	50353			1996	sans	
50	Pontorson	50410	Pontorson	50410	1996	sans	
50	Pontorson	50410	Vessey	50410	1996	sans	
50	Pontorson	50410	Macey	50410	1996	sans	
50	Sacey	50443			1996	sans	
50	Saint-Georges-de-Rouelley	50474			1996	sans	
50	Saint-James	50487	Villiers-le-Pré	50487	1996	sans	
50	Saint-James	50487	Montanel	50487	1996	sans	
50	Saint-James	50487	Argouges	50487	1996	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
50	Saint-James	50487	Carnet	50487	1996	sans	
50	Saint-James	50487	La Croix-Avranchin	50487	1994	sans	
50	Saint-James	50487	Saint-James	50487	1994	sans	
50	Saint-James	50487	Vergoncey	50487	1994	sans	
50	Tanis	50589			1996	sans	
50	Teilleul (Le)	50591	Heussé	50591	1996	sans	
53	Ahuillé	53001			1994	sans	
53	Alexain	53002			1994	sans	
53	Ambrières-les-Vallées	53003			1994	sans	
53	Ampoigné	53004			1994	sans	
53	Andouillé	53005			1994	sans	
53	Argenton-Notre-Dame	53006			1994	sans	
53	Argentré	53007			1994	sans	
53	Aron	53008			1994	sans	
53	Arquenay	53009			1994	sans	
53	Assé-le-Bérenger	53010			1994	sans	
53	Astillé	53011			1994	sans	
53	Athée	53012			1994	sans	
53	Averton	53013			1994	sans	
53	Azé	53014			1994	sans	
53	La Baconnière	53015			1994	sans	
53	Bais	53016			1994	sans	
53	Val-du-Maine	53017	Épineux-le-Seguain	53017	1994	sans	
53	Val-du-Maine	53017	Ballée	53017	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Ballots	53018			1994	sans	
53	Bannes	53019			1994	sans	
53	La Bazoge-Montpinçon	53021			1994	sans	
53	La Bazouge-de-Chemeré	53022			1994	sans	
53	La Bazouge-des-Alleux	53023			1994	sans	
53	Bazougers	53025			1994	sans	
53	Beaulieu-sur-Oudon	53026			1994	sans	
53	Beaumont-Pied-de-Bœuf	53027			1994	sans	
53	Belgeard	53028			1994	sans	
53	Bierné	53029			1994	sans	
53	Le Bignon-du-Maine	53030			1994	sans	
53	La Bigottière	53031			1994	sans	
53	La Boissière	53033			1994	sans	
53	Bonchamp-lès-Laval	53034			1994	sans	
53	Bouchamps-lès-Craon	53035			1994	sans	
53	Bouère	53036			1994	sans	
53	Bouessay	53037			1994	sans	
53	Boulay-les-Ifs	53038			1994	sans	
53	Le Bourgneuf-la-Forêt	53039			1994	sans	
53	Bourgon	53040			1994	sans	
53	Brains-sur-les-Marches	53041			1994	sans	
53	Brecé	53042			1994	sans	
53	Brée	53043			1994	sans	
53	La Brûlatte	53045			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Le Buret	53046			1994	sans	
53	Careilles	53047			1994	sans	
53	Chailland	53048			1994	sans	
53	Châlons-du-Maine	53049			1994	sans	
53	Champéon	53051			1994	sans	
53	Champfrémont	53052			1994	sans	
53	Champgenéteux	53053			1994	sans	
53	Changé	53054			1994	sans	
53	Chantrigné	53055			1994	sans	
53	La Chapelle-Anthenaise	53056			1994	sans	
53	La Chapelle-au-Riboul	53057			1994	sans	
53	La Chapelle-Craonnaise	53058			1994	sans	
53	La Chapelle-Rainsouin	53059			1994	sans	
53	Charchigné	53061			1994	sans	
53	Château-Gontier	53062			1994	sans	
53	Châtelain	53063			1994	sans	
53	Châtillon-sur-Colmont	53064			1994	sans	
53	Châtres-la-Forêt	53065			1994	sans	
53	Chemazé	53066			1994	sans	
53	Chémeré-le-Roi	53067			1994	sans	
53	Chérancé	53068			1994	sans	
53	Chevaigné-du-Maine	53069			1994	sans	
53	Colombiers-du-Plessis	53071			1994	sans	
53	Commer	53072			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Congrier	53073			1994	sans	
53	Contest	53074			1994	sans	
53	Cosmes	53075			1994	sans	
53	Cossé-en-Champagne	53076			1994	sans	
53	Cossé-le-Vivien	53077			1994	sans	
53	Coudray	53078			1994	sans	
53	Couesmes-Vaucé	53079			1994	sans	
53	Couptrain	53080			1994	sans	
53	Courbeveille	53082			1994	sans	
53	Courcité	53083			1994	sans	
53	Craon	53084			1994	sans	
53	Crennes-sur-Fraubée	53085			1994	sans	
53	La Croixille	53086			1994	sans	
53	La Cropte	53087			1994	sans	
53	Cuillé	53088			1994	sans	
53	Daon	53089			1994	sans	
53	Denazé	53090			1994	sans	
53	Désertines	53091			1994	sans	
53	Deux-Évailles	53092			1994	sans	
53	Entrammes	53094			1994	sans	
53	Ernée	53096			1994	sans	
53	Évron	53097			1994	sans	
53	Fontaine-Couverte	53098			1994	sans	
53	Forcé	53099			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Fromentières	53101			1994	sans	
53	Gastines	53102			1994	sans	
53	Le Genest-Saint-Isle	53103			1994	sans	
53	Gennes-sur-Glaize	53104			1994	sans	
53	Gesnes	53105			1994	sans	
53	Gesvres	53106			1994	sans	
53	Gorron	53107			1994	sans	
53	La Gravelle	53108			1994	sans	
53	Grazay	53109			1994	sans	
53	Grez-en-Bouère	53110			1994	sans	
53	La Haie-Traversaine	53111			1994	sans	
53	Le Ham	53112			1994	sans	
53	Hambers	53113			1994	sans	
53	Hardanges	53114			1994	sans	
53	Hercé	53115			1994	sans	
53	Le Horps	53116			1994	sans	
53	Houssay	53117			1994	sans	
53	Le Housseau-Brétignolles	53118			1994	sans	
53	L'Huisserie	53119			1994	sans	
53	Izé	53120			1994	sans	
53	Javron-les-Chapelles	53121			1994	sans	
53	Jublains	53122			1994	sans	
53	Juvigné	53123			1994	sans	
53	Laigné	53124			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Larchamp	53126			1994	sans	
53	Lassay-les-Châteaux	53127			1994	sans	
53	Laubrières	53128			1994	sans	
53	Launay-Villiers	53129			1994	sans	
53	Laval	53130			1994	sans	
53	Lesbois	53131			1994	sans	
53	Levaré	53132			1994	sans	
53	Lignières-Orgères	53133			1994	sans	
53	Livet	53134			1994	sans	
53	Livré-la-Touche	53135			1994	sans	
53	Loigné-sur-Mayenne	53136			1994	sans	
53	Loiron-Ruillé	53137	Ruillé-le-Gravelais	53137	1994	sans	
53	Loiron-Ruillé	53137	Loiron	53137	1994	sans	
53	Longuefuye	53138			1994	sans	
53	Loupfougères	53139			1994	sans	
53	Louverné	53140			1994	sans	
53	Louvigné	53141			1994	sans	
53	Madré	53142			1994	sans	
53	Maisoncelles-du-Maine	53143			1994	sans	
53	Marcillé-la-Ville	53144			1994	sans	
53	Marigné-Peuton	53145			1994	sans	
53	Martigné-sur-Mayenne	53146			1994	sans	
53	Mayenne	53147			1994	sans	
53	Mée	53148			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Ménil	53150			1994	sans	
53	Méral	53151			1994	sans	
53	Meslay-du-Maine	53152			1994	sans	
53	Mézangers	53153			1994	sans	
53	Montenay	53155			1994	sans	
53	Montflours	53156			1994	sans	
53	Montigné-le-Brillant	53157			1994	sans	
53	Montjean	53158			1994	sans	
53	Montourtier	53159			1994	sans	
53	Montreuil-Poulay	53160			1994	sans	
53	Montsûrs-Saint-Céneré	53161	Montsûrs	53161	1994	sans	
53	Montsûrs-Saint-Céneré	53161	Saint-Céneré	53161	1994	sans	
53	Moulay	53162			1994	sans	
53	Neau	53163			1994	sans	
53	Neuilly-le-Vendin	53164			1994	sans	
53	Niaflès	53165			1994	sans	
53	Nuillé-sur-Vicoin	53168			1994	sans	
53	Olivet	53169			1994	sans	
53	Oisseau	53170			1994	sans	
53	Origné	53172			1994	sans	
53	La Pallu	53173			1994	sans	
53	Parigné-sur-Braye	53174			1994	sans	
53	Parné-sur-Roc	53175			1994	sans	
53	Le Pas	53176			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	La Pellerine	53177			1994	sans	
53	Peuton	53178			1994	sans	
53	Placé	53179			1994	sans	
53	Pommerieux	53180			1994	sans	
53	Port-Brillet	53182			1994	sans	
53	Préaux	53184			1994	sans	
53	Pré-en-Pail-Saint-Samson	53185	Saint-Samson	53185	1994	sans	
53	Pré-en-Pail-Saint-Samson	53185	Pré-en-Pail	53185	1994	sans	
53	Quelaines-Saint-Gault	53186			1994	sans	
53	Ravigny	53187			1994	sans	
53	Renazé	53188			1994	sans	
53	Rennes-en-Grenouilles	53189			1994	sans	
53	Le Ribay	53190			1994	sans	
53	La Roë	53191			1994	sans	
53	La Rouaudière	53192			1994	sans	
53	Ruillé-Froid-Fonds	53193			1994	sans	
53	Sacé	53195			1994	sans	
53	Saint-Aignan-de-Couptrain	53196			1994	sans	
53	Saint-Aignan-sur-Roë	53197			1994	sans	
53	Saint-Aubin-du-Désert	53198			1994	sans	
53	Saint-Aubin-Fosse-Louvain	53199			1994	sans	
53	Saint-Baudelle	53200			1994	sans	
53	Saint-Berthevin	53201			1994	sans	
53	Saint-Brice	53203			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Saint-Calais-du-Désert	53204			1994	sans	
53	Saint-Charles-la-Forêt	53206			1994	sans	
53	Saint-Christophe-du-Luat	53207			1994	sans	
53	Saint-Cyr-en-Pail	53208			1994	sans	
53	Saint-Cyr-le-Gravelais	53209			1994	sans	
53	Saint-Denis-d'Anjou	53210			1994	sans	
53	Saint-Denis-de-Gastines	53211			1994	sans	
53	Saint-Denis-du-Maine	53212			1994	sans	
53	Saint-Erblon	53214			1994	sans	
53	Saint-Fort	53215			1994	sans	
53	Saint-Fraimbault-de-Prières	53216			1994	sans	
53	Sainte-Gemmes-le-Robert	53218			1994	sans	
53	Saint-Georges-Buttavent	53219			1994	sans	
53	Saint-Georges-le-Flécharde	53220			1994	sans	
53	Saint-Georges-sur-Erve	53221			1994	sans	
53	Saint-Germain-d'Anxure	53222			1994	sans	
53	Saint-Germain-de-Coulamer	53223			1994	sans	
53	Saint-Germain-le-Fouilloux	53224			1994	sans	
53	Saint-Germain-le-Guillaume	53225			1994	sans	
53	Saint-Hilaire-du-Maine	53226			1994	sans	
53	Blandouet-Saint-Jean	53228	Saint-Jean-sur-Erve	53228	1994	sans	
53	Blandouet-Saint-Jean	53228	Blandouet	53228	1994	sans	
53	Saint-Jean-sur-Mayenne	53229			1994	sans	
53	Saint-Julien-du-Terroux	53230			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Saint-Laurent-des-Mortiers	53231			1994	sans	
53	Saint-Léger	53232			1994	sans	
53	Saint-Loup-du-Dorat	53233			1994	sans	
53	Saint-Loup-du-Gast	53234			1994	sans	
53	Sainte-Marie-du-Bois	53235			1994	sans	
53	Saint-Mars-du-Désert	53236			1994	sans	
53	Saint-Mars-sur-Colmont	53237			1994	sans	
53	Saint-Martin-de-Connée	53239			1994	sans	
53	Saint-Martin-du-Limet	53240			1994	sans	
53	Saint-Michel-de-Feins	53241			1994	sans	
53	Saint-Michel-de-la-Roë	53242			1994	sans	
53	Saint-Ouën-des-Toits	53243			1994	sans	
53	Saint-Ouën-des-Vallons	53244			1994	sans	
53	Saint-Pierre-des-Landes	53245			1994	sans	
53	Saint-Pierre-des-Nids	53246			1994	sans	
53	Saint-Pierre-la-Cour	53247			1994	sans	
53	Saint-Pierre-sur-Erve	53248			1994	sans	
53	Saint-Pierre-sur-Orthe	53249			1994	sans	
53	Saint-Poix	53250			1994	sans	
53	Saint-Quentin-les-Anges	53251			1994	sans	
53	Saint-Saturnin-du-Limet	53253			1994	sans	
53	Saint-Sulpice	53254			1994	sans	
53	Sainte-Suzanne-et-Chammes	53255	Chammes	53255	1994	sans	
53	Sainte-Suzanne-et-Chammes	53255	Sainte-Suzanne	53255	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
53	Saint-Thomas-de-Courceriers	53256			1994	sans	
53	Saulges	53257			1994	sans	
53	La Selle-Craonnaise	53258			1994	sans	
53	Senonnes	53259			1994	sans	
53	Simplé	53260			1994	sans	
53	Soucé	53261			1994	sans	
53	Soulgé-sur-Ouette	53262			1994	sans	
53	Thubœuf	53263			1994	sans	
53	Thorigné-en-Charnie	53264			1994	sans	
53	Torcé-Viviers-en-Charnie	53265			1994	sans	
53	Trans	53266			1994	sans	
53	Vaiges	53267			1994	sans	
53	Vautorte	53269			1994	sans	
53	Vieuvy	53270			1994	sans	
53	Villaines-la-Juhel	53271			1994	sans	
53	Villepail	53272			1994	sans	
53	Villiers-Charlemagne	53273			1994	sans	
53	Vimarcé	53274			1994	sans	
53	Voutré	53276			1994	sans	
56	Allaire	56001			1994	sans	
56	Ambon	56002			1994	sans	
56	Arradon	56003			1994	sans	
56	Arzal	56004			1994	sans	
56	Arzon	56005			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Augan	56006			1994	sans	
56	Auray	56007			1994	sans	
56	Baden	56008			1994	sans	
56	Bangor	56009			1994	sans	
56	Baud	56010			1994	sans	
56	Béganne	56011			1994	sans	
56	Beignon	56012			1994	sans	
56	Belz	56013			1994	sans	
56	Berné	56014			1994	sans	
56	Berric	56015			1994	sans	
56	Bieuzy	56016			1994	sans	
56	Bignan	56017			1994	sans	
56	Billiers	56018			1994	sans	
56	Billio	56019			1994	sans	
56	Bohal	56020			1994	sans	
56	Brandérion	56021			1994	sans	
56	Brandivy	56022			1994	sans	
56	Brech	56023			1994	sans	
56	Bréhan	56024			1994	sans	
56	Brignac	56025			1994	sans	
56	Bubry	56026			1994	sans	
56	Buléon	56027			1994	sans	
56	Caden	56028			1994	sans	
56	Calan	56029			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Camoël	56030			1994	sans	
56	Camors	56031			1994	sans	
56	Campénéac	56032			1994	sans	
56	Carentoir	56033	Carentoir	56033	1994	sans	
56	Carentoir	56033	Quelneuc	56033	1994	sans	
56	Carnac	56034			1994	sans	
56	Caro	56035			1994	sans	
56	Caudan	56036			1994	sans	
56	La Chapelle-Neuve	56039			1994	sans	
56	Cléguer	56040			1994	sans	
56	Cléguérec	56041			1994	sans	
56	Colpo	56042			1994	sans	
56	Concoret	56043			1994	sans	
56	Cournon	56044			1994	sans	
56	Le Cours	56045			1994	sans	
56	Crach	56046			1994	sans	
56	Crédin	56047			1994	sans	
56	Le Croisty	56048			1994	sans	
56	Croixanvec	56049			1994	sans	
56	La Croix-Helléan	56050			1994	sans	
56	Cruguel	56051			1994	sans	
56	Damgan	56052			1994	sans	
56	Elven	56053			1994	sans	
56	Erdeven	56054			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Étel	56055			1994	sans	
56	Évriguet	56056			1994	sans	
56	Le Faouët	56057			1994	sans	
56	Férel	56058			1994	sans	
56	Les Forges	56059			1994	sans	
56	Les Fougerêts	56060			1994	sans	
56	La Gacilly	56061	La Chapelle-Gaceline	56061	1994	sans	
56	La Gacilly	56061	Glénac	56061	1994	sans	
56	La Gacilly	56061	La Gacilly	56061	1994	sans	
56	Gâvres	56062			1994	sans	
56	Gestel	56063			1994	sans	
56	Gourhel	56065			1994	sans	
56	Gourin	56066			1994	sans	
56	Grand-Champ	56067			1994	sans	
56	La Grée-Saint-Laurent	56068			1994	sans	
56	Groix	56069			1994	sans	
56	Guégon	56070			1994	sans	
56	Guéhenno	56071			1994	sans	
56	Gueltas	56072			1994	sans	
56	Guémené-sur-Scorff	56073			1994	sans	
56	Guénin	56074			1994	sans	
56	Guer	56075			1994	sans	
56	Guern	56076			1994	sans	
56	Le Guerno	56077			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Guidel	56078			1994	sans	
56	Guillac	56079			1994	sans	
56	Guilliers	56080			1994	sans	
56	Guiscriff	56081			1994	sans	
56	Helléan	56082			1994	sans	
56	Hennebont	56083			1994	sans	
56	Le Hézo	56084			1994	sans	
56	Hœdic	56085			1994	sans	
56	Île-d'Houat	56086			1994	sans	
56	Île-aux-Moines	56087			1994	sans	
56	Île-d'Arz	56088			1994	sans	
56	Inguiniel	56089			1994	sans	
56	Inzinzac-Lochrist	56090			1994	sans	
56	Josselin	56091			1994	sans	
56	Kerfourn	56092			1994	sans	
56	Kergrist	56093			1994	sans	
56	Kervignac	56094			1994	sans	
56	Landaul	56096			1994	sans	
56	Landévant	56097			1994	sans	
56	Lanester	56098			1994	sans	
56	Langoëlan	56099			1994	sans	
56	Langonnet	56100			1994	sans	
56	Languidic	56101			1994	sans	
56	Lanouée	56102			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Lantillac	56103			1994	sans	
56	Lanvaudan	56104			1994	sans	
56	Lanvéneqen	56105			1994	sans	
56	Larmor-Baden	56106			1994	sans	
56	Larmor-Plage	56107			1994	sans	
56	Larré	56108			1994	sans	
56	Lauzach	56109			1994	sans	
56	Lignol	56110			1994	sans	
56	Limerzel	56111			1994	sans	
56	Lizio	56112			1994	sans	
56	Locmalo	56113			1994	sans	
56	Locmaria	56114			1994	sans	
56	Locmaria-Grand-Champ	56115			1994	sans	
56	Locmariaquer	56116			1994	sans	
56	Locminé	56117			1994	sans	
56	Locmiquélic	56118			1994	sans	
56	Locoal-Mendon	56119			1994	sans	
56	Locqueltas	56120			1994	sans	
56	Lorient	56121			1994	sans	
56	Loyat	56122			1994	sans	
56	Malansac	56123			1994	sans	
56	Malestroit	56124			1994	sans	
56	Malguénac	56125			1994	sans	
56	Marzan	56126			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Mauron	56127			1994	sans	
56	Melrand	56128			1994	sans	
56	Ménéac	56129			1994	sans	
56	Merlevenez	56130			1994	sans	
56	Meslan	56131			1994	sans	
56	Meucon	56132			1994	sans	
56	Missiriac	56133			1994	sans	
56	Mohon	56134			1994	sans	
56	Molac	56135			1994	sans	
56	Monteneuf	56136			1994	sans	
56	Monterblanc	56137			1994	sans	
56	Monterrein	56138			1994	sans	
56	Montertelot	56139			1994	sans	
56	Moréac	56140			1994	sans	
56	Moustoir-Ac	56141			1994	sans	
56	Muzillac	56143			1994	sans	
56	Evellys	56144	Moustoir-Remungol	56144	1994	sans	
56	Evellys	56144	Naizin	56144	1994	sans	
56	Evellys	56144	Remungol	56144	1994	sans	
56	Néant-sur-Yvel	56145			1994	sans	
56	Neulliac	56146			1994	sans	
56	Nivillac	56147			1994	sans	
56	Nostang	56148			1994	sans	
56	Noyal-Muzillac	56149			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Noyal-Pontivy	56151			1994	sans	
56	Le Palais	56152			1994	sans	
56	Péaule	56153			1994	sans	
56	Peillac	56154			1994	sans	
56	Pénestin	56155			1994	sans	
56	Persquen	56156			1994	sans	
56	Plaudren	56157			1994	sans	
56	Plescop	56158			1994	sans	
56	Pleucadeuc	56159			1994	sans	
56	Pleugriffet	56160			1994	sans	
56	Ploemel	56161			1994	sans	
56	Ploemeur	56162			1994	sans	
56	Ploërdut	56163			1994	sans	
56	Ploeren	56164			1994	sans	
56	Ploërmel	56165			1994	sans	
56	Plouay	56166			1994	sans	
56	Plougoumelen	56167			1994	sans	
56	Plouharnel	56168			1994	sans	
56	Plouhinec	56169			1994	sans	
56	Plouray	56170			1994	sans	
56	Pluherlin	56171			1994	sans	
56	Plumelec	56172			1994	sans	
56	Pluméliau	56173			1994	sans	
56	Plumelin	56174			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Plumergat	56175			1994	sans	
56	Pluneret	56176			1994	sans	
56	Pluvigner	56177			1994	sans	
56	Pontivy	56178			1994	sans	
56	Pont-Scorff	56179			1994	sans	
56	Porcaro	56180			1994	sans	
56	Port-Louis	56181			1994	sans	
56	Priziac	56182			1994	sans	
56	Questembert	56184			1994	sans	
56	Quéven	56185			1994	sans	
56	Quiberon	56186			1994	sans	
56	Quistinic	56188			1994	sans	
56	Radenac	56189			1994	sans	
56	Réguiny	56190			1994	sans	
56	Réminiac	56191			1994	sans	
56	Riantec	56193			1994	sans	
56	Rieux	56194			1994	sans	
56	La Roche-Bernard	56195			1994	sans	
56	Rochefort-en-Terre	56196			1994	sans	
56	Val d'Oust	56197	La Chapelle-Caro	56197	1994	sans	
56	Val d'Oust	56197	Le Roc-Saint-André	56197	1994	sans	
56	Val d'Oust	56197	Quily	56197	1994	sans	
56	Rohan	56198			1994	sans	
56	Roudouallec	56199			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Ruffiac	56200			1994	sans	
56	Le Saint	56201			1994	sans	
56	Saint-Abraham	56202			1994	sans	
56	Saint-Aignan	56203			1994	sans	
56	Saint-Allouestre	56204			1994	sans	
56	Saint-Armel	56205			1994	sans	
56	Saint-Avé	56206			1994	sans	
56	Saint-Barthélemy	56207			1994	sans	
56	Saint-Brieuc-de-Mauron	56208			1994	sans	
56	Sainte-Brigitte	56209			1994	sans	
56	Saint-Caradec-Trégomel	56210			1994	sans	
56	Saint-Congard	56211			1994	sans	
56	Saint-Dolay	56212			1994	sans	
56	Saint-Gérand	56213			1994	sans	
56	Saint-Gildas-de-Rhuys	56214			1994	sans	
56	Saint-Gonnery	56215			1994	sans	
56	Saint-Gorgon	56216			1994	sans	
56	Saint-Gravé	56218			1994	sans	
56	Saint-Guyomard	56219			1994	sans	
56	Sainte-Hélène	56220			1994	sans	
56	Saint-Jacut-les-Pins	56221			1994	sans	
56	Saint-Jean-Brévelay	56222			1994	sans	
56	Saint-Jean-la-Poterie	56223			1994	sans	
56	Saint-Laurent-sur-Oust	56224			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Saint-Léry	56225			1994	sans	
56	Saint-Malo-de-Beignon	56226			1994	sans	
56	Saint-Malo-des-Trois-Fontaines	56227			1994	sans	
56	Saint-Marcel	56228			1994	sans	
56	Saint-Martin-sur-Oust	56229			1994	sans	
56	Saint-Nicolas-du-Tertre	56230			1994	sans	
56	Saint-Nolff	56231			1994	sans	
56	Saint-Perreux	56232			1994	sans	
56	Saint-Philibert	56233			1994	sans	
56	Saint-Pierre-Quiberon	56234			1994	sans	
56	Saint-Servant	56236			1994	sans	
56	Saint-Thuriau	56237			1994	sans	
56	Saint-Tugdual	56238			1994	sans	
56	Saint-Vincent-sur-Oust	56239			1994	sans	
56	Sarzeau	56240			1994	sans	
56	Sauzon	56241			1994	sans	
56	Séglien	56242			1994	sans	
56	Séné	56243			1994	sans	
56	Sérent	56244			1994	sans	
56	Silfiac	56245			1994	sans	
56	Le Sourn	56246			1994	sans	
56	Sulniac	56247			1994	sans	
56	Surzur	56248			1994	sans	
56	Taupont	56249			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
56	Théhillac	56250			1994	sans	
56	Theix-Noyalo	56251	Theix	56251	1994	sans	
56	Theix-Noyalo	56251	Noyalo	56251	1994	sans	
56	Le Tour-du-Parc	56252			1994	sans	
56	Tréal	56253			1994	sans	
56	Trédion	56254			1994	sans	
56	Treffléan	56255			1994	sans	
56	Tréhorenteuc	56256			1994	sans	
56	La Trinité-Porhoët	56257			1994	sans	
56	La Trinité-sur-Mer	56258			1994	sans	
56	La Trinité-Surzur	56259			1994	sans	
56	Vannes	56260			1994	sans	
56	La Vraie-Croix	56261			1994	sans	
56	Bono	56262			1994	sans	
56	Sainte-Anne-d'Auray	56263			1994	sans	
56	Kernascléden	56264			1994	sans	
58	Alligny-Cosne	58002			1994	sans	
58	Alluy	58004			2015	avec	FRGR0220
58	Anlezy	58006			2015	sans	
58	Annay	58007			1994	sans	
58	Arbourse	58009			2012 / 2017*	sans	
58	Arquian	58012			1994	sans	
58	Arzembouy	58014			2012 / 2017*	sans	
58	Avril-sur-Loire	58020			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
58	Azy-le-Vif	58021			1994	sans	
58	Béard	58025			2015	sans	
58	Beaumont-la-Ferrière	58027			2015	sans	
58	Beaumont-Sardolles	58028			2015	sans	
58	Biches	58030			2015	avec	FRGR0220
58	Billy-Chevannes	58031			2015	sans	
58	Bitry	58033			1994	sans	
58	Bona	58035			2015	sans	
58	Bouhy	58036			1994	sans	
58	Bulcy	58042			1994	sans	
58	La Celle-sur-Loire	58044			1994	sans	
58	La Celle-sur-Nièvre	58045			1994	sans	
58	Cercy-la-Tour	58046			1994	sans	
58	Cessy-les-Bois	58048			1994	sans	
58	Challuy	58051			1994	sans	
58	Champlemy	58053			2012 / 2017*	sans	
58	Champvert	58055			2015	sans	
58	Champvoux	58056			1994	sans	
58	Chantenay-Saint-Imbert	58057			1994	sans	
58	La Charité-sur-Loire	58059			1994	sans	
58	Charrin	58060			1994	sans	
58	Chasnay	58061			1994	sans	
58	Châteauneuf-Val-de-Bargis	58064			1994	sans	
58	Chaulgnes	58067			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
58	Chevenon	58072			1994	sans	
58	Ciez	58077			1994	sans	
58	Cizely	58078			2015	sans	
58	Colméry	58081			1994	sans	
58	Cosne-Cours-sur-Loire	58086			1994	sans	
58	Cossaye	58087			1994	sans	
58	Couloutre	58089			1994	sans	
58	Dampierre-sous-Bouhy	58094			1994	sans	
58	Decize	58095			2015	sans	
58	Devay	58096			2017	sans	
58	Diennes-Aubigny	58097			2015	sans	
58	Dompierre-sur-Nièvre	58101			2012 / 2017*	sans	
58	Donzy	58102			1994	sans	
58	Dornes	58104			1994	sans	
58	Druy-Parigny	58105			2015	sans	
58	Entrains-sur-Nohain	58109			1994	sans	
58	La Fermeté	58112			2015	sans	
58	Fertrève	58113			2015	sans	
58	Fleury-sur-Loire	58115			1994	sans	
58	Fourchambault	58117			2015	sans	
58	Frasnay-Reugny	58119			2015	sans	
58	Garchizy	58121			2015	sans	
58	Garchy	58122			1994	sans	
58	Germigny-sur-Loire	58124			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
58	Gimouille	58126			1994	sans	
58	Giry	58127			2015	sans	
58	Imphy	58134			2015	sans	
58	Jailly	58136			2015	sans	
58	Lamenay-sur-Loire	58137			1994	sans	
58	Langeron	58138			1994	sans	
58	Limon	58143			2015	sans	
58	Livry	58144			1994	sans	
58	Lucenay-lès-Aix	58146			1994	sans	
58	Luthenay-Uxeloup	58148			1994	sans	
58	La Machine	58151			2015	sans	
58	Magny-Cours	58152			1994	sans	
58	La Marche	58155			1994	sans	
58	Mars-sur-Allier	58158			1994	sans	
58	Marzy	58160			2015	sans	
58	Menestreau	58162			1994	sans	
58	Mesves-sur-Loire	58164			1994	sans	
58	Montapas	58171			2015	avec	FRGR0220
58	Montigny-aux-Amognes	58176			2015	avec	FRGR0225
58	Montigny-sur-Canne	58178			2015	avec	FRGR0220
58	Murlin	58186			1994	sans	
58	Myennes	58187			1994	sans	
58	Nannay	58188			1994	sans	
58	Narcy	58189			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
58	Neuville-lès-Decize	58192			1994	sans	
58	Neuvy-sur-Loire	58193			1994	sans	
58	Nevers	58194			2017	sans	
58	Parigny-les-Vaux	58207			2017	avec	FRGR2102, FRGR2083, FRGR2072
58	Perroy	58209			1994	sans	
58	Pouigny	58213			1994	sans	
58	Pougues-les-Eaux	58214			2015	sans	
58	Pouilly-sur-Loire	58215			1994	sans	
58	Raveau	58220			1994	sans	
58	Rouy	58223			2015	sans	
58	Saincaize-Meauce	58225			1994	sans	
58	Saint-Amand-en-Puisaye	58227			1994	sans	
58	Saint-Andelain	58228			1994	sans	
58	Saint-Aubin-les-Forges	58231			2015	avec	FRGR2167
58	Saint-Benin-d'Azy	58232			2015	sans	
58	Saint-Benin-des-Bois	58233			2015	avec	FRGR0225, FRGR0220
58	Saint-Bonnot	58234			2012 / 2017*	sans	
58	Sainte-Colombe-des-Bois	58236			1994	sans	
58	Saint-Éloi	58238			2017	sans	
58	Saint-Firmin	58239			2015	sans	
58	Saint-Franchy	58240			2015	avec	FRGR0220
58	Saint-Germain-Chassenay	58241			1994	sans	
58	Saint-Gratien-Savigny	58243			1994	sans	
58	Saint-Hilaire-Fontaine	58245			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
58	Saint-Jean-aux-Amognes	58247			2015	sans	
58	Saint-Laurent-l'Abbaye	58248			1994	sans	
58	Saint-Léger-des-Vignes	58250			2017	sans	
58	Saint-Loup	58251			1994	sans	
58	Saint-Malo-en-Donzinois	58252			1994	sans	
58	Sainte-Marie	58253			2015	avec	FRGR0225, FRGR0220
58	Saint-Martin-sur-Nohain	58256			1994	sans	
58	Saint-Ouen-sur-Loire	58258			2015	sans	
58	Saint-Parize-en-Viry	58259			1994	sans	
58	Saint-Parize-le-Châtel	58260			1994	sans	
58	Saint-Père	58261			1994	sans	
58	Saint-Pierre-le-Moûtier	58264			1994	sans	
58	Saint-Quentin-sur-Nohain	58265			1994	sans	
58	Saint-Saulge	58267			2015	avec	FRGR0220
58	Saint-Sulpice	58269			2015	sans	
58	Saint-Vérain	58270			1994	sans	
58	Sauvigny-les-Bois	58273			2015	sans	
58	Saxi-Bourdon	58275			2015	sans	
58	Sermoise-sur-Loire	58278			1994	sans	
58	Sougy-sur-Loire	58280			2017	sans	
58	Suilly-la-Tour	58281			1994	sans	
58	Thianges	58291			2015	sans	
58	Tintury	58292			2015	sans	
58	Toury-Lurcy	58293			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
58	Toury-sur-Jour	58294			1994	sans	
58	Tracy-sur-Loire	58295			1994	sans	
58	Tresnay	58296			1994	sans	
58	Trois-Vèvres	58297			2015	sans	
58	Tronsanges	58298			1994	sans	
58	Varennes-lès-Narcy	58302			1994	sans	
58	Varennes-Vauzelles	58303			2017	avec	FRGR2072
58	Verneuil	58306			2015	sans	
58	Vielmanay	58307			1994	sans	
58	Ville-Langy	58311			2015	sans	
61	Alençon	61001			1994	sans	
61	Appenai-sous-Bellême	61005			2012 / 2017*	sans	
61	Aunay-les-Bois	61013			2015	sans	
61	Avrilly	61021			1994	sans	
61	Banvou	61024			1994	sans	
61	Barville	61026			2015	sans	
61	Bazoches-sur-Hoëne	61029			2015	sans	
61	Bellavilliers	61037			2012 / 2017*	sans	
61	Bellême	61038			2012 / 2017*	sans	
61	Bellou-le-Trichard	61041			2012 / 2017*	sans	
61	Berd'huis	61043			2012 / 2017*	sans	
61	Bizou	61046			2012 / 2017*	sans	
61	Boëcé	61048			2015	sans	
61	Cour-Maugis sur Huisne	61050	Boissy-Maugis	61050	2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Cour-Maugis sur Huisne	61050	Maison-Maugis	61050	2012 / 2017*	sans	
61	Cour-Maugis sur Huisne	61050	Saint-Maurice-sur-Huisne	61050	2012 / 2017*	sans	
61	Cour-Maugis sur Huisne	61050	Courcerault	61050	2012 / 2017*	sans	
61	Boitron	61051			1994	sans	
61	Le Bouillon	61056			1996	sans	
61	Bretoncelles	61061			2012 / 2017*	sans	
61	Buré	61066			2015	sans	
61	Bures	61067			2015	sans	
61	Bursard	61068			1994	sans	
61	Ceaucé	61075			1994	sans	
61	Cerisé	61077			1994	sans	
61	Ceton	61079			2012 / 2017*	sans	
61	Le Chalange	61082			2015	sans	
61	Champeaux-sur-Sarthe	61087			2015	sans	
61	Champsecret	61091			1994	sans	
61	La Chapelle-au-Moine	61094			1996	sans	
61	Rives d'Andaine	61096	La Chapelle-d'Andaine	61096	1994	sans	
61	Rives d'Andaine	61096	Geneslay	61096	1994	sans	
61	Rives d'Andaine	61096	Couterne	61096	1994	sans	
61	Rives d'Andaine	61096	Haleine	61096	1994	sans	
61	La Chapelle-Montligeon	61097			2012 / 2017*	sans	
61	La Chapelle-près-Sées	61098			1996	sans	
61	La Chapelle-Souëf	61099			2012 / 2017*	sans	
61	Le Châtellier	61102			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	La Chaux	61104			1994	sans	
61	Chemilli	61105			2012 / 2017*	sans	
61	Ciral	61107			1994	sans	
61	Colombiers	61111			1994	sans	
61	Comblot	61113			2012 / 2017*	sans	
61	Sablons sur Huisne	61116	Condé-sur-Huisne	61116	2012 / 2017*	sans	
61	Sablons sur Huisne	61116	Condeau	61116	2012 / 2017*	sans	
61	Sablons sur Huisne	61116	Coulonges-les-Sablons	61116	2012 / 2017*	sans	
61	Condé-sur-Sarthe	61117			1994	sans	
61	Corbon	61118			2012 / 2017*	sans	
61	Coulimer	61121			2012 / 2017*	sans	
61	La Coulonche	61124			1994	sans	
61	Coulonges-sur-Sarthe	61126			2015	sans	
61	Courgeon	61129			2012 / 2017*	sans	
61	Courgeoût	61130			2012 / 2017*	sans	
61	Courtomer	61133			2015	sans	
61	Cuissai	61141			1994	sans	
61	Dame-Marie	61142			2012 / 2017*	sans	
61	Damigny	61143			1994	sans	
61	Domfront en Poirais	61145	Domfront	61145	1994	sans	
61	Domfront en Poirais	61145	Rouellé	61145	1994	sans	
61	Domfront en Poirais	61145	La Haute-Chapelle	61145	1994	sans	
61	Dompierre	61146			1994	sans	
61	Échalou	61149			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Essay	61156			1994	sans	
61	Fay	61159			2015	sans	
61	Feings	61160			2012 / 2017*	sans	
61	La Ferrière-aux-Étangs	61163			1994	sans	
61	La Ferrière-Bochard	61165			1994	sans	
61	Ferrières-la-Verrerie	61166			2015	sans	
61	La Ferté-Macé	61168	Antoigny	61168	1994	sans	
61	La Ferté-Macé	61168	La Ferté-Macé	61168	1994	sans	
61	Fontenai-les-Louvets	61172			1994	sans	
61	Gandelain	61182			1994	sans	
61	Belforêt-en-Perche	61196	Eperrais	61196	2012 / 2017*	sans	
61	Belforêt-en-Perche	61196	Saint-Ouen-de-la-Cour	61196	2012 / 2017*	sans	
61	Belforêt-en-Perche	61196	La Perrière	61196	2012 / 2017*	sans	
61	Belforêt-en-Perche	61196	Sérigny	61196	2012 / 2017*	sans	
61	Belforêt-en-Perche	61196	Origny-le-Butin	61196	2012 / 2017*	sans	
61	Belforêt-en-Perche	61196	Le Gué-de-la-Chaine	61196	2012 / 2017*	sans	
61	Hauterive	61202			2015	sans	
61	Héloup	61203			1994	sans	
61	L'Hôme-Chamondot	61206			2015	sans	
61	Igé	61207			2012 / 2017*	sans	
61	Joué-du-Bois	61209			1994	sans	
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	Sept-Forges	61211	1994	sans	
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	Loré	61211	1994	sans	
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	Juvigny-sous-Andaine	61211	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	Lucé	61211	1994	sans	
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	Saint-Denis-de-Villeneuve	61211	1994	sans	
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	Beaulandais	61211	1994	sans	
61	Juvigny Val d'Andaine	61211	La Baroche-sous-Lucé	61211	1994	sans	
61	Lalacelle	61213			1994	sans	
61	Laleu	61215			2015	sans	
61	Larré	61224			1994	sans	
61	Livaie	61228			1994	sans	
61	Loisail	61229			2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	Saint-Victor-de-Réno	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	Malétable	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	Moulicent	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	Longny-au-Perche	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	Marchainville	61230	2015	sans	
61	Longny les Villages	61230	Monceaux-au-Perche	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	La Landes-sur-Eure	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longny les Villages	61230	Neuilly-sur-Eure	61230	2012 / 2017*	sans	
61	Longuenoë	61231			1994	sans	
61	Lonlay-l'Abbaye	61232			1994	sans	
61	Lonrai	61234			1994	sans	
61	La Madeleine-Bouvet	61241			2012 / 2017*	sans	
61	Le Mage	61242			2012 / 2017*	sans	
61	Magny-le-Désert	61243			1994	sans	
61	Mahéru	61244			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Mantilly	61248			1994	sans	
61	Marchemaisons	61251			2015	sans	
61	Mauves-sur-Huisne	61255			2012 / 2017*	sans	
61	Méhoudin	61257			1994	sans	
61	Le Mêlé-sur-Sarthe	61258			2015	sans	
61	Le Ménil-Broût	61261			2015	sans	
61	Ménil-Erreux	61263			1994	sans	
61	Le Ménil-Guyon	61266			2015	sans	
61	La Mesnière	61277			2015	sans	
61	Messei	61278			1994	sans	
61	Mieuxcé	61279			1994	sans	
61	Montchevrel	61284			2015	sans	
61	Montgaudry	61286			2012 / 2017*	sans	
61	Mortagne-au-Perche	61293			2012 / 2017*	sans	
61	La Motte-Fouquet	61295			1994	sans	
61	Moulins-la-Marche	61297			2015	sans	
61	Moutiers-au-Perche	61300			2012 / 2017*	sans	
61	Neauphe-sous-Essai	61301			1996	sans	
61	Neuilly-le-Bisson	61304			2015	sans	
61	Perche en Nocé	61309	Dancé	61309	2012 / 2017*	sans	
61	Perche en Nocé	61309	Nocé	61309	2012 / 2017*	sans	
61	Perche en Nocé	61309	Saint-Jean-de-la-Forêt	61309	2012 / 2017*	sans	
61	Perche en Nocé	61309	Saint-Aubin-des-Grois	61309	2012 / 2017*	sans	
61	Perche en Nocé	61309	Préaux-du-Perche	61309	2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Perche en Nocé	61309	Colonard-Corubert	61309	2012 / 2017*	sans	
61	Origny-le-Roux	61319			2012 / 2017*	sans	
61	Pacé	61321			1994	sans	
61	Parfondeval	61322			2012 / 2017*	sans	
61	Le Pas-Saint-l'Homer	61323			2012 / 2017*	sans	
61	Passais Villages	61324	L'Épinay-le-Comte	61324	1994	sans	
61	Passais Villages	61324	Saint-Siméon	61324	1994	sans	
61	Passais Villages	61324	Passais	61324	1994	sans	
61	Perrou	61326			1994	sans	
61	Pervençères	61327			2015	sans	
61	Le Pin-la-Garenne	61329			2012 / 2017*	sans	
61	Le Plantis	61331			2015	sans	
61	Pouvrai	61336			2012 / 2017*	sans	
61	Écouves	61341	Radon	61341	1994	sans	
61	Écouves	61341	Forges	61341	1994	sans	
61	Écouves	61341	Vingt-Hanaps	61341	1994	sans	
61	Rémalard en Perche	61345	Bellou-sur-Huisne	61345	2012 / 2017*	sans	
61	Rémalard en Perche	61345	Rémalard	61345	2012 / 2017*	sans	
61	Rémalard en Perche	61345	Dorceau	61345	2012 / 2017*	sans	
61	Réveillon	61348			2012 / 2017*	sans	
61	La Roche-Mabile	61350			1994	sans	
61	Rouperroux	61357			1994	sans	
61	Saint-Agnan-sur-Sarthe	61360			2015	sans	
61	Saint-André-de-Messei	61362			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Saint-Aquilin-de-Corbion	61363			2015	sans	
61	Saint-Aubin-d'Appenai	61365			2015	sans	
61	Saint-Aubin-de-Courteraie	61367			2015	sans	
61	Saint-Bômer-les-Forges	61369			1994	sans	
61	Saint-Brice	61370			1994	sans	
61	Saint-Céneri-le-Gérei	61372			1994	sans	
61	Sainte-Céronne-lès-Mortagne	61373			2015	sans	
61	Saint-Christophe-de-Chaulieu	61374			1996	sans	
61	Saint-Clair-de-Halouze	61376			1994	sans	
61	Saint-Cyr-la-Rosière	61379			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Denis-sur-Huisne	61381			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Denis-sur-Sarthon	61382			1994	sans	
61	Saint-Didier-sous-Écouves	61383			1994	sans	
61	Saint-Ellier-les-Bois	61384			1994	sans	
61	Saint-Fraimbault	61387			1994	sans	
61	Saint-Fulgent-des-Ormes	61388			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Germain-de-la-Coudre	61394			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Germain-des-Grois	61395			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Germain-de-Martigny	61396			2015	sans	
61	Saint-Germain-du-Corbéis	61397			1994	sans	
61	Saint-Germain-le-Vieux	61398			2015	sans	
61	Saint-Gervais-du-Perron	61400			1996	sans	
61	Saint-Gilles-des-Marais	61401			1994	sans	
61	Saint-Hilaire-le-Châtel	61404			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Saint-Hilaire-sur-Erre	61405			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Jouin-de-Blavou	61411			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Julien-sur-Sarthe	61412			2015	sans	
61	Saint-Langis-lès-Mortagne	61414			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Léger-sur-Sarthe	61415			2015	sans	
61	Saint-Mard-de-Réno	61418			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Mars-d'Égrenne	61421			1994	sans	
61	Saint-Martin-des-Landes	61424			1994	sans	
61	Saint-Martin-des-Pézerits	61425			2015	sans	
61	Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	61426			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Nicolas-des-Bois	61433			1994	sans	
61	Saint-Ouen-de-Sécherouvre	61438			2015	sans	
61	Saint-Ouen-le-Brisoult	61439			1994	sans	
61	Saint-Patrice-du-Désert	61442			1994	sans	
61	Saint-Pierre-la-Bruyère	61448			2012 / 2017*	sans	
61	Saint-Quentin-de-Blavou	61450			2015	sans	
61	Saint-Roch-sur-Égrenne	61452			1994	sans	
61	Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	61454			2015	sans	
61	Saires-la-Verrerie	61459			1994	sans	
61	Monts d'Andaine (Les)	61463	Saint-Maurice-du-Désert	61463	1994	sans	
61	Monts d'Andaine (Les)	61463	La Sauvagère	61463	1994	sans	
61	Semallé	61467			1994	sans	
61	Soligny-la-Trappe	61475			2015	sans	
61	Suré	61476			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Tellières-le-Plessis	61481			2015	sans	
61	Tessé-Froulay	61482			1994	sans	
61	Bagnoles de l'Orne Normandie	61483	Saint-Michel-des-Andaines	61483	1994	sans	
61	Bagnoles de l'Orne Normandie	61483	Bagnoles-de-l'Orne	61483	1994	sans	
61	Val-au-Perche	61484	L'Hermitière	61484	2012 / 2017*	sans	
61	Val-au-Perche	61484	La Rouge	61484	2012 / 2017*	sans	
61	Val-au-Perche	61484	Gémages	61484	2012 / 2017*	sans	
61	Val-au-Perche	61484	Saint-Agnan-sur-Erre	61484	2012 / 2017*	sans	
61	Val-au-Perche	61484	Le Theil	61484	2012 / 2017*	sans	
61	Val-au-Perche	61484	Mâle	61484	2012 / 2017*	sans	
61	Torchamp	61487			1994	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Bivilliers	61491	2015	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Tourouvre	61491	2015	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Champs	61491	2015	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Bubertré	61491	2015	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Autheuil	61491	2012 / 2017*	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Lignerolles	61491	2015	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Randonnai	61491	2012 / 2017*	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Bresolettes	61491	2012 / 2017*	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	Prépotin	61491	2012 / 2017*	sans	
61	Tourouvre au Perche	61491	La Poterie-au-Perche	61491	2012 / 2017*	sans	
61	Trémont	61492			2015	sans	
61	Valframbert	61497			1994	sans	
61	Vaunoise	61498			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
61	Les Ventes-de-Bourse	61499			2015	sans	
61	La Ventrouze	61500			2015	sans	
61	Verrières	61501			2012 / 2017*	sans	
61	Vidai	61502			2015	sans	
61	Villiers-sous-Mortagne	61507			2012 / 2017*	sans	
63	Aigueperse	63001			2015	avec	FRGR0262
63	Antoingt	63005			2015	sans	
63	Artonne	63012			2015	sans	
63	Aubiat	63013			2015	sans	
63	Authezat	63021			2007	sans	
63	Auzat-la-Combelle	63022			2007	sans	
63	Bas-et-Lezat	63030			2015	sans	
63	Beaulieu	63031			2007	sans	
63	Beaumont-lès-Randan	63033			2015	sans	
63	Beauregard-l'Évêque	63034			2007	sans	
63	Beauregard-Vendon	63035			2015	sans	
63	Bergonne	63036			2015	sans	
63	Billom	63040			2015	avec	FRGR0265
63	Bouzel	63049			2015	sans	
63	Brassac-les-Mines	63050			2007	sans	
63	Brenat	63051			2007	sans	
63	Le Breuil-sur-Couze	63052			2007	sans	
63	Le Broc	63054			2007	sans	
63	Bussièrès-et-Pruns	63061			2015	avec	FRGR0274, FRGR1503, FRGR0262

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
63	Cébazat	63063			2015	avec	FRGR0264
63	Le Cendre	63069			2007	sans	
63	Chalus	63074			2015	sans	
63	Champeix	63080			2015	avec	FRGR1037
63	Champs	63082			2015	avec	FRGR0262
63	Chappes	63089			2015	sans	
63	Chaptuzat	63090			2015	avec	FRGR0262
63	Charbonnières-les-Vieilles	63093			2015	avec	FRGR0262
63	Charnat	63095			2007	sans	
63	Chas	63096			2015	sans	
63	Châtel-Guyon	63103			2015	avec	FRGR0262
63	Chauriat	63106			2015	avec	FRGR0265
63	Chavaroux	63107			2015	sans	
63	Le Cheix	63108			2015	sans	
63	Clerlande	63112			2015	sans	
63	Combronde	63116			2015	avec	FRGR0262
63	Corent	63120			2007	sans	
63	Coudes	63121			2015	avec	FRGR1037
63	Cournon-d'Auvergne	63124			2007	sans	
63	Crevant-Laveine	63128			2007	sans	
63	Culhat	63131			2007	sans	
63	Dallet	63133			2007	sans	
63	Dauzat-sur-Vodable	63134			2015	avec	FRGR2103
63	Davayat	63135			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
63	Effiat	63143			2012 / 2017*	sans	
63	Ennezat	63148			2015	sans	
63	Entraigues	63149			2015	sans	
63	Espirat	63154			2015	sans	
63	Gerzat	63164			2015	avec	FRGR0264
63	Gignat	63166			2015	sans	
63	Gimeaux	63167			2015	sans	
63	Issoire	63178			2007	sans	
63	Joze	63180			2007	sans	
63	Jozerand	63181			2015	avec	FRGR0262
63	Jumeaux	63182			2007	sans	
63	Lempty	63194			2015	sans	
63	Lezoux	63195			2015	avec	FRGR0267
63	Limons	63196			2007	sans	
63	Loubeyrat	63198			2015	avec	FRGR0262
63	Ludesse	63199			2015	avec	FRGR1037
63	Lussat	63200			2015	sans	
63	Luzillat	63201			2007	sans	
63	Malauzat	63203			2015	avec	FRGR0264
63	Mareugheol	63209			2015	sans	
63	Maringues	63210			2007	sans	
63	Marsat	63212			2015	avec	FRGR0264
63	Les Martres-d'Artière	63213			2007	sans	
63	Les Martres-de-Veyre	63214			2007	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
63	Martres-sur-Morge	63215			2015	sans	
63	Ménérol	63224			2015	avec	FRGR0264
63	Mezel	63226			2007	sans	
63	Mirefleurs	63227			2007	sans	
63	Moissat	63229			2015	sans	
63	Mons	63232			2007	sans	
63	Montpensier	63240			2012 / 2017*	sans	
63	Montpeyroux	63241			2012 / 2017*	sans	
63	Chambaron-sur-Morge	63244	La Moutade	63244	2015	sans	
63	Chambaron-sur-Morge	63244	Cellule	63244	2015	sans	
63	Mozac	63245			2015	avec	FRGR0264
63	Neschers	63250			2015	avec	FRGR1037
63	Nonette-Orsonnette	63255	Orsonnette	63255	2007	sans	
63	Nonette-Orsonnette	63255	Nonette	63255	2007	sans	
63	Parentignat	63270			2007	sans	
63	Pérignat-sur-Allier	63273			2007	sans	
63	Plauzat	63282			2012 / 2017*	sans	
63	Pont-du-Château	63284			2007	sans	
63	Les Pradeaux	63287			2007	sans	
63	Prompsat	63288			2015	sans	
63	Puy-Guillaume	63291			2007	sans	
63	Randan	63295			2015	sans	
63	Ravel	63296			2015	avec	FRGR0267
63	Reignat	63297			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
63	Riom	63300			2015	avec	FRGR0264
63	Ris	63301			2007	sans	
63	La Roche-Noire	63306			2007	sans	
63	Saint-Agoulin	63311			2015	avec	FRGR0262
63	Saint-André-le-Coq	63317			2015	sans	
63	Saint-Beauzire	63322			2015	sans	
63	Saint-Bonnet-près-Riom	63327			2015	avec	FRGR0262
63	Saint-Clément-de-Régnat	63332			2015	sans	
63	Saint-Denis-Combarnazat	63333			2015	sans	
63	Saint-Genès-du-Retz	63347			2015	sans	
63	Saint-Germain-Lembron	63352			2015	avec	FRGR2103
63	Saint-Ignat	63362			2015	sans	
63	Saint-Laure	63372			2015	sans	
63	Saint-Myon	63379			2015	sans	
63	Saint-Priest-Bramefant	63387			2007	sans	
63	Saint-Sandoux	63395			2012 / 2017*	sans	
63	Saint-Sylvestre-Pragoulin	63400			2015	sans	
63	Sardon	63406			2015	sans	
63	La Sauvetat	63413			2007	sans	
63	Seychalles	63420			2015	sans	
63	Solignat	63422			2015	avec	FRGR2103
63	Surat	63424			2015	sans	
63	Tallende	63425			2012 / 2017*	sans	
63	Teilhède	63427			2015	avec	FRGR0262

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
63	Ternant-les-Eaux	63429			2015	avec	FRGR2103
63	Thuret	63432			2015	sans	
63	Varennes-sur-Morge	63443			2015	sans	
63	Vassel	63445			2015	sans	
63	Vertaizon	63453			2015	sans	
63	Veyre-Monton	63455			2015	avec	FRGR1037
63	Vic-le-Comte	63457			2007	sans	
63	Villeneuve	63458			2015	sans	
63	Villeneuve-les-Cerfs	63459			2015	sans	
63	Vinzelles	63461			2007	sans	
63	Vodable	63466			2015	avec	FRGR2103
63	Yssac-la-Tourette	63473			2015	sans	
69	La Chapelle-sur-Coise	69042			2007	sans	
69	Coise	69062			2007	sans	
69	Duerne	69078			2007	sans	
69	Haute-Rivoire	69099			2015	avec	FRGR1321
69	Larajasse	69110			2007	sans	
69	Longessaigne	69120			2015	avec	FRGR1321
69	Pomeys	69155			2007	sans	
69	Saint-André-la-Côte	69180			2007	sans	
69	Sainte-Catherine	69184			2007	sans	
69	Saint-Clément-les-Places	69187			2015	sans	
69	Saint-Martin-en-Haut	69227			2007	sans	
69	Saint-Symphorien-sur-Coise	69238			2007	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
71	Artaix	71012			1994	sans	
71	Baugy	71024			1994	sans	
71	Les Bizots	71038			1994	avec	FRGR1529, FRGL135
71	Blanzay	71040			1994	avec	FRGR1529, FRGL135
71	Bourbon-Lancy	71047			1994	sans	
71	Bourg-le-Comte	71048			1994	sans	
71	Chambilly	71077			1994	sans	
71	Charmoy	71103			1994	sans	
71	Cronat	71155			1994	sans	
71	Digoin	71176			1994	sans	
71	Gilly-sur-Loire	71220			1994	sans	
71	L'Hôpital-le-Mercier	71233			1994	sans	
71	Iguerande	71238			1994	sans	
71	Lesme	71255			1994	sans	
71	Marcigny	71275			1994	sans	
71	Melay	71291			1994	sans	
71	Montcenis	71309			1994	avec	FRGR1529, FRGL135
71	La Motte-Saint-Jean	71325			1994	sans	
71	Paray-le-Monial	71342			2015	avec	FRGR1842
71	Perrigny-sur-Loire	71348			1994	sans	
71	Saint-Agnan	71382			1994	sans	
71	Saint-Aubin-sur-Loire	71389			1994	sans	
71	Saint-Berain-sous-Sanvignes	71390			1994	avec	FRGR1529, FRGL135
71	Saint-Martin-du-Lac	71453			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
71	Saint-Yan	71491			1994	sans	
71	Uchon	71551			1994	avec	FRGR1529, FRGL135
71	Varenne-Saint-Germain	71557			1994	sans	
71	Vindécy	71581			1994	sans	
71	Vitry-en-Charollais	71588			2015	avec	FRGR1842
71	Vitry-sur-Loire	71589			1994	sans	
72	Aigné	72001			2012 / 2017*	sans	
72	Aillières-Beauvoir	72002			2012 / 2017*	sans	
72	Allonnes	72003			2012 / 2017*	sans	
72	Amné	72004			1994	sans	
72	Ancinnes	72005			1994	sans	
72	Arçonnay	72006			1994	sans	
72	Ardenay-sur-Mérize	72007			2017	sans	
72	Arnage	72008			2015	sans	
72	Arthezé	72009			2017	sans	
72	Asnières-sur-Vègre	72010			1994	sans	
72	Assé-le-Boisne	72011			1994	sans	
72	Assé-le-Riboul	72012			1994	sans	
72	Aubigné-Racan	72013			2012 / 2017*	sans	
72	Les Aulneaux	72015			2015	sans	
72	Auvers-le-Hamon	72016			1994	sans	
72	Auvers-sous-Montfaucon	72017			1994	sans	
72	Avesnes-en-Saosnois	72018			1994	sans	
72	Avessé	72019			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Avezé	72020			2012 / 2017*	sans	
72	Avoise	72021			1994	sans	
72	Le Bailleul	72022			2015	sans	
72	Ballon-Saint Mars	72023	Ballon	72023	1994	sans	
72	Ballon-Saint Mars	72023	Saint-Mars-sous-Ballon	72023	1994	sans	
72	La Bazoge	72024			2012 / 2017*	sans	
72	Bazouges Cré sur Loir	72025	Bazouges-sur-le-Loir	72025	2015	sans	
72	Bazouges Cré sur Loir	72025	Cré	72025	2012 / 2017*	sans	
72	Beaufay	72026			2012 / 2017*	sans	
72	Beaumont-sur-Dême	72027			2012 / 2017*	sans	
72	Beaumont-Pied-de-Bœuf	72028			2017	sans	
72	Beaumont-sur-Sarthe	72029			1994	sans	
72	Beillé	72031			2012 / 2017*	sans	
72	Berfay	72032			2012 / 2017*	sans	
72	Bernay-en-Champagne	72033			1994	sans	
72	Bérus	72034			1994	sans	
72	Bessé-sur-Braye	72035			1994	sans	
72	Béthon	72036			1994	sans	
72	Blèves	72037			2015	sans	
72	Boëssé-le-Sec	72038			2012 / 2017*	sans	
72	Bonnétable	72039			1994	sans	
72	La Bosse	72040			2012 / 2017*	sans	
72	Bouër	72041			2012 / 2017*	sans	
72	Bouloire	72042			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Bourg-le-Roi	72043			1994	sans	
72	Bousse	72044			2017	sans	
72	Brains-sur-Gée	72045			1994	sans	
72	Le Breil-sur-Mérize	72046			2012 / 2017*	sans	
72	Brette-les-Pins	72047			2015	sans	
72	Briosne-lès-Sables	72048			2012 / 2017*	sans	
72	La Bruère-sur-Loir	72049			2012 / 2017*	sans	
72	Brûlon	72050			1994	sans	
72	Cérans-Foulletourte	72051			2015	sans	
72	Chahaignes	72052			2015	sans	
72	Challes	72053			2015	sans	
72	Champagné	72054			2012 / 2017*	sans	
72	Champfleur	72056			1994	sans	
72	Champrond	72057			2012 / 2017*	sans	
72	Changé	72058			2015	sans	
72	Chantenay-Villedieu	72059			1994	sans	
72	La Chapelle-aux-Choux	72060			2012 / 2017*	sans	
72	La Chapelle-d'Aligné	72061			2015	sans	
72	La Chapelle-du-Bois	72062			2012 / 2017*	sans	
72	La Chapelle-Huon	72064			1994	sans	
72	La Chapelle-Saint-Aubin	72065			2012 / 2017*	sans	
72	La Chapelle-Saint-Fray	72066			2012 / 2017*	sans	
72	La Chapelle-Saint-Rémy	72067			2012 / 2017*	sans	
72	La Chartre-sur-le-Loir	72068			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Chassillé	72070			1994	sans	
72	Montval-sur-Loir	72071	Château-du-Loir	72071	2015	sans	
72	Montval-sur-Loir	72071	Vouvray-sur-Loir	72071	2015	sans	
72	Montval-sur-Loir	72071	Montabon	72071	2015	sans	
72	Château-l'Hermitage	72072			2015	sans	
72	Chaufour-Notre-Dame	72073			2012 / 2017*	sans	
72	Chemiré-en-Charnie	72074			1994	sans	
72	Chemiré-le-Gaudin	72075			1994	sans	
72	Chenay	72076			1994	sans	
72	Chenu	72077			2012 / 2017*	sans	
72	Chérancé	72078			1994	sans	
72	Chérisay	72079			1994	sans	
72	Cherré	72080			2012 / 2017*	sans	
72	Cherreau	72081			2012 / 2017*	sans	
72	Le Chevain	72082			1994	sans	
72	Chevillé	72083			1994	sans	
72	Clermont-Créans	72084			2015	sans	
72	Cogners	72085			1994	sans	
72	Commerveil	72086			1994	sans	
72	Conflans-sur-Anille	72087			1994	sans	
72	Congé-sur-Orne	72088			1994	sans	
72	Conlie	72089			1994	sans	
72	Connerré	72090			2012 / 2017*	sans	
72	Contilly	72091			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Cormes	72093			2012 / 2017*	sans	
72	Coudrecieux	72094			2012 / 2017*	sans	
72	Coulaines	72095			2012 / 2017*	sans	
72	Coulans-sur-Gée	72096			2012 / 2017*	sans	
72	Coulombiers	72097			1994	sans	
72	Coulongé	72098			2015	sans	
72	Coursebœufs	72099			2012 / 2017*	sans	
72	Courcelles-la-Forêt	72100			2017	sans	
72	Courcemont	72101			2012 / 2017*	sans	
72	Courcival	72102			1994	sans	
72	Courdemanche	72103			2015	sans	
72	Courgains	72104			1994	sans	
72	Courgenard	72105			2012 / 2017*	sans	
72	Courtillers	72106			2015	sans	
72	Crannes-en-Champagne	72107			1994	sans	
72	Crissé	72109			1994	sans	
72	Crosnières	72110			2015	sans	
72	Cures	72111			1994	sans	
72	Dangeul	72112			1994	sans	
72	Degré	72113			2012 / 2017*	sans	
72	Dehault	72114			2012 / 2017*	sans	
72	Dissay-sous-Courcillon	72115			2012 / 2017*	sans	
72	Dissé-sous-Ballon	72116			1994	sans	
72	Dissé-sous-le-Lude	72117			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Dollon	72118			2012 / 2017*	sans	
72	Domfront-en-Champagne	72119			1994	sans	
72	Doucelles	72120			1994	sans	
72	Douillet	72121			1994	sans	
72	Duneau	72122			2012 / 2017*	sans	
72	Dureil	72123			2015	sans	
72	Écommoy	72124			2015	sans	
72	Écorpain	72125			1994	sans	
72	Épineu-le-Chevreuil	72126			1994	sans	
72	Étival-lès-le-Mans	72127			2012 / 2017*	sans	
72	Évaillé	72128			1994	sans	
72	Fatines	72129			2012 / 2017*	sans	
72	Fay	72130			2012 / 2017*	sans	
72	Fercé-sur-Sarthe	72131			1994	sans	
72	La Ferté-Bernard	72132			2012 / 2017*	sans	
72	Fillé	72133			2015	sans	
72	Flée	72134			2015	sans	
72	La Fontaine-Saint-Martin	72135			2017	sans	
72	Fontenay-sur-Vègre	72136			1994	sans	
72	Villeneuve-en-Perseigne	72137	Montigny	72137	2015	sans	
72	Villeneuve-en-Perseigne	72137	Saint-Rigomer-des-Bois	72137	1994	sans	
72	Villeneuve-en-Perseigne	72137	Lignières-la-Carelle	72137	1994	sans	
72	Villeneuve-en-Perseigne	72137	Roullée	72137	2015	sans	
72	Villeneuve-en-Perseigne	72137	Chassé	72137	2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Villeneuve-en-Perseigne	72137	La Fresnaye-sur-Chédouet	72137	2015	sans	
72	Fresnay-sur-Sarthe	72138			1994	sans	
72	Fyé	72139			1994	sans	
72	Gesnes-le-Gandelin	72141			1994	sans	
72	Grandchamp	72142			1994	sans	
72	Le Grand-Lucé	72143			2015	sans	
72	Gréez-sur-Roc	72144			2012 / 2017*	sans	
72	Le Grez	72145			1994	sans	
72	Guécélard	72146			2015	sans	
72	La Guierche	72147			2012 / 2017*	sans	
72	Jauzé	72148			1994	sans	
72	Joué-en-Charnie	72149			1994	sans	
72	Joué-l'Abbé	72150			2012 / 2017*	sans	
72	Juigné-sur-Sarthe	72151			1994	sans	
72	Juillé	72152			1994	sans	
72	Jupilles	72153			2015	sans	
72	La Flèche	72154			2012 / 2017*	sans	
72	Laigné-en-Belin	72155			2015	sans	
72	Lamnay	72156			2012 / 2017*	sans	
72	Lavardin	72157			2012 / 2017*	sans	
72	Lavaré	72158			2012 / 2017*	sans	
72	Lavernat	72160			2012 / 2017*	sans	
72	Lhomme	72161			2015	sans	
72	Ligron	72163			2017	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Livet-en-Saosnois	72164			1994	sans	
72	Lombron	72165			2012 / 2017*	sans	
72	Longnes	72166			1994	sans	
72	Louailles	72167			1994	sans	
72	Loué	72168			1994	sans	
72	Louplande	72169			2015	sans	
72	Louvigny	72170			1994	sans	
72	Louzes	72171			2015	sans	
72	Le Luart	72172			2012 / 2017*	sans	
72	Luceau	72173			2017	sans	
72	Lucé-sous-Ballon	72174			1994	sans	
72	Luché-Pringé	72175			2015	sans	
72	Le Lude	72176			2015	sans	
72	Maigné	72177			1994	sans	
72	Maisoncelles	72178			2015	sans	
72	Malicorne-sur-Sarthe	72179			2015	sans	
72	Mamers	72180			1994	sans	
72	Le Mans	72181			2012 / 2017*	sans	
72	Mansigné	72182			2015	sans	
72	Marçon	72183			2012 / 2017*	sans	
72	Mareil-en-Champagne	72184			1994	sans	
72	Mareil-sur-Loir	72185			2015	sans	
72	Maresché	72186			1994	sans	
72	Marigné-Laillé	72187			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Marollette	72188			1994	sans	
72	Marolles-les-Braults	72189			1994	sans	
72	Marolles-lès-Saint-Calais	72190			1994	sans	
72	Mayet	72191			2017	sans	
72	Les Méés	72192			1994	sans	
72	Melleray	72193			2012 / 2017*	sans	
72	Meurcé	72194			1994	sans	
72	Mézeray	72195			2017	sans	
72	Mézières-sur-Ponthouin	72196			1994	sans	
72	Mézières-sous-Lavardin	72197			1994	sans	
72	La Milesse	72198			2012 / 2017*	sans	
72	Moitron-sur-Sarthe	72199			1994	sans	
72	Moncé-en-Belin	72200			2015	sans	
72	Moncé-en-Saosnois	72201			1994	sans	
72	Monhoudou	72202			1994	sans	
72	Montaillé	72204			1994	sans	
72	Montbizot	72205			1994	sans	
72	Montmirail	72208			2012 / 2017*	sans	
72	Montreuil-le-Chétif	72209			1994	sans	
72	Montreuil-le-Henri	72210			2015	sans	
72	Mont-Saint-Jean	72211			1994	sans	
72	Moulins-le-Carbonnel	72212			1994	sans	
72	Mulsanne	72213			2015	sans	
72	Nauvay	72214			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Neufchâtel-en-Saosnois	72215			1994	sans	
72	Neuwillalais	72216			1994	sans	
72	Neuville-sur-Sarthe	72217			2012 / 2017*	sans	
72	Neuvillette-en-Charnie	72218			1994	sans	
72	Neuvy-en-Champagne	72219			1994	sans	
72	Nogent-le-Bernard	72220			1994	sans	
72	Nogent-sur-Loir	72221			2012 / 2017*	sans	
72	Nouans	72222			1994	sans	
72	Noyen-sur-Sarthe	72223			2015	sans	
72	Nuillé-le-Jalais	72224			2012 / 2017*	sans	
72	Oisseau-le-Petit	72225			1994	sans	
72	Oizé	72226			2017	sans	
72	Panon	72227			1994	sans	
72	Parcé-sur-Sarthe	72228			1994	sans	
72	Parennes	72229			1994	sans	
72	Parigné-le-Pôlin	72230			2015	sans	
72	Parigné-l'Évêque	72231			2017	sans	
72	Notre-Dame-du-Pé	72232			2015	sans	
72	Peray	72233			1994	sans	
72	Pezé-le-Robert	72234			1994	sans	
72	Piacé	72235			1994	sans	
72	Pincé	72236			2015	sans	
72	Pirmil	72237			1994	sans	
72	Pizieux	72238			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Poillé-sur-Vègre	72239			1994	sans	
72	Montfort-le-Gesnois	72241			2012 / 2017*	sans	
72	Pontvallain	72243			2015	sans	
72	Précigné	72244			2015	sans	
72	Préval	72245			2012 / 2017*	sans	
72	Prévelles	72246			2012 / 2017*	sans	
72	Pruillé-le-Chétif	72247			2012 / 2017*	sans	
72	Pruillé-l'Éguillé	72248			2015	sans	
72	La Quinte	72249			2012 / 2017*	sans	
72	Rahay	72250			1994	sans	
72	René	72251			1994	sans	
72	Requeil	72252			2017	sans	
72	Roézé-sur-Sarthe	72253			2015	sans	
72	Rouessé-Fontaine	72254			1994	sans	
72	Rouessé-Vassé	72255			1994	sans	
72	Rouez	72256			1994	sans	
72	Rouillon	72257			2012 / 2017*	sans	
72	Rouperroux-le-Coquet	72259			1994	sans	
72	Ruaudin	72260			2017	sans	
72	Ruillé-en-Champagne	72261			1994	sans	
72	Loir en Vallée	72262	Poncé-sur-le-Loir	72262	2012 / 2017*	sans	
72	Loir en Vallée	72262	La Chapelle-Gaugain	72262	2012 / 2017*	sans	
72	Loir en Vallée	72262	Ruillé-sur-Loir	72262	2012 / 2017*	sans	
72	Loir en Vallée	72262	Lavenay	72262	2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Sablé-sur-Sarthe	72264			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Aignan	72265			1994	sans	
72	Saint-Aubin-de-Locquenay	72266			1994	sans	
72	Saint-Aubin-des-Coudrais	72267			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Biez-en-Belin	72268			2015	sans	
72	Saint-Calais	72269			1994	sans	
72	Saint-Calez-en-Saosnois	72270			1994	sans	
72	Saint-Célerin	72271			2012 / 2017*	sans	
72	Sainte-Cérotte	72272			1994	sans	
72	Saint-Christophe-du-Jambet	72273			1994	sans	
72	Saint-Christophe-en-Champagne	72274			1994	sans	
72	Saint-Corneille	72275			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Cosme-en-Vairais	72276			1994	sans	
72	Saint-Denis-des-Coudrais	72277			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Denis-d'Orques	72278			1994	sans	
72	Saint-Georges-de-la-Couée	72279			2015	sans	
72	Saint-Georges-du-Bois	72280			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Georges-du-Rosay	72281			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Georges-le-Gaultier	72282			1994	sans	
72	Saint-Germain-d'Arcé	72283			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Germain-sur-Sarthe	72284			1994	sans	
72	Saint-Gervais-de-Vic	72286			1994	sans	
72	Saint-Gervais-en-Belin	72287			2015	sans	
72	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	72289			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Saint-Jean-d'Assé	72290			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Jean-de-la-Motte	72291			2017	sans	
72	Saint-Jean-des-Échelles	72292			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Jean-du-Bois	72293			2015	sans	
72	Saint-Léonard-des-Bois	72294			1994	sans	
72	Saint-Longis	72295			1994	sans	
72	Saint-Maixent	72296			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Marceau	72297			1994	sans	
72	Saint-Mars-de-Locquenay	72298			2015	sans	
72	Saint-Mars-d'Outillé	72299			2015	sans	
72	Saint-Mars-la-Brière	72300			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Martin-des-Monts	72302			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Michel-de-Chavaignes	72303			2012 / 2017*	sans	
72	Sainte-Osmane	72304			1994	sans	
72	Saint-Ouen-de-Mimbré	72305			1994	sans	
72	Saint-Ouen-en-Belin	72306			2015	sans	
72	Saint-Ouen-en-Champagne	72307			1994	sans	
72	Saint-Paterne	72308			1994	sans	
72	Saint-Paul-le-Gaultier	72309			1994	sans	
72	Saint-Pavace	72310			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Pierre-de-Chevillé	72311			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Pierre-des-Bois	72312			1994	sans	
72	Saint-Pierre-des-Ormes	72313			1994	sans	
72	Saint-Pierre-du-Lorouër	72314			2015	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Saint-Rémy-de-Sillé	72315			1994	sans	
72	Saint-Rémy-des-Monts	72316			1994	sans	
72	Saint-Rémy-du-Val	72317			1994	sans	
72	Sainte-Sabine-sur-Longève	72319			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Saturnin	72320			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Symphorien	72321			1994	sans	
72	Saint-Ulphace	72322			2012 / 2017*	sans	
72	Saint-Victeur	72323			1994	sans	
72	Saint-Vincent-des-Prés	72324			1994	sans	
72	Saint-Vincent-du-Lorouër	72325			2015	sans	
72	Saosnes	72326			1994	sans	
72	Sarcé	72327			2015	sans	
72	Sargé-lès-le-Mans	72328			2012 / 2017*	sans	
72	Savigné-l'Évêque	72329			2012 / 2017*	sans	
72	Savigné-sous-le-Lude	72330			2015	sans	
72	Sceaux-sur-Huisne	72331			2012 / 2017*	sans	
72	Ségrie	72332			1994	sans	
72	Semur-en-Vallon	72333			2012 / 2017*	sans	
72	Sillé-le-Guillaume	72334			1994	sans	
72	Sillé-le-Philippe	72335			2012 / 2017*	sans	
72	Solesmes	72336			2015	sans	
72	Sougé-le-Ganelon	72337			1994	sans	
72	Souillé	72338			2012 / 2017*	sans	
72	Souigné-Flacé	72339			2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Souigné-sous-Ballon	72340			1994	sans	
72	Soulitré	72341			2015	sans	
72	Souvigné-sur-Même	72342			2012 / 2017*	sans	
72	Souvigné-sur-Sarthe	72343			2012 / 2017*	sans	
72	Spay	72344			2015	sans	
72	Surfonds	72345			2017	sans	
72	La Suze-sur-Sarthe	72346			2015	sans	
72	Tassé	72347			1994	sans	
72	Tassillé	72348			1994	sans	
72	Teillé	72349			1994	sans	
72	Teloché	72350			2015	sans	
72	Tennie	72351			1994	sans	
72	Terrehault	72352			1994	sans	
72	Théligny	72353			2012 / 2017*	sans	
72	Thoigné	72354			1994	sans	
72	Thoiré-sous-Contensor	72355			1994	sans	
72	Thoiré-sur-Dinan	72356			2015	sans	
72	Thorée-les-Pins	72357			2012 / 2017*	sans	
72	Thorigné-sur-Dué	72358			2012 / 2017*	sans	
72	Torcé-en-Vallée	72359			2012 / 2017*	sans	
72	Trangé	72360			2012 / 2017*	sans	
72	Tresson	72361			2015	sans	
72	Le Tronchet	72362			1994	sans	
72	Tuffé Val de la Chéronne	72363	Saint-Hilaire-le-Lierru	72363	2012 / 2017*	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
72	Tuffé Val de la Chéronne	72363	Tuffé	72363	2012 / 2017*	sans	
72	Vaas	72364			2012 / 2017*	sans	
72	Valennes	72366			2012 / 2017*	sans	
72	Vallon-sur-Gée	72367			1994	sans	
72	Vancé	72368			1994	sans	
72	Verneil-le-Chétif	72369			2012 / 2017*	sans	
72	Vernie	72370			1994	sans	
72	Vezot	72372			1994	sans	
72	Vibraye	72373			2012 / 2017*	sans	
72	Villaines-la-Carelle	72374			1994	sans	
72	Villaines-la-Gonais	72375			2012 / 2017*	sans	
72	Villaines-sous-Lucé	72376			2015	sans	
72	Villaines-sous-Malicorne	72377			2015	sans	
72	Vion	72378			1994	sans	
72	Viré-en-Champagne	72379			1994	sans	
72	Vivoin	72380			1994	sans	
72	Voivres-lès-le-Mans	72381			2015	sans	
72	Volnay	72382			2017	sans	
72	Vouvray-sur-Huisne	72383			2012 / 2017*	sans	
72	Yvré-le-Pôlin	72385			2015	sans	
72	Yvré-l'Évêque	72386			2012 / 2017*	sans	
79	L'Absie	79001			1994	sans	
79	Adilly	79002			1994	sans	
79	Aiffres	79003			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Aigonney	79004			1994	sans	
79	Airvault	79005			1994	sans	
79	Allonne	79007			1994	sans	
79	Amailloux	79008			1994	sans	
79	Amuré	79009			1994	sans	
79	Arçais	79010			1994	sans	
79	Ardin	79012			1994	sans	
79	Argentonnay	79013	Le Breuil-sous-Argenton	79013	1994	sans	
79	Argentonnay	79013	Moutiers-sous-Argenton	79013	1994	sans	
79	Argentonnay	79013	La Coudre	79013	1994	sans	
79	Argentonnay	79013	Argenton-les-Vallées	79013	1994	sans	
79	Argentonnay	79013	La Chapelle-Gaudin	79013	1994	sans	
79	Argentonnay	79013	Ulcot	79013	1994	sans	
79	Argenton-l'Église	79014			1994	sans	
79	Assais-les-Jumeaux	79016			1994	sans	
79	Aubigny	79019			1994	sans	
79	Augé	79020			1994	sans	
79	Availles-Thouarsais	79022			1994	sans	
79	Avon	79023			1994	sans	
79	Azay-le-Brûlé	79024			1994	sans	
79	Azay-sur-Thouet	79025			1994	sans	
79	Beaulieu-sous-Parthenay	79029			1994	sans	
79	Beauvoir-sur-Niort	79031			1994	sans	
79	Béceleuf	79032			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Belleville	79033			1994	sans	
79	Bessines	79034			1994	sans	
79	Le Beugnon	79035			1994	sans	
79	Boismé	79038			1994	sans	
79	Boisserolles	79039			1994	sans	
79	La Boissière-en-Gâtine	79040			1994	sans	
79	Bougon	79042			1994	sans	
79	Bouillé-Loretz	79043			1994	sans	
79	Le Bourdet	79046			1994	sans	
79	Boussais	79047			1994	sans	
79	La Crèche	79048			1994	sans	
79	Bressuire	79049			1994	sans	
79	Bretignolles	79050			1994	sans	
79	Le Breuil-Bernard	79051			1994	sans	
79	Brie	79054			1994	sans	
79	Brion-près-Thouet	79056			1994	sans	
79	Le Busseau	79059			1994	sans	
79	Caunay	79060			1994	sans	
79	Cerizay	79062			1994	sans	
79	Val en Vignes	79063	Cersay	79063	1994	sans	
79	Val en Vignes	79063	Bouillé-Saint-Paul	79063	1994	sans	
79	Val en Vignes	79063	Massais	79063	1994	sans	
79	Champdeniers-Saint-Denis	79066			1994	sans	
79	Chantecorps	79068			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Chanteloup	79069			1994	sans	
79	La Chapelle-Bâton	79070			1994	sans	
79	La Chapelle-Bertrand	79071			1994	sans	
79	La Chapelle-Pouilloux	79074			1994	sans	
79	La Chapelle-Saint-Étienne	79075			1994	sans	
79	La Chapelle-Saint-Laurent	79076			1994	sans	
79	La Chapelle-Thireuil	79077			1994	sans	
79	Prissé-la-Charrière	79078			1994	sans	
79	Mauléon	79079			1994	sans	
79	Châtillon-sur-Thouet	79080			1994	sans	
79	Chauray	79081			1994	sans	
79	Chenay	79084			1994	sans	
79	Cherveux	79086			1994	sans	
79	Chey	79087			1994	sans	
79	Chiché	79088			1994	sans	
79	Le Chillou	79089			1994	sans	
79	Cirières	79091			1994	sans	
79	Clavé	79092			1994	sans	
79	Clessé	79094			1994	sans	
79	Clussais-la-Pommeraiie	79095			1994	sans	
79	Combrand	79096			1994	sans	
79	La Couarde	79098			1994	sans	
79	Coulon	79100			1994	sans	
79	Coulonges-sur-l'Autize	79101			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Coulonges-Thouarsais	79102			1994	sans	
79	Courlay	79103			1994	sans	
79	Cours	79104			1994	sans	
79	Coutières	79105			1994	sans	
79	Doux	79108			1994	sans	
79	Échiré	79109			1994	sans	
79	Épannes	79112			1994	sans	
79	Exireuil	79114			1994	sans	
79	Exoudun	79115			1994	sans	
79	Faye-l'Abbesse	79116			1994	sans	
79	Faye-sur-Ardin	79117			1994	sans	
79	Fénéry	79118			1994	sans	
79	Fenioux	79119			1994	sans	
79	La Ferrière-en-Parthenay	79120			1994	sans	
79	Fomperron	79121			1994	sans	
79	La Forêt-sur-Sèvre	79123			1994	sans	
79	Les Forges	79124			1994	sans	
79	Fors	79125			1994	sans	
79	La Foye-Monjault	79127			1994	sans	
79	François	79128			1994	sans	
79	Fressines	79129			1994	sans	
79	Frontenay-Rohan-Rohan	79130			1994	sans	
79	Geay	79131			1994	sans	
79	Genneton	79132			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Germond-Rouvre	79133			1994	sans	
79	Glénay	79134			1994	sans	
79	Gourgé	79135			1994	sans	
79	Granzay-Gript	79137			1994	sans	
79	Les Groseillers	79139			1994	sans	
79	Irais	79141			1994	sans	
79	Juscorps	79144			1994	sans	
79	Lageon	79145			1994	sans	
79	Largeasse	79147			1994	sans	
79	Lezay	79148			1994	sans	
79	Lhoumois	79149			1994	sans	
79	Louin	79156			1994	sans	
79	Louzy	79157			1994	sans	
79	Luché-Thouarsais	79159			1994	sans	
79	Luzay	79161			1994	sans	
79	Magné	79162			1994	sans	
79	Mairé-Levescault	79163			1994	sans	
79	Maisontiers	79165			1994	sans	
79	Marigny	79166			1994	sans	
79	Marnes	79167			1994	sans	
79	Mauzé-sur-le-Mignon	79170			1994	sans	
79	Mauzé-Thouarsais	79171			1994	sans	
79	Mazières-en-Gâtine	79172			1994	sans	
79	Ménigoute	79176			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Messé	79177			1994	sans	
79	Missé	79178			1994	sans	
79	Moncoutant	79179			1994	sans	
79	Montravers	79183			1994	sans	
79	La Mothe-Saint-Héray	79184			1994	sans	
79	Mougon	79185			1994	sans	
79	Moutiers-sous-Chantemerle	79188			1994	sans	
79	Nanteuil	79189			1994	sans	
79	Neuvy-Bouin	79190			1994	sans	
79	Niort	79191			1994	sans	
79	Nueil-les-Aubiers	79195			1994	sans	
79	Oiron	79196			1994	sans	
79	Oroux	79197			1994	sans	
79	Pamplie	79200			1994	sans	
79	Pamproux	79201			1994	sans	
79	Parthenay	79202			1994	sans	
79	Pas-de-Jeu	79203			1994	sans	
79	Pers	79205			1994	sans	
79	La Petite-Boissière	79207			1994	sans	
79	La Peyratte	79208			1994	sans	
79	Pierrefitte	79209			1994	sans	
79	Le Pin	79210			1994	sans	
79	Pliboux	79212			1994	sans	
79	Pompaire	79213			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Pougne-Hérisson	79215			1994	sans	
79	Prahecq	79216			1994	sans	
79	Prailles	79217			1994	sans	
79	Pressigny	79218			1994	sans	
79	Priaires	79219			1994	sans	
79	Prin-Deyrançon	79220			1994	sans	
79	Pugny	79222			1994	sans	
79	Puihardy	79223			1994	sans	
79	Reffannes	79225			1994	sans	
79	Le Retail	79226			1994	sans	
79	La Rochénard	79229			1994	sans	
79	Rom	79230			1994	sans	
79	Romans	79231			1994	sans	
79	Saint-Amand-sur-Sèvre	79235			1994	sans	
79	Saint-André-sur-Sèvre	79236			1994	sans	
79	Saint-Aubin-du-Plain	79238			1994	sans	
79	Saint-Aubin-le-Cloud	79239			1994	sans	
79	Sainte-Blandine	79240			1994	sans	
79	Saint-Christophe-sur-Roc	79241			1994	sans	
79	Saint-Clémentin	79242			1994	sans	
79	Saint-Coutant	79243			1994	sans	
79	Saint-Cyr-la-Lande	79244			1994	sans	
79	Sainte-Eanne	79246			1994	sans	
79	Saint-Étienne-la-Cigogne	79247			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Saint-Gelais	79249			1994	sans	
79	Sainte-Gemme	79250			1994	sans	
79	Saint-Généroux	79252			1994	sans	
79	Saint-Georges-de-Noigné	79253			1994	sans	
79	Saint-Georges-de-Rex	79254			1994	sans	
79	Saint-Germain-de-Longue-Chaume	79255			1994	sans	
79	Saint-Germier	79256			1994	sans	
79	Saint-Hilaire-la-Palud	79257			1994	sans	
79	Saint-Jacques-de-Thouars	79258			1994	sans	
79	Saint-Jean-de-Thouars	79259			1994	sans	
79	Saint-Jouin-de-Marnes	79260			1994	sans	
79	Saint-Jouin-de-Milly	79261			1994	sans	
79	Saint-Laurs	79263			1994	sans	
79	Saint-Léger-de-Montbrun	79265			1994	sans	
79	Saint-Lin	79267			1994	sans	
79	Saint-Loup-Lamairé	79268			1994	sans	
79	Saint-Maixent-de-Beugné	79269			1994	sans	
79	Saint-Maixent-l'École	79270			1994	sans	
79	Saint-Marc-la-Lande	79271			1994	sans	
79	Saint-Martin-de-Bernegoue	79273			1994	sans	
79	Saint-Martin-de-Mâcon	79274			1994	sans	
79	Saint-Martin-de-Saint-Maixent	79276			1994	sans	
79	Saint-Martin-de-Sanzay	79277			1994	sans	
79	Saint-Martin-du-Fouilloux	79278			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Saint Maurice Etusson	79280	Étusson	79280	1994	sans	
79	Saint Maurice Etusson	79280	Saint-Maurice-la-Fougereuse	79280	1994	sans	
79	Saint-Maxire	79281			1994	sans	
79	Sainte-Néomaye	79283			1994	sans	
79	Sainte-Ouenne	79284			1994	sans	
79	Saint-Pardoux	79285			1994	sans	
79	Saint-Paul-en-Gâtine	79286			1994	sans	
79	Saint-Pierre-des-Échaubrognes	79289			1994	sans	
79	Saint-Pompain	79290			1994	sans	
79	Sainte-Radegonde	79292			1994	sans	
79	Saint-Rémy	79293			1994	sans	
79	Saint-Romans-des-Champs	79294			1994	sans	
79	Sainte-Soline	79297			1994	sans	
79	Saint-Symphorien	79298			1994	sans	
79	Saint-Varent	79299			1994	sans	
79	Sainte-Verge	79300			1994	sans	
79	Saint-Vincent-la-Châtre	79301			2002	sans	
79	Saivres	79302			1994	sans	
79	Salles	79303			1994	sans	
79	Sansais	79304			1994	sans	
79	Saurais	79306			1994	sans	
79	Sciecq	79308			1994	sans	
79	Scillé	79309			1994	sans	
79	Secondigny	79311			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Sepvret	79313			1994	sans	
79	Soudan	79316			1994	sans	
79	Soutiers	79318			1994	sans	
79	Souvigné	79319			1994	sans	
79	Surin	79320			1994	sans	
79	Taizé	79321			1994	sans	
79	Le Tallud	79322			1994	sans	
79	Tessonnière	79325			1994	sans	
79	Thénezay	79326			1994	sans	
79	Thorigné	79327			1994	sans	
79	Thorigny-sur-le-Mignon	79328			1994	sans	
79	Thouars	79329			1994	sans	
79	Tourtenay	79331			1994	sans	
79	Trayes	79332			1994	sans	
79	Usseau	79334			1994	sans	
79	Vallans	79335			1994	sans	
79	Vançais	79336			1994	sans	
79	Le Vanneau-Irleau	79337			1994	sans	
79	Vanzay	79338			1994	sans	
79	Vasles	79339			1994	sans	
79	Vausseroux	79340			1994	sans	
79	Vautebis	79341			1994	sans	
79	Vernoux-en-Gâtine	79342			1994	sans	
79	Verruyes	79345			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
79	Viennay	79347			1994	sans	
79	Villiers-en-Bois	79350			2002	sans	
79	Villiers-en-Plaine	79351			1994	sans	
79	Vouhé	79354			1994	sans	
79	Vouillé	79355			1994	sans	
79	Xaintray	79357			1994	sans	
85	L'Aiguillon-sur-Mer	85001			1994	sans	
85	L'Aiguillon-sur-Vie	85002			1999	sans	
85	Aizenay	85003			1994	sans	
85	Angles	85004			1999	sans	
85	Antigny	85005			1994	sans	
85	Apremont	85006			1994	sans	
85	Aubigny-Les Clouzeaux	85008	Les Clouzeaux	85008	1999	sans	
85	Aubigny-Les Clouzeaux	85008	Aubigny	85008	1999	sans	
85	Auchay-sur-Vendée	85009	Chaix	85009	1994	sans	
85	Auchay-sur-Vendée	85009	Auzay	85009	1994	sans	
85	Avrillé	85010			1999	sans	
85	Barbâtre	85011			1999	sans	
85	La Barre-de-Monts	85012			1999	sans	
85	Bazoges-en-Pailers	85013			1994	sans	
85	Bazoges-en-Pareds	85014			1994	sans	
85	Beaufou	85015			1994	sans	
85	Beaulieu-sous-la-Roche	85016			1994	sans	
85	Beaurepaire	85017			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Beauvoir-sur-Mer	85018			1999	sans	
85	Bellevigny	85019	Saligny	85019	1994	sans	
85	Bellevigny	85019	Belleville-sur-Vie	85019	1994	sans	
85	Benet	85020			1994	sans	
85	La Bernardière	85021			1994	sans	
85	Le Bernard	85022			1999	sans	
85	Bessay	85023			1994	sans	
85	Bois-de-Céné	85024			1999	sans	
85	La Boissière-de-Montaigu	85025			1994	sans	
85	La Boissière-des-Landes	85026			1999	sans	
85	Boufféré	85027			1994	sans	
85	Bouillé-Courdault	85028			1994	sans	
85	Bouin	85029			1999	sans	
85	Le Boupère	85031			1994	sans	
85	Bourneau	85033			1994	sans	
85	Bournezeau	85034			1994	sans	
85	Bretignolles-sur-Mer	85035			1999	sans	
85	La Bretonnière-la-Claye	85036			1999	sans	
85	Breuil-Barret	85037			1994	sans	
85	Les Brouzils	85038			1994	sans	
85	La Bruffière	85039			1994	sans	
85	La Caillère-Saint-Hilaire	85040			1994	sans	
85	Cezais	85041			1994	sans	
85	Chaillé-les-Marais	85042			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	La Chaize-Giraud	85045			1999	sans	
85	La Chaize-le-Vicomte	85046			1999	sans	
85	Challans	85047			1999	sans	
85	Chambreud	85048			1994	sans	
85	Champagné-les-Marais	85049			1994	sans	
85	Le Champ-Saint-Père	85050			1999	sans	
85	Chantonay	85051			1994	sans	
85	La Chapelle-aux-Lys	85053			1994	sans	
85	La Chapelle-Hermier	85054			1994	sans	
85	La Chapelle-Palluau	85055			1994	sans	
85	La Chapelle-Thémer	85056			1994	sans	
85	Chasnais	85058			1994	sans	
85	La Châtaigneraie	85059			1994	sans	
85	Château-d'Olonne	85060			1999	sans	
85	Château-Guibert	85061			1999	sans	
85	Châteauneuf	85062			1999	sans	
85	Chauché	85064			1994	sans	
85	Chavagnes-en-Paillers	85065			1994	sans	
85	Chavagnes-les-Redoux	85066			1994	sans	
85	Cheffois	85067			1994	sans	
85	Coëx	85070			1999	sans	
85	Commequiers	85071			1999	sans	
85	La Copechagnière	85072			1994	sans	
85	Corpe	85073			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	La Couture	85074			1999	sans	
85	Cugand	85076			1994	sans	
85	Curzon	85077			1999	sans	
85	Damvix	85078			1994	sans	
85	Doix lès Fontaines	85080	Fontaines	85080	1994	sans	
85	Doix lès Fontaines	85080	Doix	85080	1994	sans	
85	Dompierre-sur-Yon	85081			1994	sans	
85	Les Epesses	85082			1994	sans	
85	L'Épine	85083			1999	sans	
85	Essarts en Bocage	85084	Boulogne	85084	1994	sans	
85	Essarts en Bocage	85084	Les Essarts	85084	1994	sans	
85	Essarts en Bocage	85084	L'Oie	85084	1994	sans	
85	Essarts en Bocage	85084	Sainte-Florence	85084	1994	sans	
85	Falleron	85086			1994	sans	
85	Faymoreau	85087			1994	sans	
85	Le Fenouiller	85088			1999	sans	
85	La Ferrière	85089			1994	sans	
85	Sèvremont	85090	La Pommeraie-sur-Sèvre	85090	1994	sans	
85	Sèvremont	85090	Saint-Michel-Mont-Mercure	85090	1994	sans	
85	Sèvremont	85090	La Flocellière	85090	1994	sans	
85	Sèvremont	85090	Les Châtelliers-Châteaumur	85090	1994	sans	
85	Fontenay-le-Comte	85092			1994	sans	
85	Fougeré	85093			1994	sans	
85	Foussais-Payré	85094			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Froidfond	85095			1994	sans	
85	La Garnache	85096			1999	sans	
85	La Gaubretière	85097			1994	sans	
85	La Génétouze	85098			1994	sans	
85	Le Girouard	85099			1999	sans	
85	Givrand	85100			1999	sans	
85	Le Givre	85101			1999	sans	
85	Grand'Landes	85102			1994	sans	
85	Grosbreuil	85103			1999	sans	
85	Grues	85104			1994	sans	
85	Le Gué-de-Velluire	85105			1994	sans	
85	La Guérinière	85106			1999	sans	
85	La Guyonnière	85107			1994	sans	
85	L'Herbergement	85108			1994	sans	
85	Les Herbiers	85109			1994	sans	
85	L'Hermenault	85110			1994	sans	
85	L'Île-d'Elle	85111			1994	sans	
85	L'Île-d'Olonne	85112			1999	sans	
85	L'Île-d'Yeu	85113			2007	sans	
85	Jard-sur-Mer	85114			1999	sans	
85	La Jaudonnière	85115			1994	sans	
85	La Jonchère	85116			1999	sans	
85	Lairoux	85117			1994	sans	
85	Landeronde	85118			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Les Landes-Genusson	85119			1994	sans	
85	Landevieille	85120			1999	sans	
85	Le Langon	85121			1994	sans	
85	Liez	85123			1994	sans	
85	Loge-Fougereuse	85125			1994	sans	
85	Longèves	85126			1994	sans	
85	Longeville-sur-Mer	85127			1999	sans	
85	Luçon	85128			1994	sans	
85	Les Lucs-sur-Boulogne	85129			1994	sans	
85	Maché	85130			1994	sans	
85	Les Magnils-Reigniers	85131			1994	sans	
85	Maillé	85132			1994	sans	
85	Maillezais	85133			1994	sans	
85	Mallièvre	85134			1994	sans	
85	Mareuil-sur-Lay-Dissais	85135			1994	sans	
85	Marillet	85136			1994	sans	
85	Marsais-Sainte-Radégonde	85137			1994	sans	
85	Martinet	85138			1994	sans	
85	Le Mazeau	85139			1994	sans	
85	La Meilleraie-Tillay	85140			1994	sans	
85	Menomblet	85141			1994	sans	
85	La Merlatière	85142			1994	sans	
85	Mervent	85143			1994	sans	
85	Mesnard-la-Barotière	85144			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Monsireigne	85145			1994	sans	
85	Montaigu	85146			1994	sans	
85	Montournais	85147			1994	sans	
85	Montreuil	85148			1994	sans	
85	Moreilles	85149			1994	sans	
85	Mortagne-sur-Sèvre	85151			1994	sans	
85	Les Achards	85152	La Mothe-Achard	85152	1999	sans	
85	Les Achards	85152	La Chapelle-Achard	85152	1999	sans	
85	Mouchamps	85153			1994	sans	
85	Mouilleron-Saint-Germain	85154	Saint-Germain-l'Aiguiller	85154	1994	sans	
85	Mouilleron-Saint-Germain	85154	Mouilleron-en-Pareds	85154	1994	sans	
85	Mouilleron-le-Captif	85155			1999	sans	
85	Moutiers-les-Mauxfaits	85156			1999	sans	
85	Moutiers-sur-le-Lay	85157			1994	sans	
85	Mouzeuil-Saint-Martin	85158			1994	sans	
85	Nalliers	85159			1994	sans	
85	Nesmy	85160			1999	sans	
85	Nieul-le-Dolent	85161			1999	sans	
85	Nieul-sur-l'Autise	85162			1994	sans	
85	Noirmoutier-en-l'Île	85163			1999	sans	
85	Notre-Dame-de-Monts	85164			1999	sans	
85	Olonne-sur-Mer	85166			1999	sans	
85	L'Orbrie	85167			1994	sans	
85	Oulmes	85168			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Palluau	85169			1994	sans	
85	Péault	85171			1999	sans	
85	Le Perrier	85172			1999	sans	
85	Petosse	85174			1994	sans	
85	Les Pineaux	85175			1994	sans	
85	Pissotte	85176			1994	sans	
85	Le Poiré-sur-Velluire	85177			1994	sans	
85	Le Poiré-sur-Vie	85178			1994	sans	
85	Poiroux	85179			1999	sans	
85	Pouillé	85181			1994	sans	
85	Pouzauges	85182			1994	sans	
85	Puy-de-Serre	85184			1994	sans	
85	Puyravault	85185			1994	sans	
85	La Rabatelière	85186			1994	sans	
85	Réaumur	85187			1994	sans	
85	La Réorthie	85188			1994	sans	
85	Notre-Dame-de-Riez	85189			1999	sans	
85	Rocheservière	85190			1994	sans	
85	La Roche-sur-Yon	85191			1999	sans	
85	Rochetrejoux	85192			1994	sans	
85	Rosnay	85193			1999	sans	
85	Les Sables-d'Olonne	85194			1999	sans	
85	Saint-André-Goule-d'Oie	85196			1994	sans	
85	Montréverd	85197	Saint-Sulpice-le-Verdon	85197	1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Montréverd	85197	Saint-André-Treize-Voies	85197	1994	sans	
85	Montréverd	85197	Mormaison	85197	1994	sans	
85	Saint-Aubin-des-Ormeaux	85198			1994	sans	
85	Saint-Aubin-la-Plaine	85199			1994	sans	
85	Saint-Avaugourd-des-Landes	85200			1999	sans	
85	Saint-Benoist-sur-Mer	85201			1999	sans	
85	Sainte-Cécile	85202			1994	sans	
85	Saint-Christophe-du-Ligneron	85204			1999	sans	
85	Saint-Cyr-des-Gâts	85205			1994	sans	
85	Saint-Cyr-en-Talmondais	85206			1999	sans	
85	Saint-Denis-du-Payré	85207			1994	sans	
85	Saint-Denis-la-Chevasse	85208			1994	sans	
85	Saint-Étienne-de-Brillouet	85209			1994	sans	
85	Saint-Étienne-du-Bois	85210			1994	sans	
85	Sainte-Flaive-des-Loups	85211			1999	sans	
85	Rives de l'Yon	85213	Saint-Florent-des-Bois	85213	1999	sans	
85	Rives de l'Yon	85213	Chaillé-sous-les-Ormeaux	85213	1999	sans	
85	Sainte-Foy	85214			1999	sans	
85	Saint-Fulgent	85215			1994	sans	
85	Sainte-Gemme-la-Plaine	85216			1994	sans	
85	Saint-Georges-de-Montaigu	85217			1994	sans	
85	Saint-Georges-de-Pointindoux	85218			1999	sans	
85	Saint-Germain-de-Prinçay	85220			1994	sans	
85	Saint-Gervais	85221			1999	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	85222			1999	sans	
85	Sainte-Hermine	85223			1994	sans	
85	Saint-Hilaire-de-Loulay	85224			1994	sans	
85	Saint-Hilaire-de-Riez	85226			1999	sans	
85	Saint-Hilaire-des-Loges	85227			1994	sans	
85	Saint-Hilaire-de-Voust	85229			1994	sans	
85	Saint-Hilaire-la-Forêt	85231			1999	sans	
85	Saint-Hilaire-le-Vouhis	85232			1994	sans	
85	Saint-Jean-de-Beugné	85233			1994	sans	
85	Saint-Jean-de-Monts	85234			1999	sans	
85	Saint-Juire-Champgillon	85235			1994	sans	
85	Saint-Julien-des-Landes	85236			1994	sans	
85	Saint-Laurent-de-la-Salle	85237			1994	sans	
85	Saint-Laurent-sur-Sèvre	85238			1994	sans	
85	Saint-Maixent-sur-Vie	85239			1999	sans	
85	Saint-Malô-du-Bois	85240			1994	sans	
85	Saint-Mars-la-Réorthe	85242			1994	sans	
85	Brem-sur-Mer	85243			1999	sans	
85	Saint-Martin-de-Fraigneau	85244			1994	sans	
85	Saint-Martin-des-Fontaines	85245			1994	sans	
85	Saint-Martin-des-Noyers	85246			1994	sans	
85	Saint-Martin-des-Tilleuls	85247			1994	sans	
85	Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine	85248			1994	sans	
85	Saint-Mathurin	85250			1999	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Saint-Maurice-des-Noues	85251			1994	sans	
85	Saint-Maurice-le-Girard	85252			1994	sans	
85	Saint-Mesmin	85254			1994	sans	
85	Saint-Michel-en-l'Herm	85255			1994	sans	
85	Saint-Michel-le-Cloucq	85256			1994	sans	
85	Saint-Paul-en-Pareds	85259			1994	sans	
85	Saint-Paul-Mont-Penit	85260			1994	sans	
85	Sainte-Pexine	85261			1994	sans	
85	Saint-Philbert-de-Bouaine	85262			1994	sans	
85	Saint-Pierre-du-Chemin	85264			1994	sans	
85	Saint-Pierre-le-Vieux	85265			1994	sans	
85	Saint-Prouant	85266			1994	sans	
85	Sainte-Radégonde-des-Noyers	85267			1994	sans	
85	Saint-Révérend	85268			1999	sans	
85	Saint-Sigismond	85269			1994	sans	
85	Saint-Sulpice-en-Pareds	85271			1994	sans	
85	Saint-Urbain	85273			1999	sans	
85	Saint-Valérien	85274			1994	sans	
85	Saint-Vincent-Sterlanges	85276			1994	sans	
85	Saint-Vincent-sur-Graon	85277			1999	sans	
85	Saint-Vincent-sur-Jard	85278			1999	sans	
85	Sallertaine	85280			1999	sans	
85	Sérigné	85281			1994	sans	
85	Sigournais	85282			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
85	Soullans	85284			1999	sans	
85	Le Tablier	85285			1999	sans	
85	La Taillée	85286			1994	sans	
85	Tallud-Sainte-Gemme	85287			1994	sans	
85	Talmont-Saint-Hilaire	85288			1999	sans	
85	La Tardière	85289			1994	sans	
85	Thiré	85290			1994	sans	
85	Thorigny	85291			1999	sans	
85	Thouarsais-Bouildroux	85292			1994	sans	
85	Tiffauges	85293			1994	sans	
85	La Tranche-sur-Mer	85294			1999	sans	
85	Treize-Septiers	85295			1994	sans	
85	Treize-Vents	85296			1994	sans	
85	Triaize	85297			1994	sans	
85	Vairé	85298			1999	sans	
85	Velluire	85299			1994	sans	
85	Venansault	85300			1994	sans	
85	Vendrennes	85301			1994	sans	
85	La Verrie	85302			1994	sans	
85	Vix	85303			1994	sans	
85	Vouillé-les-Marais	85304			1994	sans	
85	Vouvant	85305			1994	sans	
85	Xanton-Chassenon	85306			1994	sans	
85	La Faute-sur-Mer	85307			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Adriers	86001			2015	avec	FRGR0390
86	Amberre	86002			1994	sans	
86	Anché	86003			1994	sans	
86	Angles-sur-l'Anglin	86004			1994	sans	
86	Angliers	86005			1994	sans	
86	Antigny	86006			1994	sans	
86	Antran	86007			1994	sans	
86	Arçay	86008			1994	sans	
86	Archigny	86009			1994	sans	
86	Aslonnes	86010			1994	sans	
86	Aulnay	86013			1994	sans	
86	Availles-en-Châtelleraut	86014			1994	sans	
86	Availles-Limouzine	86015			2015	avec	FRGR1747, FRGR0395, FRGR0391
86	Avanton	86016			1994	sans	
86	Ayron	86017			1994	sans	
86	Basses	86018			1994	sans	
86	Beaumont-Saint-Cyr	86019	Beaumont	86019	1994	sans	
86	Beaumont-Saint-Cyr	86019	Saint-Cyr	86019	1994	sans	
86	Bellefonds	86020			1994	sans	
86	Benassay	86021			1994	sans	
86	Berrie	86022			1994	sans	
86	Berthegon	86023			1994	sans	
86	Béruges	86024			1994	sans	
86	Beuxes	86026			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Biard	86027			1994	sans	
86	Bignoux	86028			1994	sans	
86	Bonnes	86031			1994	sans	
86	Bonneuil-Matours	86032			1994	sans	
86	Bouresse	86034			1994	sans	
86	Bournand	86036			1994	sans	
86	Brigueil-le-Chantre	86037			2015	avec	FRGR1822
86	Brion	86038			1994	sans	
86	Brux	86039			1994	sans	
86	La Bussière	86040			1994	sans	
86	Buxerolles	86041			1994	sans	
86	Buxeuil	86042			1994	sans	
86	Ceaux-en-Couhé	86043			1994	sans	
86	Ceaux-en-Loudun	86044			1994	sans	
86	Celle-Lévescault	86045			1994	sans	
86	Cenon-sur-Vienne	86046			1994	sans	
86	Cernay	86047			1994	sans	
86	Chabournay	86048			1994	sans	
86	Chalais	86049			1994	sans	
86	Chalandray	86050			1994	sans	
86	Champagné-Saint-Hilaire	86052			1994	sans	
86	Champigny-en-Rochereau	86053	Champigny-le-Sec	86053	1994	sans	
86	Champigny-en-Rochereau	86053	Le Rochereau	86053	1994	sans	
86	Champniers	86054			2002	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	La Chapelle-Bâton	86055			2002	sans	
86	La Chapelle-Montreuil	86056			1994	sans	
86	La Chapelle-Moulière	86058			1994	sans	
86	Chasseneuil-du-Poitou	86062			1994	sans	
86	Château-Garnier	86064			1994	sans	
86	Château-Larcher	86065			1994	sans	
86	Châtellerault	86066			1994	sans	
86	Châtillon	86067			1994	sans	
86	Chaunay	86068			1994	sans	
86	La Chaussée	86069			1994	sans	
86	Chauvigny	86070			1994	sans	
86	Chenevelles	86072			1994	sans	
86	Cherves	86073			1994	sans	
86	Chiré-en-Montreuil	86074			1994	sans	
86	Chouppes	86075			1994	sans	
86	Cissé	86076			1994	sans	
86	Civaux	86077			1994	sans	
86	La Roche-Rigault	86079			1994	sans	
86	Cloué	86080			1994	sans	
86	Colombiers	86081			1994	sans	
86	Couhé	86082			1994	sans	
86	Coulombiers	86083			1994	sans	
86	Coussay	86085			1994	sans	
86	Coussay-les-Bois	86086			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Craon	86087			1994	sans	
86	Croutelle	86088			1994	sans	
86	Cuhon	86089			1994	sans	
86	Curçay-sur-Dive	86090			1994	sans	
86	Curzay-sur-Vonne	86091			1994	sans	
86	Dangé-Saint-Romain	86092			1994	sans	
86	Dercé	86093			1994	sans	
86	Dienné	86094			1994	sans	
86	Dissay	86095			1994	sans	
86	Doussay	86096			1994	sans	
86	La Ferrière-Airoux	86097			1994	sans	
86	Fleix	86098			1994	sans	
86	Fleuré	86099			1994	sans	
86	Fontaine-le-Comte	86100			1994	sans	
86	Frozes	86102			1994	sans	
86	Gençay	86103			1994	sans	
86	Gizay	86105			1994	sans	
86	Glénouze	86106			1994	sans	
86	Goux	86107			1994	sans	
86	La Grimaudière	86108			1994	sans	
86	Guesnes	86109			1994	sans	
86	Ingrandes	86111			1994	sans	
86	Iteuil	86113			1994	sans	
86	Jardres	86114			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Jaunay-Marigny	86115	Jaunay-Clan	86115	1994	sans	
86	Jaunay-Marigny	86115	Marigny-Brizay	86115	1994	sans	
86	Jazeneuil	86116			1994	sans	
86	Joussé	86119			2002	sans	
86	Lathus-Saint-Rémy	86120			2015	avec	FRGR0390
86	Latillé	86121			1994	sans	
86	Lauthiers	86122			1994	sans	
86	Lavausseau	86123			1994	sans	
86	Lavoux	86124			1994	sans	
86	Leigné-les-Bois	86125			1994	sans	
86	Leigné-sur-Usseau	86127			1994	sans	
86	Lençloître	86128			1994	sans	
86	Lésigny	86129			1994	sans	
86	Leugny	86130			1994	sans	
86	Lhonnaizé	86131			1994	sans	
86	Ligugé	86133			1994	sans	
86	Liniers	86135			1994	sans	
86	Loudun	86137			1994	sans	
86	Lusignan	86139			1994	sans	
86	Magné	86141			1994	sans	
86	Maillé	86142			1994	sans	
86	Mairé	86143			1994	sans	
86	Maisonneuve	86144			1994	sans	
86	Marçay	86145			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Marigny-Chemereau	86147			1994	sans	
86	Marnay	86148			1994	sans	
86	Martaizé	86149			1994	sans	
86	Massognes	86150			1994	sans	
86	Maulay	86151			1994	sans	
86	Mauprévoir	86152			1994	sans	
86	Mazerolles	86153			1994	sans	
86	Mazeuil	86154			1994	sans	
86	Messemé	86156			1994	sans	
86	Mignaloux-Beauvoir	86157			1994	sans	
86	Migné-Auxances	86158			1994	sans	
86	Mirebeau	86160			1994	sans	
86	Moncontour	86161			1994	sans	
86	Mondion	86162			1994	sans	
86	Montamisé	86163			1994	sans	
86	Monthoiron	86164			1994	sans	
86	Montmorillon	86165			1994	sans	
86	Montreuil-Bonnin	86166			1994	sans	
86	Monts-sur-Guesnes	86167			1994	sans	
86	Morton	86169			1994	sans	
86	Moullismes	86170			1994	sans	
86	Mouterre-Silly	86173			1994	sans	
86	Naintré	86174			1994	sans	
86	Nérignac	86176			2015	avec	FRGR0390

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Neuville-de-Poitou	86177			1994	sans	
86	Nieuil-l'Espoir	86178			1994	sans	
86	Nouaillé-Maupertuis	86180			1994	sans	
86	Nueil-sous-Faye	86181			1994	sans	
86	Orches	86182			1994	sans	
86	Les Ormes	86183			1994	sans	
86	Ouzilly	86184			1994	sans	
86	Oyré	86186			1994	sans	
86	Paizay-le-Sec	86187			1994	sans	
86	Payré	86188			1994	sans	
86	Payroux	86189			2002	sans	
86	Persac	86190			1994	sans	
86	Plaisance	86192			2015	sans	
86	Pleumartin	86193			1994	sans	
86	Poitiers	86194			1994	sans	
86	Port-de-Piles	86195			1994	sans	
86	Pouançay	86196			1994	sans	
86	Pouant	86197			1994	sans	
86	Pouillé	86198			1994	sans	
86	Pressac	86200			1994	sans	
86	Prinçay	86201			1994	sans	
86	La Puye	86202			1994	sans	
86	Queaux	86203			1994	sans	
86	Quinçay	86204			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Ranton	86205			1994	sans	
86	Raslay	86206			1994	sans	
86	La Roche-Posay	86207			1994	sans	
86	Roches-Prémarie-Andillé	86209			1994	sans	
86	Roiffé	86210			1994	sans	
86	Romagne	86211			1994	sans	
86	Rouillé	86213			1994	sans	
86	Saint-Benoît	86214			1994	sans	
86	Saint-Christophe	86217			1994	sans	
86	Saint-Clair	86218			1994	sans	
86	Saint-Genest-d'Ambière	86221			1994	sans	
86	Saint-Georges-lès-Baillargeaux	86222			1994	sans	
86	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	86224			1994	sans	
86	Saint-Jean-de-Sauves	86225			1994	sans	
86	Saint-Julien-l'Ars	86226			1994	sans	
86	Saint-Laon	86227			1994	sans	
86	Saint-Laurent-de-Jourdes	86228			1994	sans	
86	Saint-Léger-de-Montbrillais	86229			1994	sans	
86	Valdivienne	86233			1994	sans	
86	Saint-Martin-l'Ars	86234			1994	sans	
86	Saint-Maurice-la-Clouère	86235			1994	sans	
86	Saint-Pierre-de-Maillé	86236			1994	sans	
86	Sainte-Radégonde	86239			1994	sans	
86	Saint-Rémy-sur-Creuse	86241			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Saint-Romain	86242			2002	sans	
86	Saint-Sauvant	86244			1994	sans	
86	Senillé-Saint-Sauveur	86245	Saint-Sauveur	86245	1994	sans	
86	Senillé-Saint-Sauveur	86245	Senillé	86245	1994	sans	
86	Saint-Savin	86246			1994	sans	
86	Saint-Secondin	86248			1994	sans	
86	Saires	86249			1994	sans	
86	Saix	86250			1994	sans	
86	Sammarçolles	86252			1994	sans	
86	Sanxay	86253			1994	sans	
86	Saulgé	86254			1994	sans	
86	Savigny-Lévescault	86256			1994	sans	
86	Savigny-sous-Faye	86257			1994	sans	
86	Scorbé-Clairvaux	86258			1994	sans	
86	Sérigny	86260			1994	sans	
86	Sèvres-Anxaumont	86261			1994	sans	
86	Smarves	86263			1994	sans	
86	Sommières-du-Clain	86264			1994	sans	
86	Sossais	86265			1994	sans	
86	Tercé	86268			1994	sans	
86	Ternay	86269			1994	sans	
86	Thurageau	86271			1994	sans	
86	Thuré	86272			1994	sans	
86	La Trimouille	86273			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ntérieur	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Les Trois-Moutiers	86274			1994	sans	
86	Usseau	86275			1994	sans	
86	Usson-du-Poitou	86276			1994	sans	
86	Varennes	86277			1994	sans	
86	Vaux	86278			1994	sans	
86	Vaux-sur-Vienne	86279			1994	sans	
86	Vellèches	86280			1994	sans	
86	Saint-Martin-la-Pallu	86281	Cheneché	86281	1994	sans	
86	Saint-Martin-la-Pallu	86281	Blaslay	86281	1994	sans	
86	Saint-Martin-la-Pallu	86281	Vendeuvre-du-Poitou	86281	1994	sans	
86	Saint-Martin-la-Pallu	86281	Charrais	86281	1994	sans	
86	Vernon	86284			1994	sans	
86	Verrières	86285			1994	sans	
86	Verrue	86286			1994	sans	
86	Vézières	86287			1994	sans	
86	Vicq-sur-Gartempe	86288			1994	sans	
86	Le Vigeant	86289			1994	sans	
86	La Villedieu-du-Clain	86290			1994	sans	
86	Villiers	86292			1994	sans	
86	Vivonne	86293			1994	sans	
86	Vouillé	86294			1994	sans	
86	Voulon	86296			1994	sans	
86	Vouneuil-sous-Biard	86297			1994	sans	
86	Vouneuil-sur-Vienne	86298			1994	sans	

Annexe : Liste des communes désignées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Loire-Bretagne

*Les communes avec une année de classement 2012/2017 sont des communes classées en 2012 (arrêté n°12-282 du 21 décembre 2012) dont le classement a été annulé par la cour administrative d'appel de Nantes. A la date de signature du présent arrêté, le Conseil d'Etat n'a pas encore statué sur ce zonage.

DEP.	Nom commune au 01 janvier 2017	Code INSEE 2017	Nom commune ^{antérieur}	Code INSEE ^a ^{ntérieur}	Année classement	Délimitation infra- communale	Masse(s) d'eau superficielle(s) concernée(s) pour les communes avec délimitation infra-communale
86	Vouzailles	86299			1994	sans	
86	Yversay	86300			1994	sans	
87	Azat-le-Ris	87006			2015	avec	FRGR1822
87	Bussière-Poitevine	87028			2015	avec	FRGR0390
87	Verneuil-Moustiers	87200			2015	avec	FRGR1822
89	Lavau	89220			2012 / 2017*	sans	
89	Sainpuits	89331			1994	sans	
89	Treigny	89420			1994	sans	